

Étude exploratoire

Programme "Ville et Espaces Publics Sûrs pour les Femmes et les Jeunes Filles à Tunis".

Dr. Wafa Touihri

Dr. Olfa Medien

Dr. Sana Tebessi

Supervision et collaboration

Cette étude a été menée sous la supervision de Dr. Imen Mhamdi, Coordinatrice de programme, en collaboration avec l'ONU Femmes Tunisie.

Les opinions et analyses présentées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle d'ONU Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation affiliée. ONU Femmes ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce rapport et décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant découler de son utilisation.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
2. MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHE	9
2.1. PLAN DE L'ETUDE EXPLORATOIRE	9
2.2. LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES.....	10
2.2.1. OUTIL 1. Entretien avec les personnes informatrices clés	10
2.2.2. OUTIL 2. groupe de discussion	11
2.2.3. OUTIL 3. Groupe consultatif communautaire (GCC)	14
2.3. OUTIL D'ANALYSE DES DONNÉES	15
3. LECTURES DES ETUDES PORTANT SUR LES VSBG A TUNIS	16
3.2. Études portant sur les violences faites aux femmes en Tunisie.....	16
3.2. Synthèse des lectures.....	17
3.4. Les Recommandations retenues des études.....	23
4. LE CONTEXTE LOCAL DE LA VILLE DE TUNIS	26
4.1. Localisation géographique et urbaine	26
4.2. Histoire et évolution socio-économique	30
4.3. Contexte Démographique	31
4.4. Contexte Socio-économique	33
4.5 . Cadre Juridique et Institutionnel.....	37
4.6 . Analyse des Espaces Publics à Tunis	39
4.7 . Gouvernance et services.....	43
5. RESULTATS.....	47
5.1. ANALYSE DU CONTEXTE ET COMPRÉHENSION DU PROBLÈME : PRÉVALENCE, NATURE, CAUSES, IMPACT ET STRATÉGIES	47
5.1.1. Prévalence et Nature de la Violence	47
5.1.2. Territoires de violence.....	54
5.1.3. Type d'agresseur.es.....	58
5.1.4. Causes et Impacts de la Violence	59
5.1.5. Causes et facteurs contributifs.....	61
5.1.6. Impacts et conséquences	65

5.1.7. Stratégies et Expériences Genrées Face à la Violence : Témoignages et Initiatives Communautaires	66
5.1.8. Interventions et Initiatives Locales.....	70
5.2. RECOMMANDATIONS ET DISCUSSIONS	78
6. Conclusion	85
7. Références.....	87
8. ANNEXES.....	89
9. GLOSSAIRE	123

Liste des Abréviations

AAB: ASSOCIATION DES AMIS DU BELVEDERE

AECID: AGENCE ESPAGNOLE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE AU DEVELOPPEMENT

AFH : AGENCE FONCIERE D'HABITATION

ASF: AVOCATS SANS FRONTIERES

ASF: AVOCATS SANS FRONTIERES

ASM: ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MEDINA

CNAM: CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

CREDIF: CENTRE DE RECHERCHES, D'ETUDES, DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FEMME

DIGNITY: DANISH INSTITUTE AGAINST TORTURE

GCC: GROUPE CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE

LBT: LESBIENNES, BISEXUELLES, TRANSGENRES

OMS: ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ONFP: OFFICE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

SDV: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

SNIT : SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE

SPROLS : SOCIETE DE PROMOTION ET DE LOGEMENT SOCIAL

TDC: THEORIE DU CHANGEMENT

VSBG: VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Liste des Figures

Figure 1: Les violences faites aux femmes , formes, causes et impacts.....	23
Figure 2: Recommandations issues des lectures.....	25
Figure 3 : Carte de Situation du Grand Tunis avec ses 4 gouvernorats.....	27
Figure 4: carte de situation de la Commune de Tunis dans le Gouvernorat de Tunis	28
Figure 5 : Les arrondissements de la commune de Tunis	29
Figure 6 : Étalement urbain du Grand Tunis	30
Figure 7: Formes de pratiques des femmes dans l'espace public dans la médina de Tunis	40
Figure 8: Cartographie des territoires des peurs Tunis 2020	41
Figure 9: Carte de la répartition des hôpitaux par délégation	46
Figure 10 : Nuage de mot de la violence évoquée	48
Figure 11: Codification des types de violence	49
Figure 12: Les Territoires de violence.....	54
Figure 13: Lieu de violence	55
Figure14: Croisement entre les types de violence et les lieux de violence.....	56
Figure 15 : Carte perceptuelle de la relation type de violence et territoires de violence	57
Figure 16: Codification des types d'agresseurs	58
Figure 17: carte perceptuelle de la violence perçue selon les acteurs	59
Figure 18: Causes de violences.....	63
Figure 19: Cause selon les acteurs et le type de violence	64
Figure 20 :Stratégies adoptées par les victimes	68
Figure 21 : Croisement entre les types de violence et les stratégies adoptées par les victimes	70
Figure 22: Librairie ciel ouvert dans le parc du passage	75
Figure 23: marché en plein air pour les artisanes à Bab souika	76
Figure 24: Matrice de priorisation des arrondissements pour les futures interventions	77
Figure 25: Nuage de mots des recommandations	78
Figure 26 : Codification des recommandations.....	79
Figure 27 : Carte perceptuelle des recommandations selon les types de violence et le profil des acteurs.....	81

Liste des Tableaux

Tableau 1: Profils des personnes informatrices clés	11
Tableau 2 : Synthèse des lectures sur les violences faites aux femmes en Tunisie	19
Tableau 3: Les recommandations retenues de la revue de littérature	23
Tableau 4: croissance démographique dans la commune de TUNIS	31
Tableau 5: Densité de la population par arrondissement 2022	32
Tableau 6 : Structure démographique selon le genre en 2021.....	32
Tableau 7: Structure démographique selon l'âge et le genre, Gouvernorat de Tunis 2021	32
Tableau 8: Répartition des salariés par genre et par section d'activité 2022 (INS)	33
Tableau 9 : Taux de chômage selon le genre à Tunis (INS)	34
Tableau 10: Taux de chômage global des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre.....	34
Tableau 11: Offres et demandes d'emploi à Tunis (2022)	35
Tableau 12: inscriptions dans la formation professionnelle selon le genre, à Tunis en 2021	35
Tableau 13: accès à l'éducation selon le genre de l'année scolaire 2021-2022 selon les cycles.....	35
Tableau 14: Les équipements de santé à Tunis en 2021.....	36
Tableau 15: Activités de santé de reproduction Tunis 2021.....	36
Tableau 16: Répartition des associations dans le gouvernorat de Tunis en 2022	43
Tableau 17: Indicateurs de gouvernance commune de Tunis 2022	44
Tableau 18: Liste des principaux équipements socio-économiques dans la commune de Tunis 2022	45
Tableau 19: Projets, études et programmes menés par les institutions publiques.....	71

Liste des annexes

Annexe1: Guide d'entretien avec Informateur Clé (EIC).....	89
Annexe 2: Retranscription des informateurs Clés.....	91
Annexe 3: Profil groupe de discussion Jeunes	97
Annexe 4: Profil Groupe de Discussion Femmes.....	98
Annexe 5: Profils Groupe de Discussion Sociétés civiles	99
Annexe 7: Profil groupe de discussion Institutions Publiques	102
Annexe 8: Profil des participant.e.s au GCC.....	104
Annexe 9: Guide d'entretien des groupes de discussions.....	105
Annexe 10 : Guide d'entretien du groupe de discussion des institutions publiques.....	110
Annexe 11 : Etudes menées sur les violences faites aux femmes en Tunisie	114

RÉSUMÉ

ONU Femmes, en partenariat avec la commune de Tunis, a réalisé une étude exploratoire entre mars et juin 2024 dans le cadre du programme "**Des villes sûres et des espaces publics sans violence à l'égard des femmes et des filles**". Cette étude exploratoire vise à fournir des données spécifiques qui permettront de comprendre en profondeur les formes locales de violences sexuelles et basées sur le genre contre les femmes et les filles, y compris le harcèlement sexuel dans les espaces publics. En analysant les données contextuelles propres aux différents arrondissements de la commune de Tunis, l'objectif consiste à garantir l'efficacité des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette étude repose sur trois concepts centraux : la violence, le genre et l'espace public.

Nous soulignons l'importance de cette étude qui cherche à identifier les zones géographiques prioritaires, les populations de femmes concernées, ainsi que les types d'harcèlement sexuel et autres formes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) qui se manifestent dans les espaces publics de Tunis. Cette étude exploratoire vise à aider les partenaires locaux à recueillir et à utiliser des informations pertinentes pour élaborer un programme "**Tunis ville sûre pour les femmes et les filles**" efficace et adapté aux besoins des femmes et des filles dans leur contexte spécifique.

Les violences faites aux femmes et aux filles dans l'espace public représentent un problème urgent et persistant, nécessitant des interventions coordonnées pour garantir la sécurité et le bien-être de cette population. La mise en œuvre d'un programme "**Tunis Ville Sûre pour les femmes et les filles**" constitue un défi de taille qui requiert une compréhension approfondie des problématiques sécuritaires locales et une participation active des principales bénéficiaires et agents de changement. À cet effet, il est crucial de collecter des données sur plusieurs aspects :

1. le contexte local (gouvernance, démographie, services disponibles),
2. la perception des bénéficiaires et des parties prenantes,
3. les ressources disponibles et les pratiques prometteuses.

La présente étude aborde la corrélation entre vulnérabilité et violence dans l'espace public à partir d'une recherche documentaire, d'études et de projets antérieurs sur le sujet, ainsi que d'une investigation empirique, ethnographique et analytique. Cette investigation s'appuie sur une recherche documentaire concernant le contexte de la ville de Tunis, ainsi que sur les projets antérieurs sur le sujet, et se nourrit empiriquement de données recueillies sur le terrain : quatre entretiens avec des personnes informatrices clés, cinq groupes de discussion et deux ateliers avec le groupe consultatif communautaire (GCC) pour la discussion et la validation des résultats.

Ainsi, cette étude de cadrage a consisté à identifier et évaluer les informations existantes et à combler les lacunes en utilisant des techniques de collecte de données qualitatives.

Les résultats fournissent un diagnostic des conditions urbaines qui favorisent des formes de VSBG divers dans la commune de Tunis, de les localiser dans les différents arrondissements, de comprendre leurs causes et facteurs aggravants. L'approche participative a permis de cerner une première liste de recommandations pour améliorer la situation sécuritaire des femmes de Tunis.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette étude de cadrage s'inscrit comme préalable indispensable à l'élaboration du programme "Tunis Ville Sûre pour les femmes et les filles", en mettant l'accent sur plusieurs axes stratégiques essentiels :

Identification des bénéficiaires et clarification de leurs attentes : Nous menons un dialogue approfondi et adoptons une approche intersectionnelle afin de comprendre les différentes expériences et réalités vécues par les bénéficiaires, et nous assurons que personne ne soit laissé·e pour compte.

Identification et évaluation des partenaires potentiels : Pour une mise en œuvre efficace, nous identifions et évaluons les partenaires potentiels, incluant les organisations non gouvernementales, les institutions locales et d'autres parties prenantes. Cette collaboration stratégique renforce la capacité du programme à atteindre ses objectifs et à maximiser son impact.

Évaluation des services et projets existants : Nous identifierons les services et projets déjà en place pour identifier les lacunes et les opportunités potentielles de synergies. Cette évaluation garantit que le programme proposé viendra compléter et renforcer efficacement les initiatives existantes sans les dupliquer et de s'insérer dans un cadre plus global : celui de la stratégie de développement de la commune.

Profilage de la zone d'étude : Nous réalisons un profil détaillé de la zone d'étude pour appréhender ses caractéristiques démographiques, sociales, culturelles, économiques et autres spécificités. Cette analyse fournit le contexte nécessaire à la conception de solutions adaptées et pertinentes.

Analyse des politiques et initiatives de développement : Enfin, nous examinons les politiques de développement locales, les plans urbains et autres initiatives connexes pour nous assurer que le programme s'inscrit dans un cadre stratégique local cohérent. Cela garantit une contribution significative à l'amélioration pérenne de la qualité de vie dans la commune de Tunis.

La clarification des objectifs de l'étude s'effectue par la définition des points suivants :

- Le contexte local, comprenant les cadres de gouvernance et les caractéristiques réglementaires, socio-économiques et urbains.
- La perception des bénéficiaires et des diverses parties prenantes.
- Les possibilités de collaboration avec les institutions publiques et les organisations de la société civile.

2. MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHE

L'approche proposée repose sur l'élaboration d'un projet concerté pour faire de Tunis une ville sûre pour les femmes et les filles. **La démarche participative** a permis l'implication des femmes et filles habitants Tunis, des acteurs institutionnels, de la commune, de la société civile et des experts de la thématique. Nous avons adopté la **méthode qualitative** afin d'explorer en profondeur les expériences individuelles et cernant les formes de violences vécues et perçues. Une **lecture documentaire** sur les études portant sur VSBG à Tunis et le contexte règlementaire, économique et social a servi de base pour l'enquête. Un **travail empirique** a également servi pour analyser les initiatives existantes et en profitant rigoureusement la zone d'intervention. Ce travail vise à garantir que le programme proposé soit parfaitement adapté aux spécificités de chaque quartier, renforçant ainsi son efficacité et son impact dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

La Méthodologie proposée est structurée en 3 phases:

2.1. PLAN DE L'ETUDE EXPLORATOIRE

La méthodologie en 3 phases:



La méthodologie adoptée pour cette étude exploratoire repose sur une approche mixte combinant des analyses des données et des études existantes et un travail empirique.

Ainsi, la première phase qui consiste en une lecture des études sur les VSBG à Tunis a permis l'exploration des différentes formes de violence, en particulier celles ciblant les femmes et les groupes genrés dans les espaces publics à Tunis. Ensuite, la compréhension du contexte de la ville de Tunis, commence par une présentation générale incluant sa localisation géographique, son cadre urbain, son histoire et son évolution socio-économique. Elle examine ensuite en détail le contexte démographique, socio-économique, juridique et institutionnel, ainsi que les aspects relatifs aux espaces publics, à la gouvernance et aux services.

L'étude étant initiée par des directives mondiales, une collecte de données a été nécessaire pour les adapter au contexte local et mieux répondre aux spécificités de la recherche. Cette collecte a été réalisée à partir de sources primaires et secondaires, notamment les études existantes sur la thématique, les entretiens avec personnes informatrices clés, les groupes de discussion et les ateliers

avec les GCC. La compréhension des études menées jusqu'à présent, a permis de déceler les principaux résultats afin de les approfondir via les entretiens menés dans cette étude.

La deuxième phase de l'étude exploratoire se penche sur la prévalence et la nature de la violence à l'égard des femmes et des groupes genrés, pour identifier les types de violence, les lieux et les profils des agresseurs. Elle analyse également les causes et impacts de la violence, les stratégies communautaires et les interventions locales existantes, tout en explorant les perceptions de la sécurité dans les espaces publics.

Enfin, une troisième phase propose des recommandations pour les politiques et les interventions futures, en tenant compte des défis locaux spécifiques et des opportunités d'amélioration de la sécurité urbaine pour les femmes et les filles.

2.2. LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Durant les trois phases, nous avons adopté des outils d'investigations et collectes des données diverses et multiples :

2.2.1. OUTIL 1. Entretien avec les personnes informatrices clés

Dans le cadre de l'étude exploratoire sur le projet "Des villes sûres et des espaces publics sans violence à l'égard des femmes et des filles" à Tunis, nous avons développé un outil de collecte de données qualitatives sous la forme d'entretiens avec des personnes informatrices clés informantes. L'objectif principal de cette phase était de comprendre les enjeux, priorités, politiques et stratégies en place, ainsi que de recenser les services et projets existants ou planifiés qui pouvaient servir de base à ce projet.

Les entretiens ont été structurés en plusieurs sections (Annexe1) couvrant différents aspects pertinents à l'étude. Dans la section "Introduction et Contexte" (15 minutes), nous avons cherché à comprendre le rôle de la personne informatrice et sa relation avec les Stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public de Tunis. Cela incluait également le rôle et la stratégie du département ou de l'organisation en matière de stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, l'identification des formes et causes des problèmes de stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et l'exploration des enjeux de développement, priorités, politiques et stratégies pertinentes au projet.

Dans la section "Évaluation et Suivi de la Stratégie Adoptée" (15 minutes), nous avons demandé aux informateurs de présenter les projets et stratégies en matière de sécurité urbaine et de stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et d'identifier les indicateurs et critères essentiels pour la mise en œuvre des projets.

Enfin, dans la section "Projets et Programmes Existants" (15 minutes), nous avons recueilli les opinions sur le programme et la stratégie actuels. Cela inclut le classement des programmes selon des critères spécifiques tels que la sécurité, l'accessibilité et le confort, et l'égalité et la visibilité. Nous avons également demandé des recommandations pour améliorer l'impact des initiatives.

Les personnes informatrices clés de notre enquête sont des parties prenantes, hommes et femmes, représentant des bureaux d'études ou des ONG ayant opéré dans des projets traitant la question de l'aménagement de la ville Tunis à travers le prisme du genre.

Les entretiens ont été transcrits et sont annexés à ce document. (Annexe 2)

Tableau 1: Profils des personnes informatrices clés

Code	Sexe	Âge	Organisation	Poste	Niveaux d'étude
entretien 1	M	NA	Aswat Nissa	Chercheur en droit pénal et sciences criminelles chargé de la recherche juridique	Mastère en sciences juridiques
entretien 2	M	40-50 ans	ISTEUB	Maître de conférences en urbanisme et aménagement	PHD Dr. habilité en urbanisme et aménagement
entretien 3	F	30-40 ans	Cities Alliance	Experte sénior en Urbanisme	Urbaniste
entretien 4	F	30-40ans	URAM international	Expert sénior en Gouvernance	Dr. en droit de l'urbanisme

Le choix personnes informatrices clés, hommes et femmes, a été fait pour garantir une enquête inclusive et complète. Intégrer à la fois des personnes de tous les genres comme personnes sources dans une étude sur la ville sûre pour les femmes et les filles favorise la compréhension mutuelle des questions de genre, renforce la cohésion communautaire et permet à chacun de devenir un allié dans la promotion de la sécurité. De plus, cette participation élargie contribue à la validation des initiatives de sécurité urbaine et à la sensibilisation aux défis spécifiques rencontrés par les femmes et les filles.

2.2.2. OUTIL 2. groupe de discussion

Dans le cadre de la collecte de données primaires, nous avons utilisé des discussions de groupe. Ces discussions consistaient à réunir environ 8 à 12 participantes partageant une caractéristique commune, tel que l'âge, l'appartenance à la société civile ou à une institution publique, pour examiner la question de la ville sûre pour les femmes et les filles dans le cadre d'une discussion structurée à l'aide d'un guide d'entretien (voir Annexe 9). Ces discussions ont permis de comprendre les perceptions de la sécurité, les expériences et les besoins de femmes de divers âges et habitant différents quartiers de la ville de Tunis en matière de sécurité. Ensuite, les réunions nous ont permis d'identifier les quartiers ou les lieux que les femmes perçoivent comme territoires d'insécurité. Enfin, nous avons recueilli des recommandations de la part des différentes parties prenantes, y compris les institutions publiques, la société civile et les différentes populations cibles.

Nous avons organisé cinq groupes de discussion soigneusement sélectionnés pour représenter une diversité d'expériences et de points de vue sur les questions de sécurité, formant ainsi un échantillon respectueux des principes d'inclusivité et d'intersectionnalité.

- Groupe de discussion avec des jeunes :** Ce groupe rassemble des jeunes étudiant.e.s en urbanisme, qui, dans le cadre de leurs études, parcouruent l'ensemble de la ville, y compris son centre historique et ses quartiers périphériques. Leur utilisation quotidienne des transports en commun et leur familiarité avec les différents quartiers enrichissent leurs témoignages. Leurs connaissances sur les zones perçues comme moins sûres dans la ville sont précieuses pour notre étude, car elles nous permettent d'identifier les territoires où les jeunes ressentent des vulnérabilités particulières.

L'échantillon du groupe de discussion jeunes (Annexe 3) se compose de 9 filles et 3 garçons, ils sont tous des étudiant.e.s et stagiaires en urbanisme, âgés entre 20 et 30 ans.

2. **Groupe de discussion avec des femmes adultes** : Ce groupe est composé de femmes adultes provenant d'un des 15 arrondissements de la commune de Tunis, offrant une représentativité territoriale de la ville. La composition homogène de ce groupe a permis de recueillir des témoignages approfondis sur les perceptions et les besoins spécifiques des femmes d'âge mûr en matière de sécurité dans l'espace public, tout en tenant compte des réalités propres à chaque quartier.

Ce groupe a permis de recueillir les perceptions des femmes et des filles de la sécurité dans les espaces publics à Tunis. Les participantes (Annexe 4) étaient principalement des résidentes de divers quartiers de la ville, apportant une variété d'expériences personnelles et communautaires.

3. **Groupe de représentant.e.s de la société civile** : Ce groupe comprend des associations spécialisées œuvrant dans le champ de la sécurité et de violence envers les femmes. Leur proximité avec les femmes victimes de violence leur confère une compréhension approfondie des enjeux légaux, des procédures d'application des lois, ainsi que des dispositifs de soutien existants pour les victimes. Leur expertise en matière des démarches de lutte contre les violences faites aux femmes dans la ville nous a permis d'avoir un regard informé sur les défis et les initiatives en cours.

Les représentant.e.s des organisations de la société civile (annexe 5) ont partagé leurs expertises et leurs initiatives actuelles concernant la sécurité et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

4. **Groupe inclusif** : Ce groupe inclut des femmes issues de communautés souvent marginalisées, intégrant ainsi une dimension intersectionnelle à notre étude. Il rassemble des femmes porteuses de handicaps physiques ou mentaux, des femmes racisées, des minorités de genre, des femmes vivant avec le VIH, ainsi que des étudiantes migrantes subsahariennes. Ce choix permet de mieux comprendre les besoins spécifiques et les expériences variées de ces femmes face aux problématiques de sécurité dans la ville, en tenant compte des multiples discriminations auxquelles elles peuvent être confrontées.

Ce groupe a réuni des personnes représentant diverses identités et groupes minoritaires à Tunis (Annexe 6), contribuant ainsi à une discussion inclusive sur la sécurité dans les espaces publics et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.

5. **Groupe de représentant.e.s des institutions publiques** : Ce groupe réunit les principales parties prenantes institutionnelles dans le contexte de la ville de Tunis, comprenant des représentants de la commune, des ministères concernés, des organismes de la société civile et des experts en genre. L'objectif est de recueillir leurs perceptions des politiques publiques, les initiatives de sécurité et les défis rencontrés. Leur participation offre une vision globale des efforts institutionnels pour améliorer la sécurité des femmes et des filles à Tunis.

L'échantillon du groupe de discussion des institutions publiques se compose de 12 participant.e.s, dont 2 hommes et 10 femmes (Annexe 7).

Dans ce qui suit, nous présentons le déroulement des groupes de discussion :

Présentation du déroulement des groupes de discussion

Le déroulement de chaque groupe de discussion a été conçu pour explorer de manière approfondie les enjeux de sécurité et de violence dans les espaces publics à Tunis. En se concentrant sur des axes communs, les groupes ont permis de recueillir des perceptions variées et de formuler des solutions adaptées. Voici les éléments communs à tous les groupes, ainsi que les spécificités propres aux groupes inclusifs, de la société civile, et des institutions publiques.

Les discussions ont permis de :

1. Définir les territoires considérés comme lieux d'insécurité pour les femmes : Une cartographie des lieux perçus comme dangereux a été dressée, incluant les espaces publics, les lieux de transport en commun et certains quartiers.
2. Identifier et analyser les types de violences : Les types de violences recensées (physique, verbale, symbolique, psychologique et sexuelle) ainsi que les lieux spécifiques où elles se produisent ont été abordés dans chaque groupe.
3. Examiner les facteurs urbains et sociaux : L'influence des caractéristiques urbaines (densité, niveau socio-économique, configuration spatiale) et des facteurs socio-économiques sur la violence ont été analysés.
4. Analyser les profils des agresseurs et leurs motivations : Une exploration des profils types des auteurs de violences, incluant leurs méthodes d'action et motivations.
5. Évaluer l'impact sur le sentiment de sécurité : Tous les groupes ont exploré l'impact de ces violences sur le sentiment de sécurité et d'appartenance aux espaces publics des participants.
6. Formuler des recommandations : Chaque groupe a proposé des solutions pour améliorer la sécurité dans les espaces publics, incluant des améliorations aux services de soutien pour les victimes.

Spécificités dans le déroulement de certains groupes

Bien qu'une ligne directrice commune ait structuré le déroulement de chaque groupe de discussion, des éléments distincts ont été intégrés afin de répondre aux spécificités et aux objectifs propres aux groupes inclusifs, de la société civile et des institutions publiques, permettant ainsi une approche plus ciblée et adaptée aux besoins de chaque groupe.

1. Groupe de discussion inclusif

Le **groupe inclusif** a permis de documenter et d'analyser les différentes formes de violences et leurs manifestations dans des lieux précis, en identifiant également les auteurs potentiels et leurs motivations. Les discussions ont mis en lumière les expériences différencierées selon le genre et ont inclus la participation de personnes de diverses identités minoritaires. Cela a permis de recueillir une vision riche et représentative des réalités vécues dans les espaces publics, en tenant compte des spécificités de chaque groupe au sein de la société.

2. Groupe de discussion avec la société civile

Pour le **groupe de la société civile**, les échanges se sont concentrés sur les initiatives déjà existantes visant à prévenir les violences, en particulier par le biais de programmes d'accompagnement psychosocial, juridique et médical. Les participants ont partagé les forces de ces initiatives, mais aussi identifié leurs faiblesses, notamment le manque de ressources et de coordination entre les acteurs. Des recommandations ont été proposées pour renforcer ces initiatives, incluant un besoin accru de financement, une meilleure visibilité des services, et des formations spécifiques pour le personnel afin de pallier les lacunes observées dans le soutien aux victimes.

3. Groupe de discussion avec les institutions publiques

Le **groupe des institutions publiques** s'est focalisé sur les projets et programmes, en cours ou à venir, destinés à améliorer la sécurité des femmes et des filles dans Tunis. Ce groupe a notamment procédé à l'identification des arrondissements prioritaires pour l'intervention, basée sur une matrice qui évalue à la fois le taux d'insécurité et l'importance de la fréquentation des lieux. Les représentants ont également discuté de chaque étape des projets urbains, depuis la conception jusqu'au suivi, en intégrant les besoins spécifiques des femmes et en établissant des indicateurs de performance tenant compte des questions de genre.

Ces discussions ont permis de cartographier les enjeux de sécurité et de proposer des solutions inclusives, en intégrant les perspectives et besoins spécifiques de chaque groupe pour un impact global sur la sécurité urbaine à Tunis.

2.2.3. OUTIL 3. Groupe consultatif communautaire (GCC)

Cet outil de GCC dont le profil est présenté en (Annexe 8), est conçu comme un atelier interactif visant à rassembler les membres clés de la communauté possédant une expertise et des connaissances approfondies sur les enjeux abordés dans cette étude de cadrage. Durant cette phase, deux ateliers ont été réalisés, visant à valider et à compléter les résultats obtenus par des connaissances des participants en matière de la situation sécuritaire et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le contexte précis de la ville de Tunis.

GCC Atelier 1 "Compréhension du problème des violences faites aux femmes et aux filles dans le contexte urbain, social et réglementaire tunisien"

Le premier atelier du GCC a été dédié à la compréhension du problème et de son contexte. Cet atelier avait pour objectifs principaux de présenter et d'analyser les résultats issus des groupes de discussions précédemment réalisés. Les participant.e.s ont eu l'opportunité de discuter et de valider les premières conclusions, en approuvant ou en remettant en question les points soulevés. Les activités participatives ont permis l'identification de nouveaux problèmes pertinents, enrichissant ainsi la compréhension collective des enjeux locaux et renforçant l'engagement communautaire dans le processus d'étude de cadrage.

GCC Atelier 2 "Discussion des recommandations"

Le deuxième atelier du GCC s'est focalisé sur la "Discussion des recommandations". Cet atelier a été essentiel pour valider les résultats et les connaissances obtenus lors du premier atelier. Les points forts de cette discussion comprenaient la formulation collective de recommandations concrètes et applicables, basées sur les analyses précédentes et les contributions des participants. Les échanges interactifs ont permis l'identification des stratégies potentielles pour répondre aux défis identifiés dans l'étude de cadrage. La discussion a permis de prioriser les actions à entreprendre, de définir des objectifs communs et d'explorer les collaborations nécessaires avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre les recommandations efficacement.

2.3. OUTIL D'ANALYSE DES DONNÉES

Une fois les données collectées, l'analyse s'est concentrée sur l'exploitation des contenus des entretiens de manière objective et fiable¹, alignant les résultats aux objectifs de recherche. De ce fait, l'analyse de contenu a été utilisée pour examiner les résultats des groupes de discussions. Initialement, une analyse lexicale des différents groupes de discussions a été réalisée à l'aide du logiciel Sphinx IQ3, permettant l'extraction des mots et expressions les plus fréquents parmi les participants, suivie de l'identification de catégories sémantiques pour identifier et regrouper les thèmes et sous-thèmes.

Les données textuelles ont été présentées sous plusieurs formats via le logiciel Sphinx IQ3 (nuages de mots, classifications des termes selon les classes de groupes et orientations des sentiments, incluant les verbatims et les mots les plus cités par occurrences des mots), facilitant le regroupement des réponses dans une deuxième phase pour une classification thématique. Cette approche inclut une analyse lexicale visant à regrouper les synonymes exprimant des idées similaires, établis à partir des réponses et du contexte des enquêtes. L'analyse lexicale a été suivie d'une analyse thématique, codifiant les unités de sens issues des entretiens².

Cette dernière méthode consiste à découper le texte en des unités d'analyse de base, à les regrouper en catégories homogènes et exhaustives, exclusives selon des règles prédéfinies pour comptabiliser leurs fréquences d'apparition. Les catégories ont été définies de manière itérative, émergeant des

¹ Andréani, J. C., Conchon, F., Moulin, J. L., & De Vaissière, G. (2008). La communication de diversité en marketing: approche exploratoire. *Management Avenir*, 15(1), 156-173.

² Bardin, L. (2003). L'analyse de contenu et de la forme des communications. *Les méthodes des sciences humaines*, 1(1), 240..3-269.

données et respectant les principes d'exhaustivité, d'exclusivité et de pertinence des code books générés dans l'étude avec le décompte des thèmes facilité par le logiciel Sphinx IQ3.

Pour enrichir l'analyse, nous avons utilisé la fonction DATAVIV' du logiciel, permettant de visualiser les résultats des différentes analyses de manière interactive. Les sorties graphiques de cette solution mettent en lumière les éléments clés de l'étude de manière communicative, permettant d'illustrer les résultats de l'étude. Les résultats et données peuvent être filtrés en ligne par une démarche synchronisée par une navigation pour notamment explorer les commentaires des mots spécifiques présents dans les nuages de mots. Cette approche permet une représentation dynamique des données d'étude à travers des graphiques interactifs, mettant en avant les résultats clés. Les utilisateurs peuvent filtrer les informations directement en cliquant sur les éléments du tableau. Ainsi, en choisissant un mot dans le nuage de mots, ils peuvent instantanément visualiser les commentaires spécifiques où ce mot est mentionné dans le tableau associé. Cela facilite une exploration approfondie des données et une compréhension détaillée des perspectives exprimées par les participants aux études qualitatives disponibles dans le lien suivant : [lien vers les données](#).

3. LECTURES DES ETUDES PORTANT SUR LES VSBG A TUNIS

Cette revue de la littérature examine les principales études sociologiques qui analysent les réalités de la violence en Tunisie. Les enquêtes de l'Office national de Formation professionnelle

(ONFP) (2010), du Centre De Recherches, D'études, De Documentation Et D'information Sur La Femme **(CREDIF) (2016)**, d'**Aswat Nissa (2020)**, et d'autres travaux récents explorent les différentes formes de violence — domestique, publique, et numérique — et révèlent les défis liés à l'insécurité dans les espaces publics et privés.

Une synthèse met en lumière les principales recommandations issues de ces études, soulignant l'importance de renforcer la mise en application des lois, d'améliorer les infrastructures urbaines pour la sécurité des femmes, et de développer des actions de sensibilisation pour une société plus inclusive.

3.2. Études portant sur les violences faites aux femmes en Tunisie

Dans ce qui suit, nous allons présenter une analyse approfondie des lectures réalisées sur le thème des violences faites aux femmes en Tunisie. Ces études, riches et variées, offrent un éclairage essentiel sur les multiples dimensions de ce phénomène, en abordant ses manifestations, ses causes profondes, ainsi que les réponses institutionnelles et sociales qu'il suscite. Cette analyse nous permet également de relever les limites des études menées jusqu'à présent, qu'il s'agisse des approches méthodologiques adoptées, de la portée des résultats obtenus ou des angles d'analyse encore insuffisamment explorés.

Voici une sélection des travaux principaux ayant contribué à la compréhension de ce phénomène complexe qui sont également présenté en annexe 11 :

- Étude d'anthropologie sociale des conditions de logement et d'habitat des femmes en situations de vulnérabilité économique et sociale, BEITY/ ASF , 2018³
- Femmes et transport en Tunisie : l'insécurité du quotidien, Aswat Nissa(2021)⁴
- La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie, publiée en 2016 CREDIF⁵
- FEMMEDINA PROGRAMME DE VILLE INCLUSIVE A TUNIS, Bilan sur la participation des femmes dans la Médina de Tunis, Cities Alliance, 2021⁶
- ENQUÊTE NATIONALE SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN TUNISIE, ONFP –AECID 2010⁷
- Étude sur les déterminants des violences conjugales, Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes, 2022⁸
- Enquête Nationale sur La violence à l'égard des femmes, INS, 2022⁹
- Étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis, DIGNITY – Danish Institute Against Torture, 2018¹⁰
- La violence cybernétique envers les femmes activistes en Tunisie : formes, impacts et mécanismes de lutte¹¹

3.2. Synthèse des lectures

Les résultats des différentes études montrent que la violence contre les femmes en Tunisie est un problème persistant et multifacette, influencé par des dynamiques de pouvoir patriarcales, des normes sociales restrictives, et des limitations institutionnelles. Que ce soit dans l'espace privé, public, ou en ligne, les femmes sont confrontées à diverses formes de violences, qui entravent leur liberté, leur autonomie économique, et leur accès à des services de soutien adéquats. Les études de l'ONFP, du CREDIF, de DIGNITY, et d'Aswat Nissa révèlent que les femmes subissent un harcèlement fréquent dans les transports, une cyberviolence non régulée, et des violences conjugales souvent banalisées ou passées sous silence. La faible réponse institutionnelle, les contraintes dans l'accès à des services de

³ BEITY/ASF. (2020). *Le logement miroir et vecteur de discrimination à l'égard des femmes*.

⁴ <https://www.aswatnissa.org/wp-content/uploads/2024/04/etude-transport.pdf>

⁵ Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme est une structure de recherche rattachée au ministère de la Femme.

<https://morocco.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Morocco/Documents/Publications/2016/12/La%20violence%20fonde%20sur%20le%20genre%20dans%20l'espace%20public%20%20Tunisie.pdf>

⁶ <https://www.citiesalliance.org/sites/default/files/2021-08/Femmedina%20Assessment%20Report%20FR-compressed.pdf>

⁷ <http://www.observaction.info/wp-content/uploads/2015/01/Enqu%C3%A9e-Nationale-Violence-envers-les-femmes-Tunisie-2010.pdf>

⁸ <http://www.femmes.gov.tn/wp-content/uploads/2022/04/LES-DE%CC%81TERMINANTS-DES-VIOLENCES-CONJUGALES.pdf>

⁹ <https://www.ins.tn/publication/enquete-nationale-sur-la-violence-legard-des-femmes-2022>

¹⁰ <https://dignity.dk/wp-content/uploads/publication-series-22.pdf>

¹¹ Aswat Nissa. (2023). Cyberviolence en Tunisie. <https://www.aswatnissa.org/wp-content/uploads/2024/03/Cyberviolence-.pdf>

protection, et l'absence de cadre juridique spécifique pour des formes de violence émergentes, comme la cyberviolence, ajoutent à la vulnérabilité des femmes.

Tableau 2 : Synthèse des lectures sur les violences faites aux femmes en Tunisie

1. Prévalence et Nature des Violences	<p>Les différentes études montrent que la violence envers les femmes en Tunisie demeure un problème endémique, touchant aussi bien la sphère privée que l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie (ONFP, 2010) : Elle révèle que 42,1% des femmes ayant subi des violences de la part de leur partenaire n'en parlent jamais, notamment à cause de la peur et de la honte. De plus, 55% des femmes victimes de violences physiques et psychologiques considèrent ces comportements comme normaux, montrant une intériorisation des violences au sein des foyers. - Étude de l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes (2022) : Cette étude indique que, malgré les efforts pour réduire les violences conjugales, celles-ci restent courantes. En 2020, le nombre de signalements via la ligne verte atteignait 14 000, dont 71% étaient dans l'espace privé, confirmant que le foyer représente souvent un lieu de danger pour les femmes. - Enquête INS 2022 : Cette étude rapporte qu'une majorité de femmes (84,7%) déclare avoir été victime de violence depuis l'âge de 15 ans, incluant des violences physiques, psychologiques, économiques, et sexuelles. Ces chiffres démontrent l'ampleur et la fréquence des violences faites aux femmes en Tunisie.
--	--

<p>2. Violence dans l'Espace Public et Cyberviolence</p>	<p>Les femmes tunisiennes rencontrent également de nombreux obstacles liés à la violence dans l'espace public et en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du CREDIF (2016) : Elle indique que les femmes subissent du harcèlement et des violences dans les moyens de transport, où 71,7% des violences psychologiques se produisent en raison de la promiscuité. Les témoignages recueillis montrent que les femmes doivent adapter leurs déplacements pour minimiser les risques, ce qui réduit leur accès à l'espace public. - Étude d'Aswat Nissa sur la violence numérique : La cyberviolence représente une forme de violence importante et en croissance, souvent non dénoncée. En effet, 95% des femmes victimes de cyberviolence ne portent pas plainte, à cause de la lenteur des procédures et de l'absence d'un cadre légal spécifique pour protéger les victimes. Cette situation met en lumière l'urgence de lois adaptées aux réalités numériques. - Étude de DIGNITY sur la Médina de Tunis (2018) : Les femmes se sentent souvent contraintes d'éviter certains lieux de la Médina après la tombée de la nuit, faute d'éclairage ou en raison de la présence masculine qui rend ces zones intimidantes pour elles. Ce sentiment d'insécurité révèle une appropriation genrée de l'espace public, où les femmes doivent renoncer à certains lieux par crainte des violences.
---	--

<p>3. Inégalités d'Accès à l'Espace Urbain</p>	<p>L'accès à l'espace urbain pour les femmes en Tunisie est entravé par plusieurs facteurs de risque liés à la configuration urbaine et aux normes sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Femmedina (2021) : L'étude montre que des quartiers comme Sidi el Bechir, Bab el Fella et Bab el Jazira dans la Médina de Tunis sont perçus comme dangereux, limitant l'accès des femmes la nuit. L'éclairage est identifié comme un facteur clé de sécurité. Les rues bien éclairées, comme la rue Pacha, sont perçues comme plus sûres, mais les cas de bris d'ampoules créent des zones d'ombre intentionnelles dans certains endroits, compliquant la circulation des femmes dans ces quartiers. - Étude du CREDIF (2016) : Les femmes témoignent de l'importance de la sécurité dans les transports publics, où elles sont fréquemment harcelées. L'espace public devient ainsi hostile pour de nombreuses femmes, qui préfèrent limiter leurs déplacements aux trajets essentiels, surtout la nuit. - DIGNITY (2018) : Dans la Médina, les femmes rapportent une occupation masculine de certains espaces la nuit, notamment après la fermeture des souks, renforçant le sentiment d'insécurité et les empêchant d'accéder pleinement à l'espace public.
<p>4. Manque de Soutien des Institutions</p>	<p>Les études révèlent un manque d'appui institutionnel pour les femmes victimes de violences en Tunisie, que ce soit dans le cadre juridique ou dans les structures d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIGNITY (2018) : Dans la Médina de Tunis, les femmes rapportent une absence d'aide adéquate de la part des forces de l'ordre, qui souvent ignorent ou minimisent les plaintes de violences conjugales. Cette situation décourage les femmes de recourir à la police, créant un sentiment d'isolement. - Aswat Nissa (2020) : En matière de cyberviolence, le manque de lois spécifiques laisse les victimes sans recours adéquat. La lenteur des procédures et l'absence de sensibilisation juridique empêchent les femmes de dénoncer les agressions en ligne. - Enquête nationale ONFP (2010) : Cette étude indique que 73% des femmes victimes de violences conjugales ne cherchent de soutien qu'auprès de leur famille, car les ONG et la police sont rarement considérées comme

	des options viables pour leur protection, en raison d'un manque de confiance en ces institutions.
5. Impact Socio-Économique de la Violence	<p>Les violences subies par les femmes tunisiennes ont des répercussions importantes sur leur autonomie économique et leur inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BEITY/ASF (2018) : Cette étude souligne que les femmes en situation de précarité (migrantes, mères célibataires, etc.) subissent des formes de violence exacerbées par leurs conditions de vie difficiles. Ces violences affectent leur capacité à trouver un logement stable et à vivre en sécurité. - INS (2022) : La violence économique est signalée par 11,4% des femmes, prenant la forme de contrôle financier ou d'interdiction de travailler, ce qui limite leur autonomie économique. Cette violence économique a des répercussions sur la capacité des femmes à subvenir à leurs besoins, ce qui les rend plus vulnérables à d'autres formes de violences. - Femmedina (2021) : L'étude met en lumière les obstacles économiques rencontrés par les femmes dans la Médina, qui travaillent souvent dans des emplois précaires (couture, pâtisserie). Leur situation financière est fragile et réduit leur accès à des opportunités économiques plus stables, les rendant dépendantes de leurs familles ou de la communauté.

Les résultats des différentes études montrent que la violence envers les femmes en Tunisie est ancrée dans les inégalités structurelles, renforcées par un manque de soutien institutionnel et des infrastructures inadéquates. Les violences dans les espaces publics et privés, les défis en matière de cyberviolence, et les impacts économiques de ces violences sur les femmes soulignent la nécessité de réformes législatives, d'une amélioration des infrastructures urbaines, et d'une sensibilisation accrue pour protéger les droits et la sécurité des femmes.

La violence envers les femmes est également exacerbée par des facteurs socio-économiques, où des groupes de femmes particulièrement marginalisées (migrantes, mères célibataires, employées de maison, etc.) subissent des conditions de vie précaires et un manque d'opportunités économiques, ce qui renforce leur exposition aux violences. En somme, les résultats montrent que l'insécurité des femmes en Tunisie requiert des approches intégrées et des réformes structurelles pour garantir leur sécurité et leur droit à un espace public accessible et sans crainte.

Figure 1: Les violences faites aux femmes , formes, causes et impacts

1. Prévalence et Nature des Violences

- 42% des victimes de violences n'en parlent jamais.
- 55% des femmes voient ces violences comme "normales".
- En 2020, 14 000 cas signalés, dont 71% dans l'espace privé.
- 84,7% des femmes ont subi des violences depuis 15 ans

2. Violences dans l'Espace Public et en Ligne

- 71,7% des agressions psychologiques dans les transports sont dues à la promiscuité.
- 95% des victimes de cyberviolence ne portent pas plainte, faute de cadre légal.
- Le manque d'éclairage et une présence masculine forte la nuit dissuadent l'accès des femmes à certains lieux.

3. Inégalités d'Accès à l'Espace Urbain

- Les quartiers mal éclairés, comme Sidi el Bechir, sont perçus comme dangereux.
- Dans les transports, les femmes sont souvent harcelées, ce qui limite leurs déplacements nocturnes.
- La nuit, la présence masculine dans certains lieux publics renforce le sentiment d'insécurité des femmes.

4. Manque de Soutien Institutionnel

- Les plaintes pour violences conjugales sont souvent ignorées, ce qui isole les victimes.
- L'absence de lois spécifiques pour la cyberviolence laisse les victimes sans recours.
- 73% des femmes violentées ne se tournent que vers leur famille, par manque de confiance en la police.

5. Impact Socio-Économique des Violences

- Les violences limitent l'autonomie économique des femmes, surtout celles en précarité.
- 11,4% subissent une violence économique, via un contrôle financier ou une interdiction de travailler.
- Les femmes en emplois précaires dépendent financièrement de leur entourage.

3.4. Les Recommandations retenues des études

Les recommandations relevées dans les études analysées s'inscrivent dans une vision globale visant à créer un environnement plus sûr et équitable pour les femmes en Tunisie, en s'appuyant sur des politiques publiques inclusives et une sensibilisation accrue de la société.

Tableau 3: Les recommandations retenues de la revue de littérature

Les recommandations	
1. Renforcement des Lois et Cadre Juridique pour la Cyberviolence	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude d'Aswat Nissa montre que la cyberviolence est largement non traitée par la législation tunisienne, rendant les victimes sans recours efficace. Il est donc essentiel d'élargir la loi 58 de 2017 pour inclure explicitement la cyberviolence, avec des procédures spécifiques pour protéger les victimes d'abus en ligne et des peines appropriées pour les auteurs. - Les processus judiciaires pour les cas de cyberviolence doivent être accélérés pour offrir un soutien plus rapide aux victimes, comme le montre le manque de plaintes dans ce domaine à cause de la lenteur actuelle.

<p>2. Amélioration des Infrastructures Publiques pour la Sécurité des Femmes</p>	<p>- L'étude Femmedina souligne l'importance de l'éclairage public dans des quartiers comme la Médina de Tunis pour améliorer la sécurité des femmes, notamment la nuit. Un éclairage de qualité et résistant au vandalisme est nécessaire dans les rues identifiées comme à risque, par exemple la rue Hafsa, où les ampoules sont fréquemment brisées.</p> <p>- Des patrouilles de police régulières et mieux coordonnées dans les zones sensibles pourraient renforcer le sentiment de sécurité chez les femmes, notamment aux heures critiques (comme après la fermeture des souks), d'après l'étude de DIGNITY. L'augmentation de la présence d'agents de sécurité dans les transports en commun est aussi recommandée pour réduire le harcèlement, comme l'indique le rapport du CREDIF.</p>
<p>3. Formation des Forces de l'Ordre et Sensibilisation aux Questions de Genre</p>	<p>- Les forces de l'ordre doivent être mieux formées pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de sécurité. Le rapport de DIGNITY montre que les policiers sont souvent insensibles ou inappropriés dans leur gestion des violences conjugales. Il est donc nécessaire de sensibiliser les agents de police aux enjeux liés au genre, et de les former à traiter les plaintes des femmes avec professionnalisme et empathie.</p> <p>- Des formations continues devraient également inclure la gestion des plaintes pour harcèlement et cyberviolence, de façon à établir un processus de prise en charge respectueux et rapide pour les victimes, minimisant la stigmatisation, comme le recommande aussi l'étude de l'ONFP.</p>
<p>4. Développement d'Espaces Inclusifs et Sécurisés pour les Femmes</p>	<p>- Les espaces publics devraient être conçus pour accueillir les femmes de manière sécurisée et inclusive. Les résultats de Femmedina montrent qu'il existe un besoin de lieux où les femmes puissent se rencontrer sans se sentir intimidées par la présence masculine prédominante dans les espaces urbains de Tunis.</p> <p>- La création de centres et de lieux de rencontre spécifiques pour les femmes, ou adaptés pour elles, permettrait de promouvoir leur engagement dans la vie publique et d'encourager une utilisation plus équilibrée de l'espace urbain.</p>
<p>5. Soutien aux Femmes Économiquement Vulnérables</p>	<p>- L'étude BEITY/ASF montre que la vulnérabilité économique des femmes est un facteur d'insécurité. Pour y remédier, il serait essentiel d'offrir des programmes de soutien économique, comme des prêts pour les entrepreneures et des formations professionnelles, afin de réduire leur dépendance économique et de renforcer leur autonomie.</p> <p>- En parallèle, l'accès à des logements sécurisés et abordables devrait être renforcé, en particulier pour les groupes marginalisés, afin de réduire leur exposition à des violences en raison de conditions de logement précaires</p>

Figure 2: Recommandations issues des lectures



4. LE CONTEXTE LOCAL DE LA VILLE DE TUNIS

Avant de présenter les résultats empiriques sur la violence, nous consacrerons la prochaine section à une étude approfondie du contexte urbain de Tunis. Cette étape permettra de mieux comprendre les dynamiques sociales, économiques et culturelles qui influencent la manifestation de la violence dans cet environnement spécifique.

4.1. Localisation géographique et urbaine

Tunis est non seulement la capitale du pays, elle est la première ville en termes de densité démographique et développement économique. Elle est au centre du territoire métropolitain tunisien constitué de 4 gouvernorats : Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba.

En 2021, La région du Grand Tunis concentre¹² 2.881.000 habitants soit 17% de la population totale du pays. Premier pôle économique, la métropole a enregistré, en 2021, 8472 offres d'emploi soit 33% des offres du pays¹³. « Région capitale du pays, il représente le centre névralgique du Grand Tunis et concentre une population urbaine estimée à un million d'habitant.e.s avec la plus forte densité démographique évaluée à plus de 3650 habitants /km² »¹⁴. Par cette croissance démographique, spatiale et économique, le Grand Tunis continue à être un territoire attractif pour les habitant.e.s et les investisseurs.

Le Gouvernorat de Tunis est entouré par la mer Méditerranée et bordé par plusieurs plans d'eau, dont le Lac de Tunis au nord et la Sebkha Sijoumi au sud. S'étendant le long de la côte, de sa banlieue nord et vers les plaines du sud, il occupe environ 0,2 % de la superficie totale du pays.

¹² Annuaire Statistique de la Tunisie 2017-2021, INS 2023

¹³ Annuaire Statistique de la Tunisie 2017-2021, INS 2023

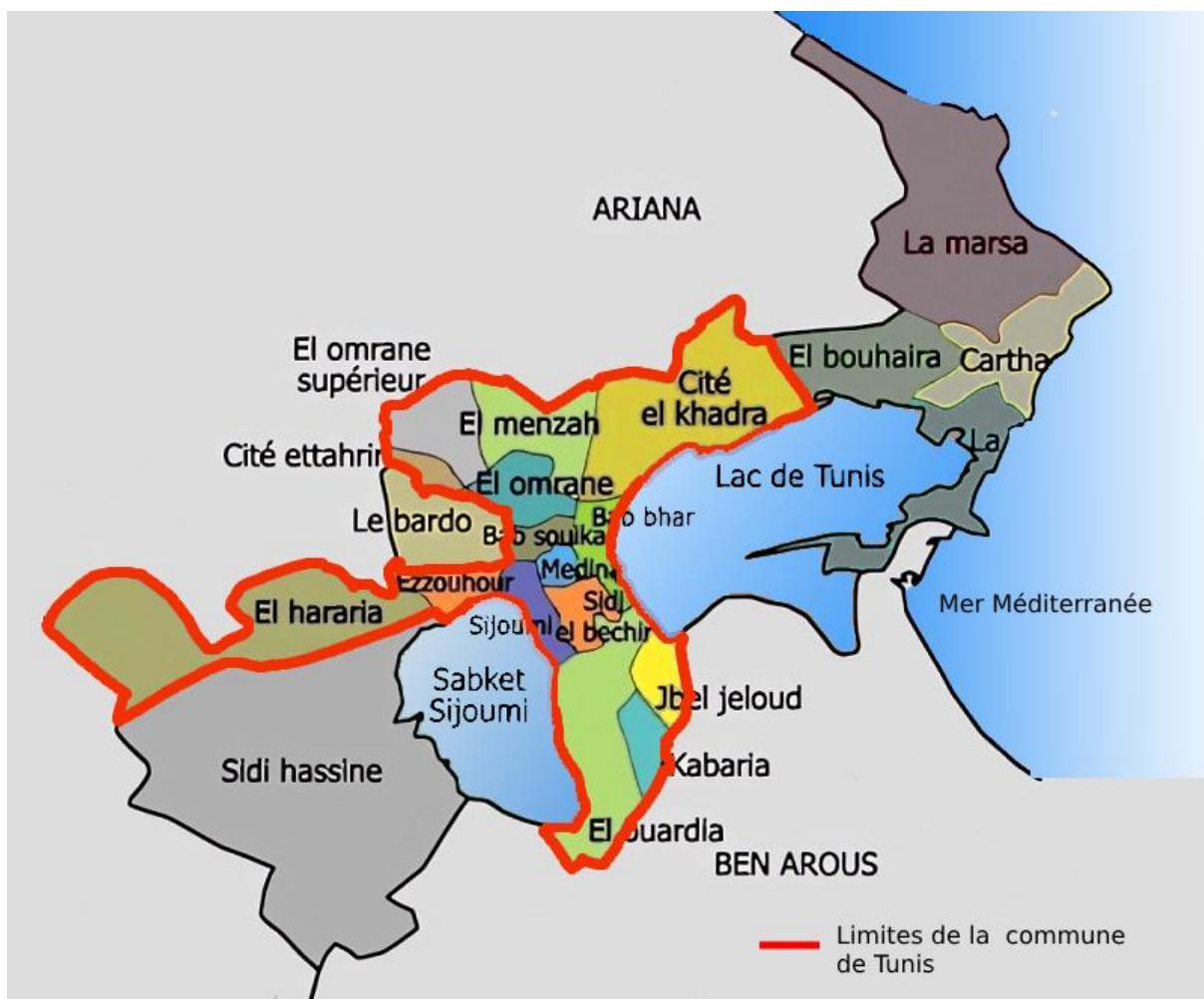
¹⁴ Gouvernorat de Tunis en chiffres 2022, Direction Régionale de Développement de Tunis

Figure 3 : Carte de Situation du Grand Tunis avec ses 4 gouvernorats



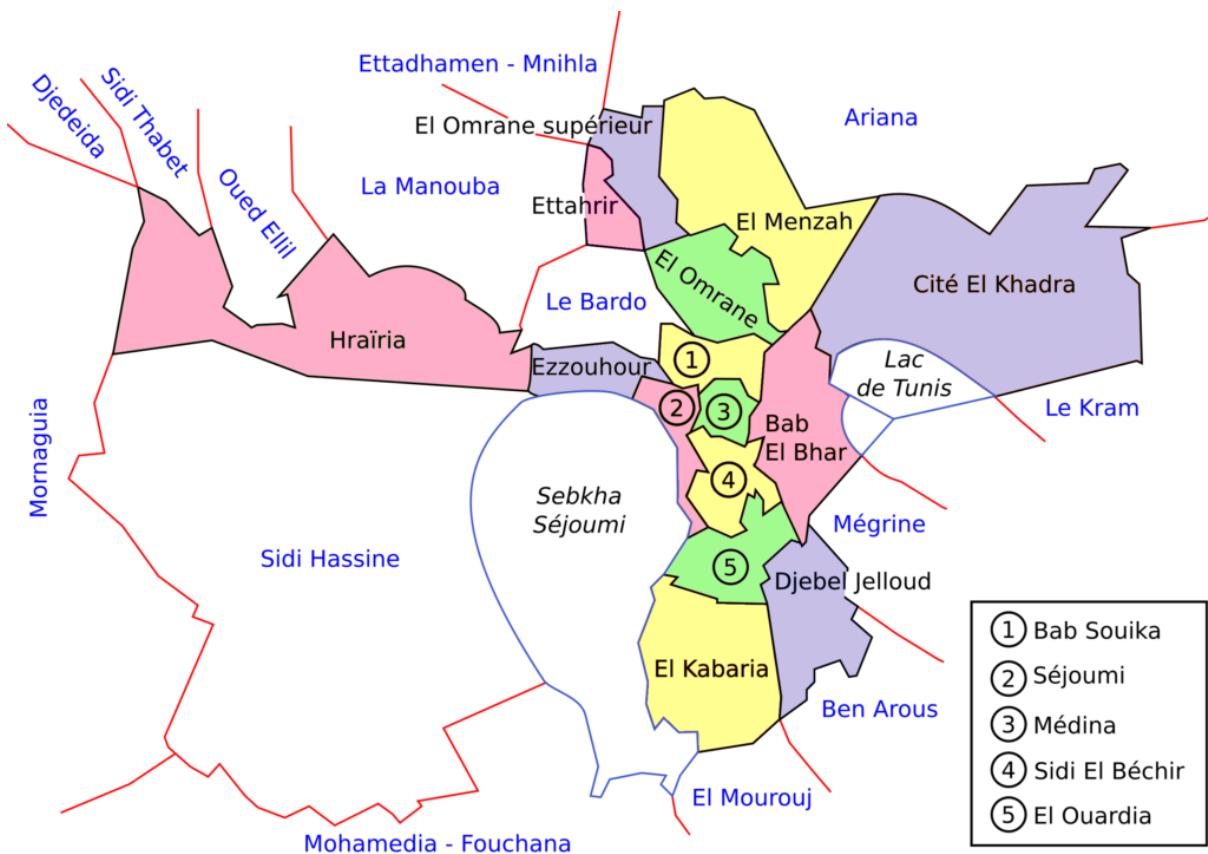
Au cœur de la région capitale, la commune de Tunis est située au nord du pays, au fond du Golfe de Tunis dont elle est séparée par le Lac de Tunis. Au nord, elle est délimitée par le Gouvernorat de l'Ariana, à l'est par le Lac de Tunis et la Commune de la Goulette , à l'ouest. par la Sebkha d'Sijoumi et la Commune de Sidi Hssine et au sud par le gouvernorat de Ben Arous. (voir carte)

Figure 4: carte de situation de la Commune de Tunis dans le Gouvernorat de Tunis



Le site de la commune, qui s'étale sur 106 Km², est enclavée entre les deux plans d'eau : le Lac de Tunis et la Sebkha d'Sijoumi. La commune de Tunis est divisée en quinze arrondissements municipaux : Bab El Bhar, Bab Souika, Cité El Khadra, Djebel Jeloud, El Kabaria, El Menzah, El Omrane, El Omrane supérieur, El Ouardia, Ettahrir, Ezzouhour, Hraïria, Médina, Sijoumi et Sidi El Béchir. (voir la carte ci dessus)

Figure 5 : Les arrondissements de la commune de Tunis¹⁵



« Depuis des décennies, l'urbanisation du Grand Tunis enregistrait un essor sans précédent : habitat, industrialisation, déséquilibre régional, immigration massive sont à l'origine de ce phénomène »¹⁶

Cette urbanisation rapide a ramené un lot de défis. L'étude de la stratégie de la Ville de Tunis¹⁷, menée par la commune de Tunis en 2022, a listé ces défis urbains auxquels Tunis doit faire face :

- Le territoire de Tunis connaît un étalement urbain et une ségrégation sociospatiale entre ses entités spatiales : hypercentre/périméries et quartiers résidentiels planifiés/quartiers informels.
- Le centre ancien de la ville constitué de la médina et du tissu colonial, cœur historique de la ville souffre d'une dégradation avec une dégradation des espaces publics et des bâtiments avec des immeubles menaçant ruine et connaît une décroissance démographique. Le centre historique a perdu de son attractivité et de sa centralité au profit de nouvelles centralités secondaires au nord (El Manzeh) et à l'est (Les berges du lac). Les espaces publics sont en proie du commerce informel.

¹⁵ Gifex.com, <https://gifex.com/fr/fichier/les-arrondissements-de-la-ville-de-tunis/>

¹⁶ AUGT. Etude de mise en œuvre de l'observatoire urbain régional du Grand Tunis. Rapport final de la première phase

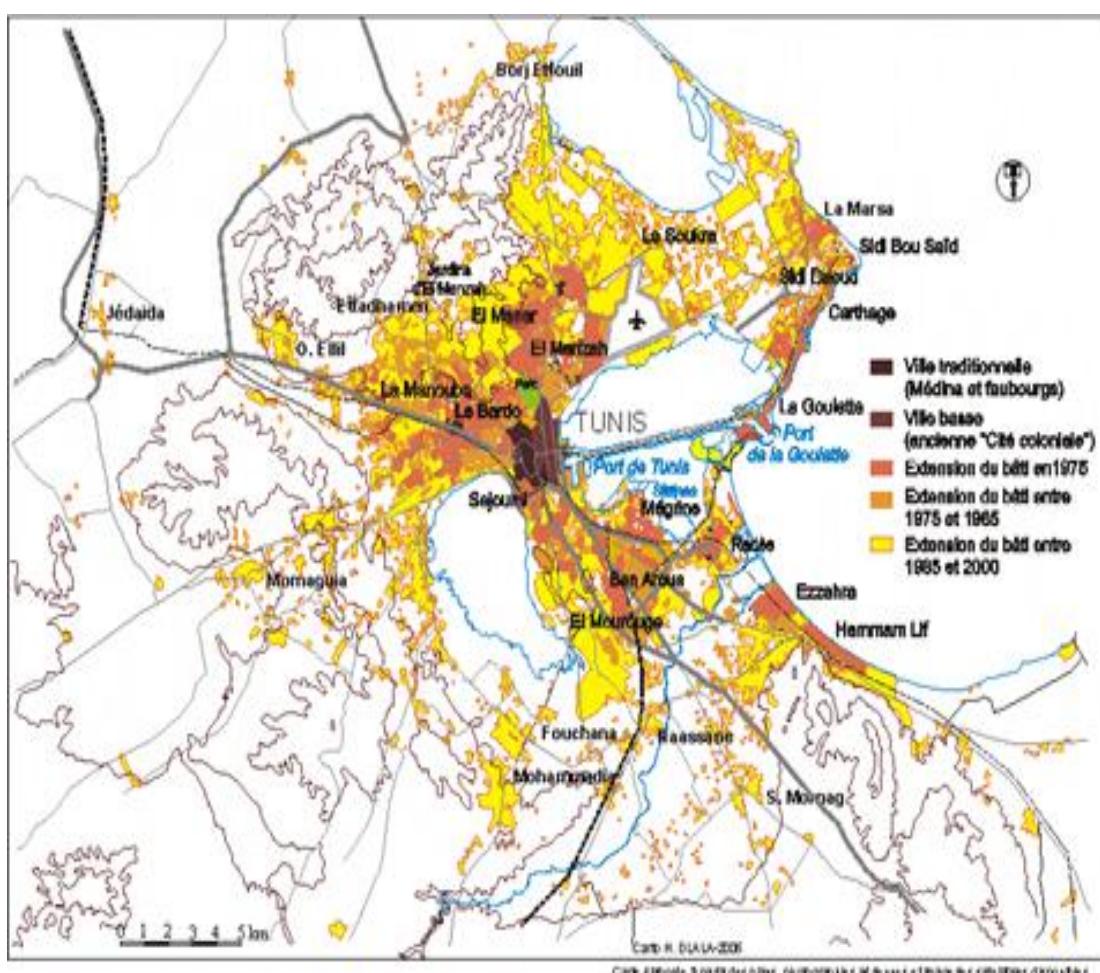
¹⁷ Commune de Tunis – SDVT - cadre stratégique, Projet « A'SIMA Tunis : Planification stratégique et gouvernance multiniveau pour une ville métropolitaine résiliente », la commune de Tunis, Novembre 2022

- Les quartiers informels couvrent plus de 23 Km² et accueillent 32% de la population communale. Ces territoires, malgré les efforts de réhabilitation de l'ARRU, restent des territoires enclavés physiquement avec des difficultés de mobilités et d'exclusion sociale. Les espaces publics sont marqués par la violence urbaine, la dégradation et le commerce informel.

4.2. Histoire et évolution socio-économique

Tunis, fondée en 698, devient la capitale politique et économique de la Tunisie depuis 1229. Son territoire a connu une extension urbaine rapide à partir de son hypercentre et ses deux noyaux médinal et colonial (voir figure 7) est passée de 270 hectares pour une population de 100000 habitants en 1880 à près de 260 km² pour 2,2 millions en 2014. La ville s'est étalée en perdant de sa densité (333 habitants/Ha en 1880 - 120 habitants/Ha en 1956 à 84 habitants/Ha en 2016) et surtout de son unité. Elle est constituée de plusieurs strates sociospatiales qui se sont juxtaposées sur plus de 800 ans.

Figure 6 : Étalement urbain du Grand Tunis¹⁸



¹⁸ **Habib** Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 25 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/13863>

La médina de Tunis : ce tissu historique est constitué par un noyau central et ses deux faubourgs à l'intérieur des murailles. Le tissu est organique avec des rues sinuées et étroites et des maisons à patios. Une mixité sociale et fonctionnelle caractérisait ce tissu médinal.

- La période coloniale et le développement de la ville basse de Tunis à partir de 1881 : Un nouveau tissu a été créé à l'extérieur des remparts de la Médina. Une nouvelle image de ville moderne avec sa trame de voies régulières et ses larges avenues bordées d'arbres, ses parcs et ses jardins publics.

- Après l'indépendance, à partir des années 70, la ville a connu une extension vers le nord et vers le sud. Cette urbanisation s'est faite selon deux formes :

Un développement formel, essentiellement résidentiel, développé par des opérateurs publics tels que l'AFH pour les classes moyennes et aisées (quartier Manar, Menezh..). et la SNIT et SPROLES pour les quartiers de logements sociaux (Ettahrir, Omrane Supérieur, Ezzouhour...). L'agence AFI a développé les zones foncières réservées au secteur industriel (Sijoumi et Jbel Jloud)

- Un développement informel principalement dans les territoires répulsifs (près de la sebkha de Sijoumi) et les zones périurbaines (Sijoumi, Hrairia).

4.3. Contexte Démographique

- Population et densité

Le territoire communal connaît une croissance démographique importante (tableau 4). Toutefois, cette croissance n'est pas régulière. L'axe central connaît un solde démographique négatif : médina - 1,61% par an, ville coloniale -1,85% par an, alors que les quartiers périphériques connaissent une croissance alimentée par une migration intérieure et extérieure (essentiellement de l'Afrique subsaharienne).

Tableau 4: croissance démographique dans la commune de TUNIS¹⁹

	1966	1975	1984	1994	2004	2014	2021
Population de la commune de Tunis	468.997	566418	598655	674142	798697	997 622	1075000

De fortes disparités de densité urbaine apparaissent, avec un centre ancien dense comme Bab Souika (10 000-12 000 hab/km²) et Bab Bhar (4 000-6 000 hab/km²), marqué par un héritage historique, et une périphérie ouest à urbanisation rapide, comme Ezzouhour et Sijoumi (plus de 12 000 hab/km²), dominée par des tissus informels et des quartiers sociaux, illustrant les défis d'un développement urbain inégal. (voir tableau 5)

¹⁹ Annuaire Statistique de la Tunisie 2017-2021, INS 2023

Tableau 5: Densité de la population par arrondissement 2022²⁰

Arrondissement	population	Densité hab/km ²
Médina	16255	10000-12000
Bab bhar	31195	4000-6000
Bab souika	23658	10000-12000
Omrane	42014	8000-10000
Omrane supérieur	47268	>12000
Ettahrir	20556	10000-12000
Manzeh	38916	2000-4000
Cité khadhra	31622	<2000
Sijoumi	29193	>12000
Ezzouhour	39962	>12000
Hrairia	120480	4000-6000
Ouardia	29000	6000-8000
Kabaria	86127	4000-6000
Sidi bachir	23618	8000-10000
Jbel Jloud	19503	2000-4000

- Structure démographique selon le genre et l'âge

Les données de l'INS de 2021 montrent une structure démographique équilibrée entre population masculine et féminine, Tunis 2021. (Ces données sont disponibles uniquement par gouvernorat et non par commune)

Tableau 6 : Structure démographique selon le genre en 2021²¹

	Masculin	Féminin	Total
Tunis (gouvernorat)	534200	540800	1075000
Grand Tunis	1442400	1438500	2881000

De même, La pyramide des âges est équilibrée avec la moitié de la population en âge de production entre 25 et 60 ans. (Tableau 7)

Tableau 7: Structure démographique selon l'âge et le genre, Gouvernorat de Tunis 2021²²

Age	-25	25-40	41-60	+60
Homme	185300	123300	146600	79100
Femme	174000	125500	152200	79100
Population Gouvernorat de Tunis	359300	248800	298800	158200

²⁰ Gouvernorat de Tunis en chiffre, 2022, Direction Régionale de Développement de Tunis

²¹ Annuaire Statistique de la Tunisie 2017-2021, INS 2023

²² Gouvernorat de Tunis en chiffre, 2022, Direction Régionale de Développement de Tunis

4.4. Contexte Socio-économique

- Niveau de vie et répartition des revenus
- Répartition des salarié.e.s permanent.e.s à la fin de l'année 2022 par genre et par section d'activité

L'enquête sur l'Emploi et Salaires auprès des Entreprises en 2022 de l'INS montre une tendance générale où certains secteurs sont fortement dominés par un genre par rapport à l'autre. Les secteurs de la santé, de l'éducation et des services administratifs ont une prédominance féminine, tandis que l'industrie manufacturière, le commerce et les transports ont une prédominance masculine. (Tableau 8)

L'enquête de l'INS, montre que la Tunisie présente un paysage marqué par des disparités de genre et diverses formes de discrimination à l'égard des femmes, particulièrement en matière d'emploi. Les femmes font face à un taux de chômage presque double de celui des hommes et assument une charge de travail non rémunéré, comme les tâches domestiques et les soins, qui est considérablement plus lourde. (Tableau 9) Une proportion significative travaille dans le secteur informel, représentant près de 45%, souvent contraints d'accepter des emplois précaires et peu sécurisés, sans accès à une protection sociale adéquate. De plus, le marché du travail est souvent segmenté selon des professions régies par le genre, contribuant à maintenir un écart salarial estimé à 14.6% entre hommes et femmes en Tunisie.

Tableau 8: Répartition des salariés par genre et par section d'activité 2022²³ (INS)

Section	Permanents		
	Hommes	Femmes	Total
B-Industries extractives	12161	2086	14247
C-Industrie manufacturière	215626	274662	490288
D:E-Production d'électricité, de gaz; Production et distribution d'eau...	23193	5333	28526
F-Construction	25852	3887	29739
G-Commerce; Réparation d'automobiles et de motocycles	70394	33293	103687
H-Transports et entreposage	50015	12096	62110
I-Hébergement et restauration	19463	8591	28054
J-Information et communication	23363	20113	43476
K-Activités financières et d'assurance	17051	10965	28016
L-Activités immobilières	1195	388	1583
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15280	13656	28935
N:O-Activités de services administratifs et de soutien; Administration publique	60333	41626	101959
P-Enseignement	9046	14517	23563
Q-Santé humaine et action sociale	13851	27149	41000
R-Arts, spectacles et activités récréatives	2527	1183	3711
S-Autres activités de services	664	969	1633
Total	560014	470514	1030528

²³ Enquête Emploi et Salaires auprès des Entreprises en 2022, statistiques Tunisie 2024.

Le taux de chômage global a augmenté de manière constante, passant de 15,3% en 2017 à 18% en 2021. Cette tendance reflète les difficultés économiques globales de la Tunisie, affectant l'ensemble de la population active. Le taux de chômage des femmes est nettement plus élevé que celui des hommes et montre une légère augmentation, passant de 22,6% en 2017 à 23,6% en 2021. Cette différence persistante souligne les défis spécifiques que les femmes rencontrent sur le marché du travail, notamment en termes d'accès à l'emploi et de conditions de travail. (Tableau9)

Tableau 9 : Taux de chômage selon le genre à Tunis (INS)²⁴

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Homme	15,4%	13,5%	12,3%	12,5%	12,4%
Femme	23,6%	22,8%	22,4%	22%	22,6%
Total	18%	16,2%	15,3%	15,4%	15,3%

Le taux de chômage global des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur reste élevé, bien qu'il ait diminué de 31,2% en 2020 à 24,8% en 2021. Le taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur est extrêmement élevé, atteignant un sommet de 42,1% en 2020 avant de redescendre à 32,5% en 2021. Cette tendance alarmante met en évidence les obstacles majeurs à l'emploi auxquels sont confrontées les femmes diplômées, suggérant un écart significatif entre l'offre de travail qualifié et la demande sur le marché. (Tableau10)

Tableau 10: Taux de chômage global des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre²⁵

Année	2021	2020	2019	2018	2017
Homme	15,3%	18,6%	16,4%	18%	18,7%
Femme	32,5%	42,1%	38%	38,6%	40,3%
total	24,8%	31,2%	1528,3%	29,2%	30,3%

Le chômage est expliqué par un décalage entre offre et demande d'emploi (2022)²⁶ (Tableau11)

²⁴ Enquête Emploi et Salaires auprès des Entreprises en 2022, statistiques Tunisie 2024.

²⁵ idem

²⁶ Sources INS et gouvernorat de Tunis en Chiffres 2022

Tableau 11: Offres et demandes d'emploi à Tunis (2022)

	Demandes d'emploi	Offres d'emploi
Gouvernorat de Tunis	14237	1857
Tunisie	459928	25475

D'après les statistiques de l'INS et les données du document Gouvernorat de Tunis en Chiffres 2022 :

Les demandes d'emploi selon le genre en Tunisie (2022): Femme : 274452 / Homme : 185476. Cette tendance se confirme à l'échelle du gouvernorat de Tunis avec 14237 demandes d'emploi dont 10237 femmes.

Le pourcentage de l'offre d'emploi par rapport à la demande à Tunis est de 13,04%. En Tunisie, ce pourcentage est de 5,54%. Ces chiffres montrent que la situation de l'emploi est légèrement meilleure à Tunis par rapport à la moyenne nationale, bien que le décalage entre l'offre et la demande reste significatif dans les deux cas. En Tunisie, les demandes d'emploi des femmes représentent 59,67% du total des demandes, tandis que celles des hommes constituent 40,33%. Ces pourcentages révèlent que les femmes forment une majorité manifeste des demandeur·se·s d'emploi, indiquant un défi particulier pour l'insertion des femmes sur le marché du travail.

Cette situation montrant un taux de chômage plus élevé chez les femmes, surtout pour les diplômées de l'enseignement supérieur, contraste avec les statistiques sur l'éducation.

- Accès à l'éducation

En Tunisie, l'accès à l'éducation est gratuit et obligatoire pour les filles et les garçons durant les 09 années de l'enseignement de base.

Le tableau 12 présente le nombre des inscriptions dans la formation professionnelle selon le genre, à Tunis en 2021 et le tableau 13, L'accès à l'éducation selon le genre de l'année scolaire 2021-2022 selon les cycles.²⁷

Tableau 12: inscriptions dans la formation professionnelle selon le genre, à Tunis en 2021

	Femme	Homme	Total
Nombre des inscrits	3316	4022	7338

Tableau 13: accès à l'éducation selon le genre de l'année scolaire 2021-2022 selon les cycles

	Femme	Homme
1 ^{er} cycle	39273	41671
2 ^{ème} cycle	542991	444225
Enseignement supérieur	169084	87480

²⁷ Gouvernorat de Tunis en Chiffres 2022

Les données montrent une évolution intéressante dans la répartition par genre au sein des différents niveaux éducatifs en Tunisie. Alors que la participation est relativement équilibrée au premier cycle, les femmes dominent largement dans le deuxième cycle et l'enseignement supérieur. Cela peut suggérer une série de facteurs positifs pour les femmes, tels que de meilleures performances académiques et un plus grand engagement envers l'éducation supérieure.

- Accès aux services de santé

Le document gouvernorat de Tunis en chiffre nous renseigne sur les équipements de santé à Tunis et l'accès à la santé de reproduction à Tunis en 2021 :

Tableau 14: Les équipements de santé à Tunis en 2021

	Établissement de santé	Nombre
Établissements publics	Centres de santé de base	52
	Hôpital régional	1
	Institut et centre spécialisés	9
	Hôpitaux généraux	12
	Nombre de lits /1000 habitants	4,14
	Nombre de lits	4451
Établissements privés	Cabinets dentaires	820
	Cliniques	34
	Officines	307
	Cabinets libres pratiques.	2088

Même si Tunis reste mieux lotie en équipements de santé que les autres villes du pays, ces chiffres interprétés par rapport à la population habitante de Tunis nous permet de constater que la ville de Tunis dispose d'une infrastructure de santé publique modérément développée, complétée par un secteur privé bien représenté, surtout pour les soins ambulatoires et spécialisés.

Pour ce qu'est de la santé de reproduction :

Tableau 15: Activités de santé de reproduction Tunis 2021

Actes prénataux	Actes postnataux	Santé de reproduction
5748	880	72296

Pour une population féminine de 540 800 à Tunis, les résultats montrent un engagement important dans les services de santé reproductive (72 296 actes), mais des niveaux beaucoup plus bas de soins prénataux (5 748 actes) et postnataux (880 actes). Il est essentiel d'améliorer la couverture et l'accès aux soins prénataux et postnataux pour assurer une meilleure santé maternelle et infantile.

4.5 . Cadre Juridique et Institutionnel

- Lois et régulations sur la violence à l'égard des femmes
 - Projet de traduction de La Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 portant élimination de la violence à l'égard des femmes

Le Projet de traduction de la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 vise à éliminer la violence à l'égard des femmes par une approche compréhensive. La Loi définit la violence comme toute atteinte physique, morale, sexuelle, ou économique fondée sur la discrimination sexuelle, causant préjudice physique, psychologique, ou économique aux femmes, incluant menaces et privations de droits. Elle englobe la violence physique (agressions physiques), morale (abus verbaux), sexuelle (contraintes sexuelles), politique (entrave aux activités politiques), et économique (exploitation financière). L'État est chargé d'encadrer les victimes, respecter leur vie privée, et garantir l'égalité d'accès aux services juridiques, sociaux, sanitaires, et psychologiques. Des politiques nationales sont prévues pour éliminer la violence dans tous les contextes sociaux, éducatifs, sanitaires, culturels, sportifs, et médiatiques, avec des mesures concrètes pour la prévention, la poursuite des auteurs, et la protection des victimes.

- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Cette convention repose sur 4 piliers : Prévention ; protection ; poursuites et politiques coordonnées:

Prévention : Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul, il doit : encourager les médias et le secteur privé à éliminer les stéréotypes de genre et à remettre en question les attitudes excusant la violence ; inclure dans l'éducation officielle du matériel sur l'égalité hommes-femmes, la violence basée sur le genre, et la résolution non violente des conflits ; mener des campagnes de sensibilisation sur les impacts de la violence sur les femmes et les enfants ; promouvoir des changements sociaux et culturels favorisant l'égalité des sexes ; introduire des programmes pour l'autonomisation des femmes et répondre aux besoins des personnes vulnérables ; établir des programmes pour réduire la violence domestique et sexuelle et encourager l'engagement des hommes dans la prévention ; et former les professionnel.le.s pour reconnaître et répondre à la violence de manière appropriée.

Les mesures de protection des victimes et des témoins prioritaires incluent : l'accès à une information sur leurs droits et aux services de soutien spécialisés comme le conseil juridique et psychologique, l'aide financière, le logement, et les soins de santé. Les victimes doivent avoir connaissance des mécanismes de plainte régionaux et internationaux et avoir accès à des refuges sûrs et des centres spécialisés en cas de violences sexuelles. La convention recommande de signaler les actes de violence aux autorités compétentes malgré les règles de confidentialité, et de garantir l'accès rapide aux ordonnances d'urgence et de protection. Les décisions concernant la garde d'enfants doivent prioriser leur sécurité, et les enfants témoins doivent bénéficier de soutien psychosocial adapté.

Poursuites : Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul, il doit : introduire des lois criminalisant la violence physique, psychologique, sexuelle, le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, l'avortement forcé et la stérilisation forcée ; assurer une réponse policière efficace et des sanctions dissuasives pour les auteurs ; garantir une justice équitable sans dépendre uniquement des dénonciations des victimes ; protéger les enfants victimes avec des mesures spéciales ; effectuer des évaluations de risques coordonnées ; éviter de culpabiliser les victimes dans

les procédures judiciaires ; assurer la vie privée des victimes et leur accès à l'information et au soutien tout au long du processus judiciaire.

Politiques coordonnées : Un pays ayant ratifié la Convention d'Istanbul doit : établir une coopération efficace entre toutes les agences, institutions, et ONG impliquées; soutenir activement la société civile comme partenaire clé dans la mise en œuvre; créer un organisme gouvernemental dédié à la coordination et à la surveillance; adopter des politiques basées sur les droits humains et financer adéquatement leur mise en œuvre; introduire une législation complète et des politiques de genre pour prévenir toute forme de violence couverte par la convention; promouvoir une réponse sociétale globale contre la violence domestique et à l'égard des femmes; et collecter des données pour évaluer l'efficacité des mesures et encourager la coopération internationale.

- L'espace public dans la réglementation urbaine tunisienne

La réglementation urbaine tunisienne aborde les espaces publics principalement sous l'angle des "espaces verts" et "parcs", avec un focus sur leur gestion et exploitation plutôt que sur leur conception globale. Les parcs urbains sont régis par plusieurs textes législatifs :

- Loi n° 2005-30 du 3 octobre 2005 sur les parcs urbains
- Décret n° 2006-565 concernant le registre des droits réels grevant les constructions sur ces parcs
- Décret n° 2005-3329 relatif à l'occupation et à l'octroi de concessions pour leur réalisation et exploitation.
- Quant aux espaces verts, l'article 11 du règlement de l'urbanisme et le décret n°99-2253 du 11 octobre 1999 réglementent la gestion et l'aménagement des espaces verts.

Dans le Code des Collectivités locales, l'espace public est défini comme un bien affecté à l'utilisation directe par le public, incluant les avenues, rues, places publiques, et jardins publics (Chapitre II, Section 1). Les principes de gouvernance associés aux services publics locaux (égalité, durabilité, transparence, adaptabilité, gouvernance ouverte) sont aussi appliqués aux espaces publics, mais leur mise en œuvre reste floue dans le cadre de la gestion des espaces publics.

En conclusion, la réglementation urbaine tunisienne offre une approche technique de la gestion des espaces publics, mais manque d'une vision intégrée, notamment en matière de durabilité, accessibilité, et inclusivité, aspects essentiels à une urbanisation moderne et durable.

- État des lieux sur les espaces publics et le droit à l'espace public en Tunisie à partir des chartes du droit à la ville

Les chartes du droit à la ville en Tunisie soulignent l'importance des espaces publics pour favoriser la cohésion sociale, l'inclusion et l'accès égalitaire. Elles appellent à la création d'espaces fonctionnels, durables et polyvalents, adaptés aux besoins de tous, notamment des groupes vulnérables. La gestion participative et transparente est nécessaire pour garantir l'équité et la pérennité de ces espaces, assurant ainsi un droit à la ville pour toute la population tunisienne.

Une attention particulière est accordée à la question du **genre** dans ces chartes, où l'**accessibilité** et la **sécurité** des espaces publics sont mises en avant pour garantir un droit égal à l'espace public pour les **femmes** et les **hommes**. Les chartes soulignent l'importance de concevoir des espaces publics qui répondent aux besoins spécifiques des femmes, en tenant compte de leur sécurité et de leur liberté de circulation, et ce, à travers des aménagements réfléchis qui soutiennent l'**inclusivité** de genre dans la ville.

- Charte urbaine nationale (UN-Habitat), Tunisie

La Charte urbaine nationale tunisienne valorise les espaces publics comme éléments essentiels d'une ville inclusive, solidaire, verte et résiliente. Elle met l'accent sur leur accessibilité pour tous, en particulier les femmes, jeunes, personnes âgées, et personnes avec des besoins spécifiques, dans une démarche genre inclusive.

- Charte du droit à la ville de la commune de Tunis

Cette charte cherche à garantir une ville inclusive, sans discrimination, avec un accès égalitaire aux espaces publics pour tous les citoyens. Elle reconnaît le droit des populations vulnérables à des espaces adaptés à leurs besoins, dans des domaines tels que les transports, les espaces de loisirs et les équipements publics.

- Charte du droit à la ville, Association Tunisienne des Urbanistes et Fédération Nationale des Communes Tunisiennes

La Charte considère l'espace public comme un vecteur de citoyenneté, garantissant à tou.te.s un accès à des espaces ouverts, accessibles, sûrs et appropriables. Ces espaces doivent stimuler l'expression politique et la participation citoyenne. Ils doivent aussi être de qualité, bien entretenus, et respecter les normes locales et internationales. L'objectif est de créer des espaces polyvalents, respectueux des spécificités locales et contribuant au développement social et économique.

4.6 . Analyse des Espaces Publics à Tunis

- Évolution des typologies, usages et sécurité des espaces publics à Tunis

Nous traçons cette fresque des typologies et des usages des espaces publics qui s'est constituée selon 3 périodes historiques de la ville de Tunis.

- Les espaces publics dans la Médina : ce tissu patrimoine urbain et architectural, se distingue par sa morphologie de tissu dense et organique. Ce tissu est polyfonctionnel, impose une séparation nette entre les espaces privés résidentiels qui s'ouvrent et s'organise autour d'un vide privé et les espaces publics qui sont les ruelles espace de passage, les souks pour le commerce et l'artisanat, les mosquées et les médersas pour la fonction religieuse et les cafés et hammam. Les souks, qui forment des réseaux de rues artisanales et commerçantes, en sont un exemple typique. Dans ces espaces, les commerçants exposent leurs marchandises sur la portion de la voie limitrophe à leurs boutiques, et les cafés utilisent les espaces extérieurs pour installer leurs tables et chaises. Ces pratiques d'appropriation des espaces publics reflètent une utilisation multifonctionnelle et dynamique de l'espace, ancrée dans la tradition et adaptée aux besoins contemporains. Si au 19^e siècles les espaces publics étaient entièrement masculins, nous remarquons aujourd'hui une mixité parfaite dans les rues, les souks et les terrasses café dans la médina²⁸. (Figure8) Ce tissu riche de son esthétique arabo-musulmane, s'adapte et sert de scène pour des performances artistiques qui se déroulent dans les anciennes demeures, les toits des maisons et dans les ruelles lors du festival Dreamcity organisé par l'association Art-Rue. Durant cette manifestation et d'autres comme le spectacle lumineux Interférence, où durant le mois saint de ramadan, les espaces publics de la médina sont investis jour comme la nuit par une population mixte, de tous les âges et venant de tout Tunis.

²⁸ Sebastiani, C., & Turki, S. Y. (sans date). *Espace public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques*. *Emulations: Revue de sciences sociales*, 2021(1). <https://doi.org/10.4000/emam.1247>

Figure 7: Formes de pratiques des femmes dans l'espace public dans la médina de Tunis



- Toutefois, cette morphologie labyrinthique et ses ruelles imposant une proximité, surtout dans les souks, fait que la médina soit vécue comme un territoire de peurs par certaines femmes. En réalité, cette image est véhiculée par le nombre de vols qui se passent dans les souks ou certains quartiers pauvres de la médina.²⁹

- La période coloniale a introduit des transformations significatives dans les espaces publics de Tunis, créant une dualité entre la ville ancienne et la ville moderne. Sous le Protectorat, les nouvelles infrastructures et espaces publics, conçus selon des modèles occidentaux, ont été superposés aux pratiques sociales locales, entraînant un métissage complexe entre tradition et modernité. Les espaces publics de la ville européenne, bien que conçus pour des usages collectifs, étaient souvent utilisés de manière détournée, reflétant les pratiques sociales "indigènes". Cette période a marqué la ville de manière durable, avec des espaces publics qui oscillent entre privatisation et fonction de distraction, et une dégradation progressive due à des aménagements inadéquats³⁰.

- Les territoires des peurs selon l'enquête³¹ réalisée avec les femmes sont essentiellement des nœuds de transport : place de la république, le passage et place Barcelone. Ces lieux très fréquentés sont souvent les lieux privilégiés des voleurs et harceleurs qui profitent de la foule. (Figure9) Ensuite, l'enquête cite les jardins mal entretenus, surtout celle de Habib Thameur les femmes interviewées trouvent cet espace public répulsif avec sa grille métallique et les SDV qui y ont trouvé refuge. Les rues de l'hypercentre européen, investies par les commerçants ambulants et les étalages informels sur les trottoirs constituent dans la perception des femmes un territoire de chaos et de peurs associées à

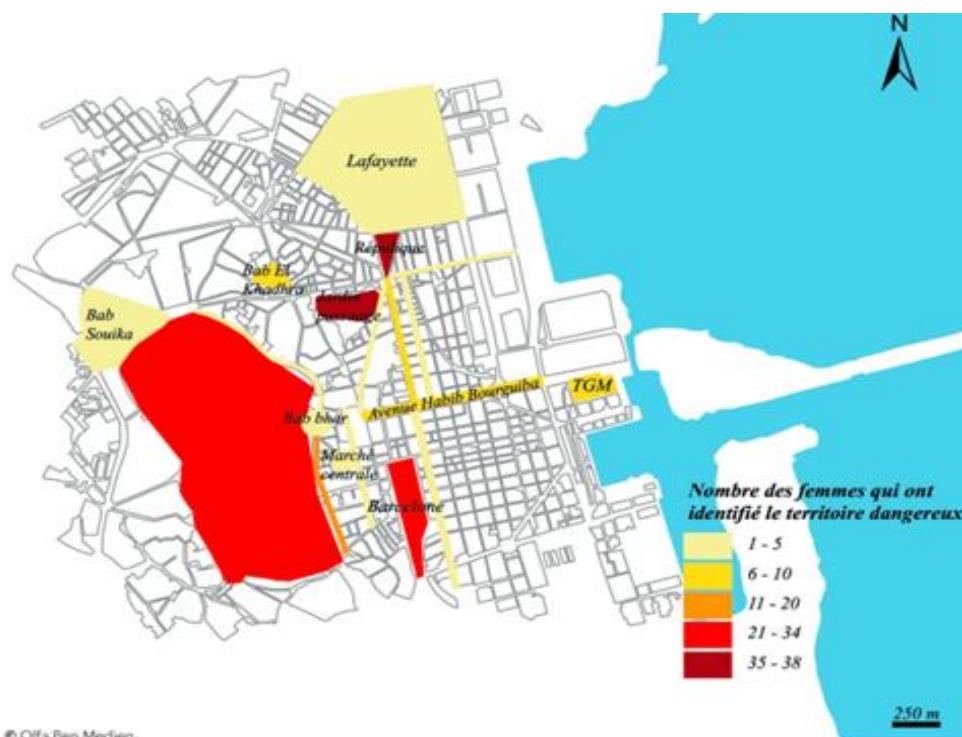
²⁹ Ben Medien, O., & Denden, A. (2021). *Les peurs et territorialités des femmes à Tunis après la révolution de 2011. Peurs urbaines XVI-XXI siècle* Presses universitaires de Nouvelle Aquitaine ; ISBN 979-10-353-1714-0 /LUP 4258

³⁰ Sebastiani, C., & Turki, S. Y. (sans date). *Espace public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques. Emulations: Revue de sciences sociales*, 2021(1). <https://doi.org/10.4000/emam.1247> idem

³¹ Ben Medien, O., & Denden, A. , Op.cit.

plusieurs scènes de vols à l'arrachée. Enfin, l'étude a montré que les peurs peuvent être associées à des accidents ponctuels comme les inondations, très fréquentes dans la ville basse, ou l'attentat terroriste surtout dans la période qui a suivi l'accident de l'avenue Bourguiba. Rappelons que cette promenade emblématique de la ville de Tunis était certes un espace de délibération et de liberté d'expression, mais aussi le théâtre d'une violence politique (altercation entre clans adversaires ou avec la police) dont les victimes étaient des femmes politiques, artistes et intellectuelles.

Figure 8: Cartographie des territoires des peurs Tunis 2020³²



© Olfa Ben Medien.

-L'urbanisation rapide de Tunis depuis les années 1970 a engendré une diversité de quartiers périphériques, différenciés principalement par leurs modes de production. Les quartiers planifiés, souvent créés par des opérateurs publics, sont caractérisés par des espaces publics définis par une programmation urbaine normative, mais restent souvent marginaux et peu pratiqués. En revanche, les quartiers informels, développés par des lotisseurs clandestins, manquent d'espaces publics aménagés, laissant place à des pratiques d'appropriation spontanées par la population habitante. Dans ces quartiers, les rues larges deviennent des espaces publics multifonctionnels où les personnes commerçantes ambulantes, magasins et cafés cohabitent dans un enchevêtrement d'activités, rappelant les souks des médinas. Ces dynamiques montrent comment les pratiques sociales peuvent transformer des espaces urbains, malgré des conditions matérielles souvent

³² Ben Medien, O., & Denden, A. , Op.cit.

défavorables.³³ Lors des groupes de discussion réalisés pour cette étude, plusieurs témoignages de femmes décrivent ces quartiers périphériques informels, tels que Hrairia, Sijoumi, Kabaria, comme territoires de violence urbaine à l'égard des femmes.

- Gestion des espaces verts à Tunis

Le cadre juridique régissant la gestion de ces espaces:³⁴

- Loi n° 2005-90 du 3 octobre 2005 relative aux parcs urbains,
- Arrêté du ministre de l'Environnement et du Développement durable du 18 août 2008 portant approbation du cahier de charges fixant les conditions et les modalités d'aménagement, de réalisation et d'exploitation des parcs urbains par des particuliers dans les domaines relevant de leurs propriétés,
- Circulaire n° 13 du 27 février 1996 relatif au ratio d'espaces verts par habitant (objectif : 15 m²/habitant).

La réglementation distingue les espaces verts des parcs urbains ;

Les espaces verts se trouvant dans le périmètre communal sont gérés et entretenus par la commune.

La gestion des parcs urbains s'inscrit dans le cadre des programmes nationaux de création de parcs urbains.

Certains sont directement exploités par :

- Les communes (gestion et entretien)
- Le ministère chargé de l'Environnement.
- Concessionnaires publics, suite à la conclusion de contrats de concession pour l'exploitation. Les parcs urbains sont des espaces créés dans des agglomérations urbaines et ils s'étendent, le cas échéant, aux zones adjacentes.

L'exploitation des parcs urbains doit respecter des conditions strictes axées sur la préservation de l'environnement, la sécurité, et la gestion responsable. Cela inclut l'engagement à protéger les éléments naturels, à entretenir les infrastructures, et à maintenir la propreté et la gestion des déchets avec un personnel adéquat. Les exploitants doivent garantir la sécurité des visiteurs, répondre aux exigences de prévention des dangers et obtenir un certificat d'exploitation des services de protection civile. La gestion du parc doit suivre un système interne réglementé, et tout préjudice causé au public doit être réparé. Une assurance couvrant la responsabilité de l'entrepreneur est nécessaire, tout comme la notification préalable et l'autorisation des autorités pour toute modification des installations. Enfin, les Communes doivent régulariser la situation foncière de ces parcs si nécessaire.

³³ Sebastiani, C., & Turki, S. Y. (2021). *Espace public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques*. *Emulations: Revue de sciences sociales*, (1). <https://doi.org/10.4000/emam.1247>

³⁴ Cette partie est extraite du guide Baladiti, Guide pratique du gestionnaire municipal, Programme d'Appui à la Réforme de Décentralisation

4.7 . Gouvernance et services

Les indicateurs de la gouvernance : La constitution de 2014 a instauré la décentralisation comme fondement de la gouvernance territoriale. Le Code des Collectivités Locale de 2018 a précisé les prérogatives des communes et a imposé la participation citoyenne comme principe de gestion communale. Quelques expériences de projets participatifs ont été réalisés à l'égard du Budget participatif et la SDV (Stratégie de Développement de la ville de Tunis).

Le changement de la constitution et l'ensemble des réformes engagées actuellement ne nous permettent pas d'évaluer la gouvernance avec des indicateurs précis. Toutefois, nous relevons plusieurs acquis et éléments positifs :

- L'engagement de la société civile et le rôle de certaines associations à Tunis : nous citons l'ASM pour l'Association la Sauvegarde de la Médina de Tunis, L'AAB l'Association des Amis du Belvédère qui œuvre à la protection du plus grand parc urbain à Tunis, Beity qui œuvre à protéger les femmes battues, Art Rue qui développe l'art et l'intégration sociale par la culture à Tunis...
- Le projet SDV de Tunis qui a permis la collaboration de la commune avec les acteurs centraux, les opérateurs publics, les associations et les citoyens pour mettre en place une vision pour développer la ville
- La charte de droit à la ville de Tunis : en marge de son projet ASSIMA la SDV de Tunis, la commune a édité une charte de droit à la ville. À travers une liste d'engagements, la commune veut assurer le droit à une ville inclusive, en garantissant la non-discrimination basée sur le genre, la couleur, la religion... Cet engagement se traduit par l'aménagement de l'espace public par des services publics accessibles et adaptés aux besoins de tou.te.s.
- Le chantier « efficacité, transparence et redevabilité de la gouvernance territoriale » est le 6^e chantier du plan d'action de la SDV de Tunis. À travers divers projets, la commune s'est fixé l'objectif de « devenir une administration proactive et efficiente dans son fonctionnement et ses échanges avec les citoyens ainsi qu'avec toutes les structures administratives partenaires ». Elle ambitionne de créer une administration ouverte, respectant les principes de transparence et de responsabilité, afin de s'assurer que les citoyens soient informés des décisions prises, qu'ils puissent évaluer les pratiques communales et qu'ils participent activement aux projets qui les concernent.³⁵

Les indicateurs de la gouvernance (Direction Régionale de Développement de Tunis,2022) :

- Un tissu associatif actif :

Tableau 16: Répartition des associations dans le gouvernorat de Tunis en 2022³⁶

Domaine d'action	Nombre
Féministes	52
Citoyenneté	255
Doit de l'homme	206

³⁵ Stratégie de la ville de Tunis, la commune de Tunis 2023

³⁶ Gouvernorat de Tunis en chiffre, Direction Régionale de Développement de Tunis,2022, les données ne sont pas disponibles par commune.

Jeunesse	57
Environnement	87
Développement	527
Enfance	37
Culturelle	958
Aide sociale	553
Étrangère	159
Amicale	420
Association scolaire	237
Total	3548

La répartition des associations dans la ville de Tunis reflète un engagement civique robuste et diversifié, essentiel pour une gouvernance locale efficace. Les associations féministes, bien que peu nombreuses (0,14%), jouent un rôle vital dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En collaboration avec d'autres associations œuvrant dans les domaines de la citoyenneté, des droits de l'homme, de la jeunesse et de la culture, elles peuvent créer un réseau de soutien puissant pour promouvoir la sécurité et l'égalité dans les espaces publics de Tunis.(Tableau16)

- Les indicateurs de la gouvernance :

Tableau 17: Indicateurs de gouvernance commune de Tunis 2022

Dépenses Titre I En 1000tnd	Salaires En 1000tnd	Caisse commune des collectivités locales En 1000tnd	Recette Titre I En 1000tnd	Total agent	Total cadre	Investissement publique En 1000tnd	Investissement local titre II En 1000tnd	recette En 1000tnd
139228	92520	2337	139406	4279	289	2537000	10000	198971

Les données de 2022³⁷ montrent que la commune de Tunis bénéficie d'une gouvernance financière solide avec un équilibre budgétaire efficace entre les recettes (139,406 mille TND) et les dépenses du Titre I (139,228 mille TND), ce qui est essentiel pour la stabilité financière et la fourniture continue de services. Les investissements publics élevés (2,537,000 mille TND) montrent un engagement

³⁷ Gouvernorat de Tunis en chiffre, Direction Régionale de Développement de Tunis,2022

substantiel dans le développement des infrastructures, mais la faible part des investissements locaux (10,000 mille TND) pourrait nécessiter une augmentation pour répondre aux besoins communautaires immédiats. La répartition entre agents (4,279) et cadres (289) indique une administration potentiellement efficace, malgré une proportion faible de cadres qui peut poser des défis en gestion. Les solides recettes du Titre II (198,971 mille TND) reflètent une bonne capacité à financer des projets d'investissement.

- Services :

Taux d'électrification : 100%

Desserte en eau potable 100%

Taux de branchement en eau potable 99,9 %

Assainissement 98,6%

Les taux élevés d'électrification, de desserte en eau potable, de branchement en eau potable et d'assainissement reflètent une infrastructure urbaine bien développée à Tunis. Cela a des implications positives pour la qualité de vie, le développement urbain et l'utilisation des espaces publics, tout en contribuant à réduire les inégalités et à promouvoir la cohésion sociale.

- Équipements

La ville de Tunis jouit d'un taux d'équipements socio-collectifs important comparé aux autres villes du pays. Nous pouvons dire qu'il y a une distribution variée des équipements sociaux et collectifs dans la commune de Tunis. Des améliorations pourraient être apportées dans les infrastructures de jeunesse, les maisons de jeunes, et les équipements culturels pour mieux répondre aux besoins d'une population urbaine croissante et diversifiée.

Tableau 18: Liste des principaux équipements socio-économiques dans la commune de Tunis 2022³⁸

Ecoles primaires	122
Collèges et lycée	87
Campus universitaires	02
Centres de formation professionnelle	300
Hôpitaux	13
Nbr de lits	3736
Maisons de jeunes	07
Jardins d'enfants	231
Clubs d'enfants	52
Salle de sport publiques	53
Salle de sport privée	109

³⁸ Gouvernorat de Tunis en chiffre, Direction Régionale de Développement de Tunis, 2022

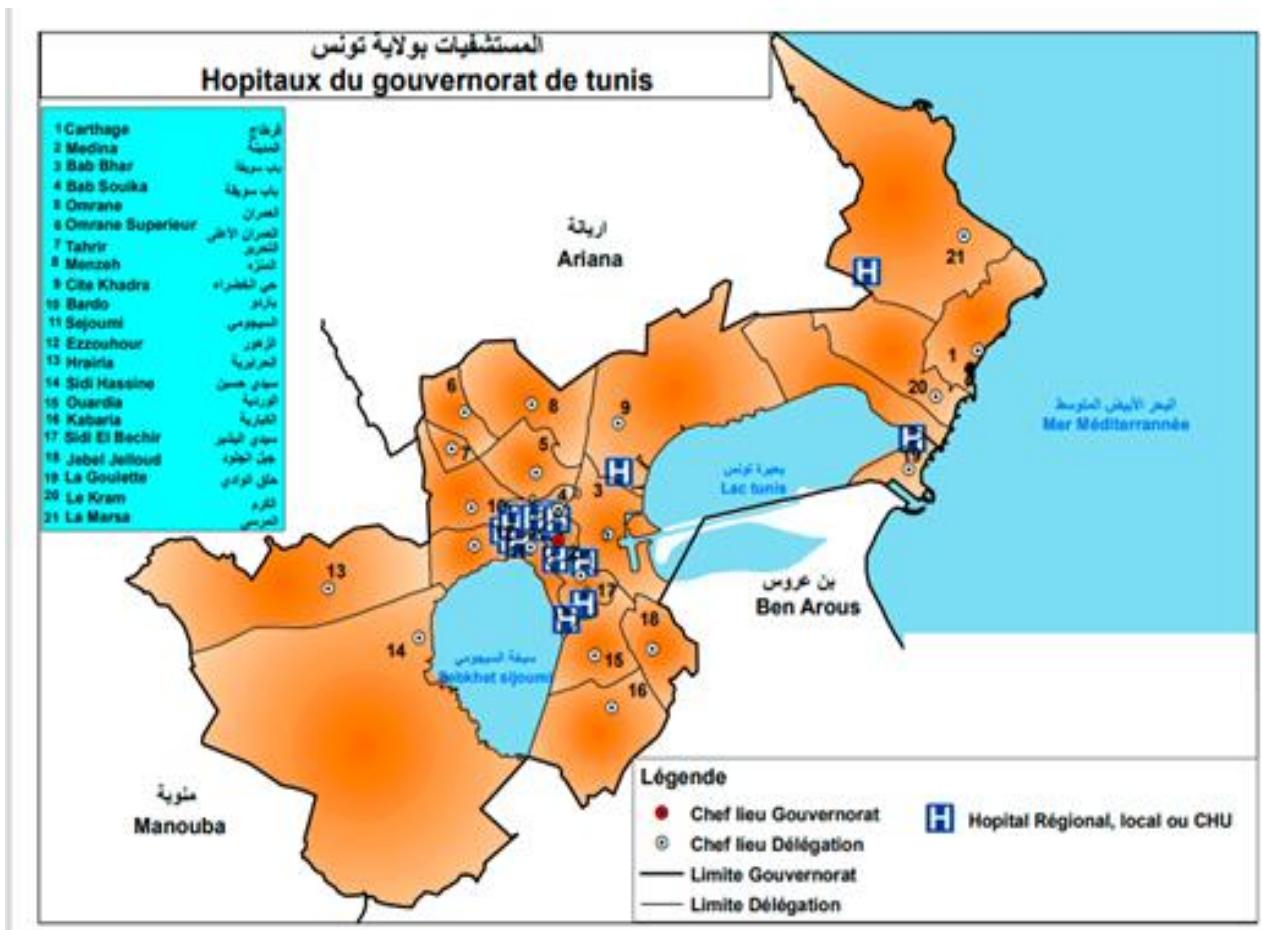
Terrain de sport	164
Bibliothèque	13
Maison de culture	14
Théâtre	1
Musée	5

Toutefois, la répartition des équipements n'est pas équitable entre le centre et les quartiers périphériques et entre les quartiers planifiés et les quartiers informels.

Cette carte de répartition des hôpitaux par délégation(Figure10), illustre bien ce gap entre les arrondissements de la commune en matière d'accès aux équipements. (D'autres cartes de répartition des équipements sont disponibles dans le document Gouvernorat de Tunis en Chiffres 2022).

Figure 9: Carte de la répartition des hôpitaux par délégation

(Gouvernorat en chiffre, Direction Régionale de Développement de Tunis,2022)³⁹



³⁹ https://cgdr.nat.tn/upload/files/gouvchiffres/gech%202022/Tn_2022%2Bcouv.pdf

5. RESULTATS

5.1. ANALYSE DU CONTEXTE ET COMPRÉHENSION DU PROBLÈME : PRÉVALENCE, NATURE, CAUSES, IMPACT ET STRATÉGIES

La violence à l'égard des femmes et des groupes genrés est une problématique complexe et omniprésente. Les statistiques des études antérieures révèlent une prévalence alarmante de divers types de violences, incluant les violences physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique. Ces violences se manifestent dans des lieux variés tels que les domiciles, les espaces publics, les établissements éducatifs et les lieux de travail, et affectent aussi bien les territoires urbains que ruraux. Les agresseurs peuvent être des partenaires intimes, des membres de la famille, des connaissances ou des inconnus. Les causes de cette violence sont multiples, englobant des facteurs sociaux, individuels, culturels et structurels, et ses impacts sont profonds, touchant les dimensions physique, psychologique, économique et sociale des victimes. Les perceptions de sécurité dans les espaces publics sont souvent marquées par la méfiance et la peur, surtout parmi les femmes et les groupes genrés. Néanmoins, face à cette réalité, des initiatives personnelles et communautaires se développent, avec des témoignages et des expériences variées des jeunes, des femmes, des personnes porteuses de handicaps, des personnes vivant avec le VIH, des migrantes subsahariennes et des femmes noires tunisiennes. Les interventions locales, incluant les programmes de sensibilisation, les services de soutien et les collaborations communautaires, sont essentielles pour lutter contre la violence et protéger les victimes. En premier lieu, nous examinerons la prévalence et la nature de la violence, en analysant les statistiques des études antérieures, les différents types de violence, les lieux et territoires où elles se produisent, ainsi que les profils des agresseurs. Ensuite, nous analyserons les causes et impacts de la violence, en nous concentrant sur les causes et facteurs contributifs, les impacts et conséquences de la violence, les perceptions de la sécurité dans les espaces publics, ainsi que les expériences spécifiques des jeunes, des femmes et des groupes genrés. Enfin, nous aborderons les stratégies et expériences genrées face à la violence, en présentant des témoignages et initiatives communautaires. Nous détaillerons les initiatives personnelles et communautaires, les témoignages et expériences des groupes spécifiques, et les interventions locales incluant les programmes de sensibilisation, les services de soutien et les collaborations communautaires.

5.1.1. Prévalence et Nature de la Violence

- La violence à l'égard des femmes et des groupes genrés : statistiques études antérieures

Selon une étude de terrain menée par le Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)⁴⁰ en collaboration avec l'ONU Femmes sur la période de 2011 à 2015, 53 % des femmes en Tunisie ont été exposées à un type de violence dans l'espace public. De plus, 78,1 % des femmes ont subi des violences psychologiques, 74,4 % des femmes ont été victimes de violences sexuelles, et 41,2 % des femmes ont subi des violences physiques. Ces statistiques illustrent l'ampleur préoccupante de la violence basée sur le genre dans le pays.

⁴⁰ Violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie, CREDIF (2016)

- Types de violence

Les perceptions des jeunes étudiantes de Tunis concernant les sources de violence révèlent une diversité d'expériences traumatisantes dans différents contextes de la vie quotidienne. En premier lieu, **la violence verbale et le harcèlement** sont omniprésents. Les étudiantes rapportent une discrimination notable dans les taxis collectifs, où elles sont fréquemment harcelées verbalement. Les conducteurs suivant les piétons pour les draguer constituent une autre source de malaise et d'insécurité. De plus, **le harcèlement verbal** dans les transports en commun est courant, tout comme les violences verbales lors des travaux sur le terrain et le harcèlement des conductrices aux feux rouges.

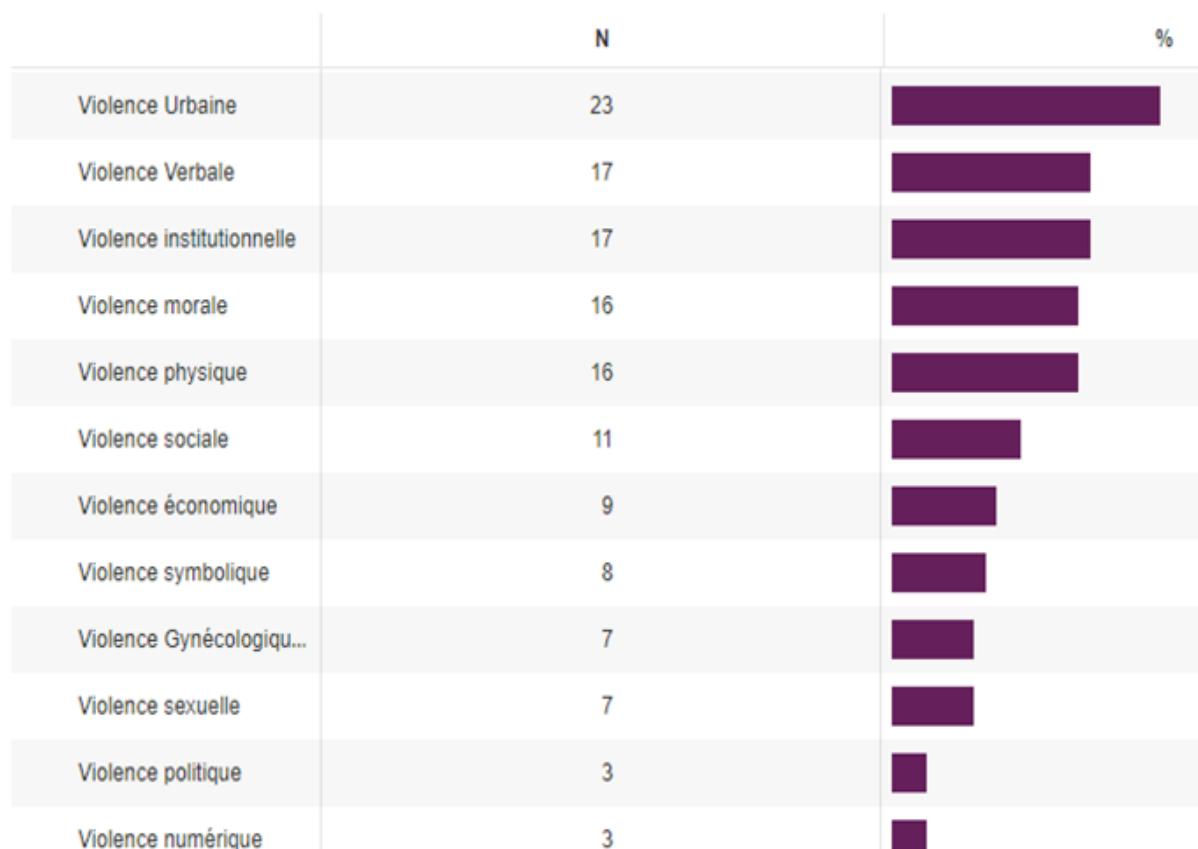
Ensuite, **l'insécurité et les agressions physiques** amplifient le sentiment de danger chez ces jeunes femmes. Elles ressentent une forte menace en tant que piétons, particulièrement dans les ponts et tunnels qui sont perçus comme des lieux dangereux. Les bagarres et scènes de violence dans les rues ajoutent à cette atmosphère de peur. Les risques d'inondation et les interruptions de la circulation en cas de pluie augmentent encore ce sentiment d'insécurité. De plus, les parcs ne sont pas épargnés, avec **des agressions** contre les joggeuses, sans oublier les braquages et vols, ainsi que le harcèlement dans les transports en commun. Par ailleurs, **le harcèlement sexuel** et la drague lourde sont des réalités quotidiennes pour beaucoup de ces étudiantes. Les frottements et attouchements dans les transports en commun sont particulièrement dégradants et traumatisants. Le harcèlement sexuel et la drague lourde en voiture ajoutent une couche supplémentaire d'anxiété, tout comme les agressions basées sur la tenue sportive des jeunes femmes. Enfin, d'autres sources de violence, bien que moins courantes, contribuent également à l'environnement d'insécurité. La présence de chiens errants dans les espaces publics est une source de peur et de stress supplémentaires pour ces étudiantes, qui doivent constamment rester vigilantes. Ainsi, les perceptions des jeunes étudiantes de Tunis sur les sources de violence montrent une réalité complexe où la violence verbale, les agressions physiques, le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence coexistent, créant un climat d'insécurité généralisée.

Figure 10 : Nuage de mot de la violence évoquée



Selon notre collecte de données qualitatives à travers des groupes de discussion avec des femmes et des jeunes résident.e.s ou/et fréquentant les arrondissements de la ville de Tunis, les perceptions révèlent une multitude d'expériences de VBG, chacune représentant une manifestation spécifique de différents types de violence. La figure, ci-dessus, représente le nuage de mots qui ont été évoqués lors des entretiens. Les mots sont apparus par ordre de fréquence et la taille du mot soulignait sa fréquence et son occurrence dans le corpus.

Figure 11: Codification des types de violence



Dans le domaine de **la violence verbale et du harcèlement**, les personnes enquêtées rapportent des interactions verbales dégradantes dans les espaces publics. Selon un membre de la société civile, « nous sommes exposées à des insultes ou des gros mots ; nous entendons des insultes de la part des gens ; nous subissons une forme de violence verbale telle que 'Viens ici' ou 'Regarde-moi' ». Les jeunes signalent des discriminations dans les taxis collectifs.

Un membre d'un groupe inclusif témoigne : « Dans le taxi collectif, à un moment, il a commencé à m'injurier et m'a menacée en disant : 'Si tu rallumes la lumière, tu vas voir.' Il m'a insultée et m'a traitée de 'dégueulasse' ». De plus, les personnes enquêtées font état de harcèlements par des conducteurs suivant les piétons pour les draguer, créant ainsi un climat de harcèlement constant.

Le harcèlement verbal est également courant dans les transports en commun, exacerbant leur sentiment d'insécurité, tout comme les violences verbales subies lors des travaux sur le terrain et le harcèlement aux

feux rouges. Une femme raconte : « Quelqu'un a klaxonné, voulant que je grille le feu rouge. Comme je l'ai ignoré, il s'est approché de moi avec sa voiture et a commencé à m'insulter simplement parce que je respecte la signalisation. Il a utilisé des mots verbalement agressifs qui ne peuvent pas être dits à une femme. » Ces incidents visent spécifiquement les conductrices.

Les agressions physiques engendrent une perception généralisée de danger parmi les femmes. L'insécurité désigne un état d'appréhension ou de menace perçu, souvent lié à des environnements considérés comme dangereux dans la ville de Tunis.

Les étudiantes ressentent une vulnérabilité accrue en tant que piétons, notamment dans les tunnels et les espaces sous les ponts, souvent perçus comme des lieux à haut risque. Une femme enquêtée à Maaka Ezaiml raconte : « J'ai été victime d'un **braquage**. Je traversais la Médina en direction de mon travail lorsqu'un jeune homme est venu vers moi et a essayé de m'arracher mon collier. » **Les bagarres** et les scènes de violence dans les rues renforcent cette atmosphère d'insécurité, tout comme les risques d'inondation et les interruptions de la circulation en cas de pluie, qui augmentent leur exposition à des situations potentiellement dangereuses.

De plus, les agressions contre les joggeuses dans les parcs, selon une étudiante du groupe de discussion des jeunes, contribuent à ce sentiment d'insécurité permanente. Selon une enquêtée, « À El Hafsa, un homme est venu et lui a rapidement arraché son téléphone. » Les vols et le harcèlement dans les transports en commun représentent également une menace continue pour leur intégrité physique : « Nous ne sommes pas en sécurité. Malheureusement, les femmes en Tunisie sont confrontées à la violence et au harcèlement sexuel dans les moyens de transport public. »

Le harcèlement sexuel et la drague sont des réalités troublantes pour de nombreuses étudiantes. Le harcèlement sexuel se réfère à toute forme de comportement non désiré à connotation sexuelle qui viole la dignité d'une personne. Une enquêtée non voyante raconte : « Quant aux transports publics, je pense que nous sommes tous sujets à la violence. Je me souviens qu'une fois dans le métro, un homme m'a touchée à la poitrine. » Les jeunes femmes décrivent souvent des frottements et des attouchements non consensuels dans les transports en commun, ainsi que des tentatives de harcèlement sexuel et de drague intrusive en voiture. Une assistante sociale de l'association Amal, située au centre-ville, rapporte : « Nous sommes souvent victimes de harcèlement sexuel dans les transports publics. D'autres femmes en fauteuil roulant ont dit que beaucoup d'hommes se permettent de les toucher simplement parce qu'elles sont handicapées. » « nous sommes souvent victimes de harcèlement sexuel dans les transports publics, ainsi que de violences verbales et physiques. Une femme m'a raconté qu'une fois, dans un bus où il n'y avait presque personne à part elle, le chauffeur et un autre officier, ce dernier, en découvrant qu'elle était non-voyante, s'est approché d'elle et s'est assis juste derrière elle pour l'intimider. »

De plus, **les agressions** en raison de la tenue vestimentaire, où les jeunes femmes sont victimes de jugements et d'actes hostiles basés sur leur habillement, représentent une autre forme de violence perçue. Une femme à El Menzah témoigne : « J'ai subi des attouchements plusieurs fois. Je portais une robe longue à bretelles. Quand il m'a touchée pour la première fois, j'ai pensé qu'il allait voler quelque chose dans mon sac. Ensuite, j'ai compris qu'il n'avait pas l'intention de me voler mais de me toucher. »"

En ce qui concerne **la violence numérique**, qui fait partie intégrante de la violence dans l'espace public, on observe l'utilisation abusive des médias numériques pour diffuser des informations fausses (fake news). Un membre d'un groupe inclusif raconte : « Concernant la violence verbale, je suis tombée sur une page Facebook où les publications concernant les femmes migrantes sont remplies de mots haineux et stigmatisants tels que 'sales', 'séropositives', accompagnés de menaces. Des commentaires avancent des statistiques erronées comme '20% des femmes migrantes sont séropositives'. » Les jeunes femmes font également face à des discours haineux et des situations de harcèlement et d'intimidation en ligne. Un autre membre du groupe inclusif témoigne : « Il y a beaucoup de commentaires haineux et dédaigneux que je reçois sur les réseaux sociaux. Dans mon compte TikTok, il y avait même des gens qui m'ont dit : 'Dieu vous pardonne d'avoir amené un autre enfant handicapé dans la société, nous en avons déjà beaucoup. Les femmes handicapées comme vous ne devraient pas vivre.' »

Les fake news peuvent propager des stéréotypes nuisibles ou renforcer des comportements discriminatoires. Le cyberharcèlement, qui utilise les plateformes en ligne pour menacer, diffamer ou perturber la vie personnelle des individus, constitue une autre forme de violence numérique qui affecte la sécurité et le bien-être psychologique des femmes dans l'espace numérique.

La violence urbaine représente une réalité omniprésente qui accentue l'insécurité ressentie par les jeunes et les femmes au quotidien. Elles font état d'une série d'incidents troublants, tels que des braquages et des vols, qui compromettent leur sécurité personnelle et leur sentiment de bien-être dans les espaces publics. Un membre de la société civile à El Kasbah raconte : « Nous avions peur de sortir tard et de traverser El Hafnia le soir à cause du manque d'éclairage. Nous craignions d'être attaquées ou agressées. » De plus, la présence persistante de chiens errants, de mendiants, ainsi que d'alcooliques et de drogués, crée une atmosphère d'insécurité constante, où les jeunes femmes se sentent souvent vulnérables et exposées à des dangers potentiels. Une femme à El Menzah témoigne : « Il était évident qu'il n'était pas dans un état normal car ses yeux étaient injectés de sang et il se balançait. ». Selon une enquêtée non voyante : « Nous avons aussi un problème avec les égouts. Je suis tombée dans l'un d'eux la dernière fois, simplement parce qu'il n'y avait pas de signal sonore ou de piquets pour avertir de sa présence. »

Ces éléments contribuent à renforcer leur perception négative des espaces urbains comme des environnements hostiles et peu sécuritaires, nécessitant des mesures urgentes pour améliorer la sécurité et le confort des femmes dans la ville. Cette prétendue vulnérabilité des femmes est donc socialement construite dans le sens où la société naturalise cette exposition contextuelle au danger et en fait une caractéristique genrée. La menace est ensuite amplifiée, essentialisée, et intériorisée par les femmes. La peur fonctionne ainsi comme un levier de l'inégalité entre les sexes à propos du mouvement dans l'espace public. Elle devient, de la même manière, le pivot de la violence symbolique normalisée par les femmes. Cette **violence symbolique** joue un rôle crucial dans cette dynamique urbaine. Cette forme de violence vise à imposer et à maintenir la domination par des symboles, des rituels ou des discours. Selon un membre de l'institution publique : « En ce qui concerne les ouvrières, si l'une d'elles ose utiliser le transport public réglementé ne serait-ce qu'une fois, le chauffeur se met en colère et refuse de la transporter à l'avenir. C'est cette mentalité et cette culture de violence que je perçois comme ancrées dans la société. » Elle se manifeste dans les interactions quotidiennes des jeunes femmes. Les stéréotypes de genre véhiculés dans l'espace public, les attitudes condescendantes ou méprisantes des passants, comme le rapporte un membre

de la société civile à El Kasbah : « La femme était plus respectée lorsqu'elle était chez elle. Dès qu'elle s'est mise à sortir, la perception à son égard a changé, comme si elle entrait en concurrence avec les hommes. »

Les normes sociales implicites qui limitent l'autonomie des femmes constituent également des exemples de cette violence symbolique. Un membre d'un groupe inclusif témoigne : « Dans le domaine sportif, l'administration et les fonctionnaires, même s'ils nous connaissent et travaillent avec nous dans le même domaine, le fait que nous ayons un handicap leur donne un sentiment de supériorité, en considérant que nous avons besoin d'eux et que nous dépendons d'eux. » Ces formes subtiles mais puissantes de violence contribuent à une marginalisation systémique des jeunes femmes dans l'espace urbain, renforçant leur sentiment de précarité et d'exclusion.

Enfin, **la violence selon le genre**, comme toute forme de violence basée sur le genre, inclut des interactions verbales dégradantes, des comportements de harcèlement et d'agression spécifiquement dirigés contre les femmes et les jeunes. Ces formes de violence, enracinées dans des normes socioculturelles, créent un climat d'insécurité et de marginalisation pour les femmes dans leur vie quotidienne à Tunis. Un membre de la société civile rapporte : « Je fais des visites culturelles dans la Médina et je m'arrête souvent devant une boutique dans le souk El Attarine qui vend des feuilles de henné. Un jour, le propriétaire m'a demandé pourquoi je m'arrêtai devant sa boutique. Lorsque j'ai expliqué que je faisais mon travail consciencieusement, il m'a rétorqué que ma place était dans la cuisine. »

Les déséquilibres de pouvoir se manifestent également, comme le décrit un autre membre de la société civile : « J'étais membre du comité de culture, et nous avons dû chercher des logements estivaux. En discutant avec nos collègues, ils nous ont conseillé d'aller avec des hommes, en disant que nous ne pouvions pas faire cela en tant que femmes seules. L'homme est toujours privilégié pour les formations, concours, voyages, etc. On dit toujours qu'elles ont d'autres priorités, plus importantes, comme prendre soin de leurs enfants et de leur maison. »

Les jeunes femmes sont confrontées à une variété de manifestations de cette violence, allant du harcèlement sexuel dans les transports en commun à l'agression verbale dans les lieux publics. Ces comportements sont souvent motivés par des attitudes sexistes qui perpétuent l'idée de la domination masculine et la dévalorisation des femmes dans l'espace public. Dans son étude intitulée "Représentations des violences faites aux femmes dans l'espace public en Tunisie postrévolutionnaire : un enjeu politique de genre, Meryem Sellami⁴¹ a mentionné que l'accès des femmes à l'espace public est conditionné par la peur des agressions physiques et sexuelles. L'espace public est représenté presque unanimement par les femmes comme un lieu de passage ou de transit et non comme un lieu à investir. La présence des hommes y est perçue comme plus naturelle et légitime que la leur. Cette normalisation est aussi inhérente à l'inégalité structurelle de l'accès à l'emploi puisque 65 % des femmes se déclarent au foyer. De manière générale, les hommes interrogés, quel que soit leur profil socio-économique, déclarent se sentir plutôt à l'aise dans

⁴¹ Sellami, M. (2022). Représentations des violences faites aux femmes dans l'espace public en Tunisie postrévolutionnaire : un enjeu politique de genre. *Cahiers du Genre*, 72, 175-206.
<https://doi.org/10.3917/cdge.072.0175>

l'espace public et témoignent de beaucoup moins d'appréhension. Ils disent avoir leurs habitudes quotidiennes, se sentir libres de circuler et de passer autant de temps qu'ils le souhaitent en dehors de chez eux, même quand ils ne sortent pas pour aller travailler ou n'ont pas de courses spécifiques à faire.

En revanche, à Tunis et dans les zones côtières, malgré la présence de plusieurs cafés mixtes, il existe des quartiers où les femmes ne se rendent pas au café, alors qu'aucune loi formelle ne leur en interdit l'accès. Dans d'autres villes et en milieu rural, les femmes ne s'autorisent quasiment jamais à aller au café, qui reste, dans les représentations sociales, un lieu de sociabilité réservé aux hommes.

Certaines jeunes filles déclarent éviter même de passer devant ces cafés alors que 72,3 % des hommes déclarent aller fréquemment au café, 24 % à la mosquée et près de 8 % au bar. Pour les femmes, la visite à la famille constitue la sortie la plus fréquente (63,3 % contre 16,3 % chez les hommes). Il existe de surcroît dans l'imaginaire des répondant·es, des espaces qui ne sont « pas pour les femmes ». 58,5 % des femmes et 86,2 % des hommes partagent l'idée que les femmes ne doivent jamais se rendre dans des « impasses », « les quartiers qu'elles ne connaissent pas », ni « les endroits où il n'y a pas trop de monde ».

Elles devraient également éviter les endroits « mal réputés » dans la ville, comme quelques parcs, des hôtels, des cafés-bars (des espaces connus pour être fréquentés par des jeunes couples, des hommes qui consomment de l'alcool, ou par des prostitué·es). En effet, les femmes qui se rendent dans des endroits clos comme les restaurants, les bars, les hôtels, etc., sont stigmatisées et perçues comme des filles de la nuit (bnêt ellîl), des filles de mauvaises mœurs (mahomech bahîn), ou encore des clochara (clochardes). Toutes les violences physiques et sexuelles que peuvent subir les filles de la nuit sont alors légitimées et considérées comme les conséquences logiques de leur comportement : « jebet-ha el-rouha » (elle l'a bien cherché). La séparation de l'espace entre hommes et femmes, et entre femmes respectables et filles de la nuit, participe du contrôle de la circulation des corps de femmes.

Les hommes, de leur côté, peuvent également être victimes de violence dans l'espace public, mais leurs expériences diffèrent souvent de celles des femmes. Ils sont plus susceptibles de faire face à des formes de violence physique directe, telles que les bagarres ou les attaques, qui peuvent découler de motifs non générés tels que la rivalité ou la criminalité. Cependant, les dynamiques de pouvoir et les normes de genre sous-jacentes influencent également leurs interactions dans l'espace public, bien que de manière différente de celles des femmes.

Ces différentes expériences de violence et perceptions de la sécurité sont profondément enracinées dans les rôles assignés par la société selon le genre. Les femmes sont souvent plus conscientes des risques de violence en raison de leurs expériences personnelles de harcèlement ou d'agression, ce qui peut les amener à adopter des comportements de précaution et à limiter leur liberté de mouvement. En revanche, les hommes peuvent avoir tendance à sous-estimer ces risques, se sentant souvent plus en sécurité en raison des attentes sociales qui valorisent la force physique et minimisent les préoccupations liées à leur sécurité personnelle. Ainsi, la violence selon le genre dans l'espace public à Tunis reflète et renforce les normes socioculturelles qui dictent les comportements acceptables pour chaque genre. Ces normes influencent profondément les expériences vécues et les perceptions de sécurité des jeunes, affectant leur capacité à naviguer librement et en toute sécurité dans leur environnement urbain. La compréhension de ces

dynamiques est essentielle pour élaborer des stratégies efficaces visant à promouvoir des environnements urbains inclusifs et sécuritaires pour tous, indépendamment du genre.

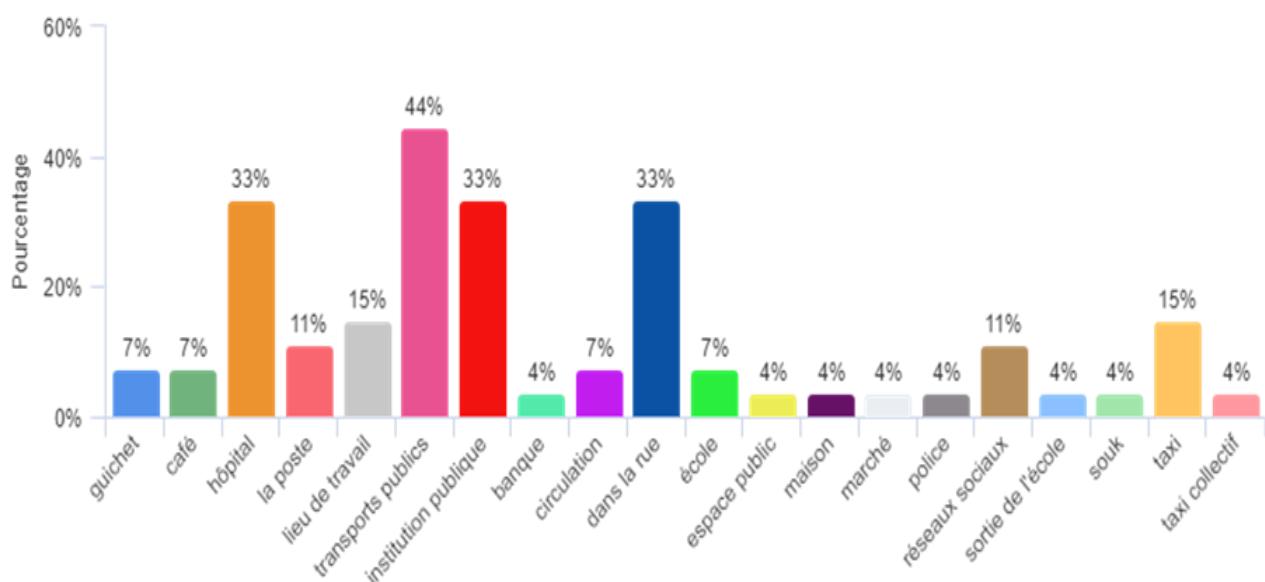
En somme, ces différentes formes de violence et d'insécurité affectent profondément la vie quotidienne des jeunes femmes et des jeunes étudiantes à Tunis, influençant leur mobilité, leur bien-être psychologique et leur accès équitable à l'espace public.

5.1.2. Territoires de violence

Toutes ces perceptions de violence témoignées par nos enquêté·es sont étroitement liées à des contextes et des lieux de violence. Pour définir les territoires de violence évoqués dans les propos des interviewés, nous avons utilisé une grille de codification à travers le logiciel Sphinx IQ3, permettant d'identifier la liste des territoires signalés comme zones de violence. Nous avons ainsi analysé l'ensemble du corpus de chaque groupe de discussion et codé les territoires.

La figure ci-dessous présente les territoires de violence mentionnés par les victimes.

Figure 12: Les Territoires de violence

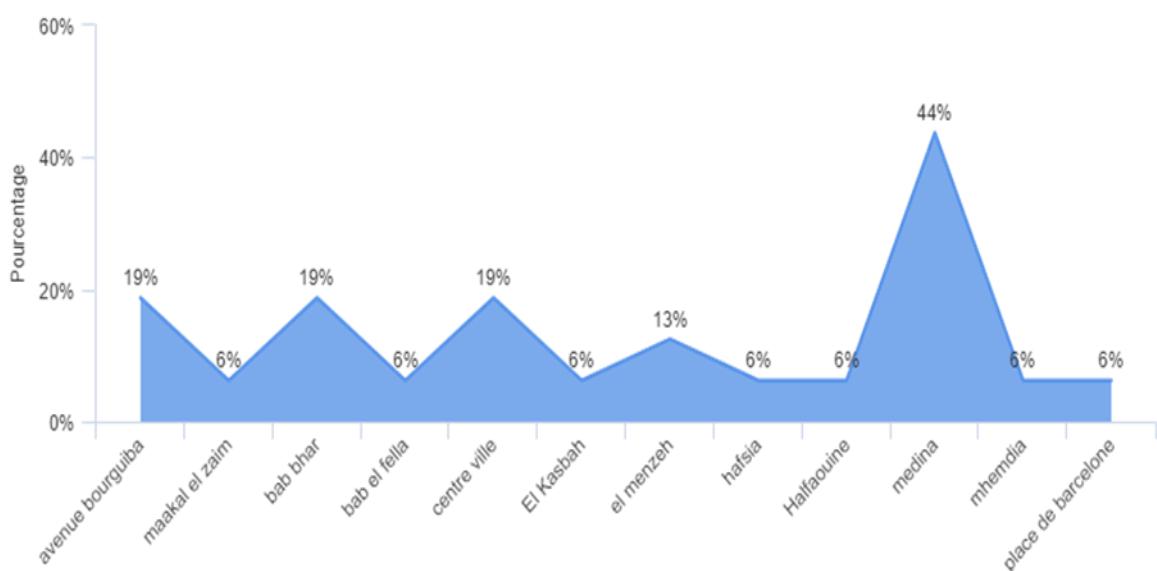


Le graphique met en évidence les zones perçues comme les plus violentes selon les témoignages recueillis. Les transports publics représentent 44% des citations, suivis de l'hôpital, des institutions publiques et des rues, chacun avec un taux de 33%. Les taxis sont mentionnés en cinquième position avec 15% des fréquences de mention, suivis par les lieux de travail à 11%, ainsi que les réseaux sociaux et la poste. Les témoignages des étudiantes à l'université indiquent que la violence à l'école et à l'université représente 7% des perceptions de violence. Elles déclarent : « Nous sommes toutes harcelées à notre école par un agent administratif qui nous harcèle et nous avons peur qu'il nous crée des problèmes avec l'administration, ce qui pourrait nuire à notre réussite académique et à nos notes. »

- Lieu de violence

Afin de définir les lieux de violence de la commune de Tunis évoqués dans les propos des interviewés, nous avons également utilisé une grille de codification à travers le logiciel Sphinx IQ3 pour identifier la liste des lieux signalés comme zones de violence. Nous avons analysé l'ensemble du corpus de chaque groupe de discussion et codé les lieux. La figure ci-dessous présente les lieux de violence mentionnés par les victimes de violences.

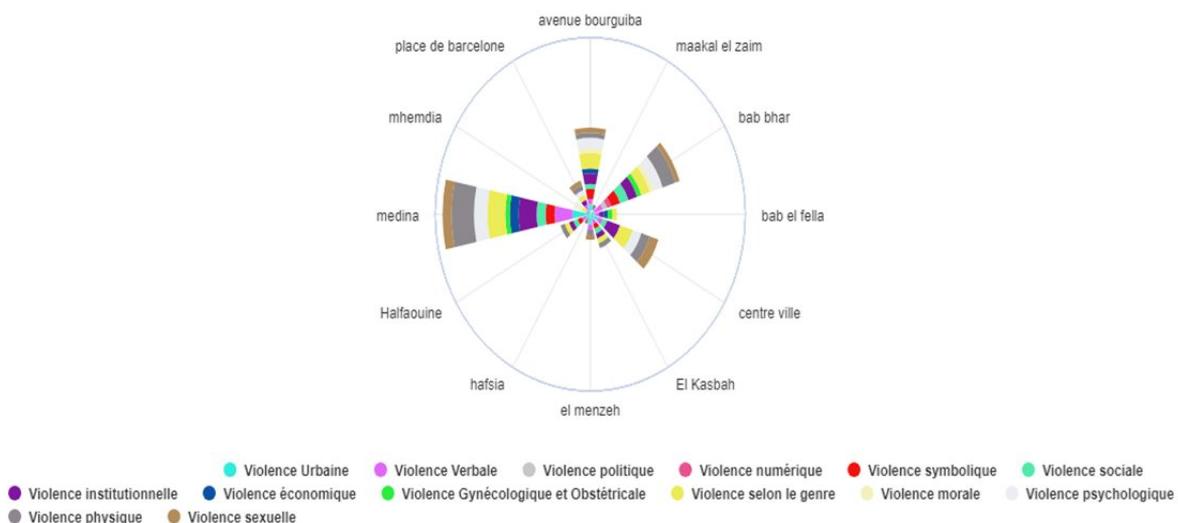
Figure 13: Lieu de violence



D'après cette analyse, nous observons que la Médina est la zone la plus citée par les répondants, avec un taux de 44 %. Elle est suivie à égalité par Bab Bhar, le Centre-ville et l'Avenue Bourguiba, tous mentionnés à 19 %. El Menzeh 1 se place en quatrième position avec 13 % des citations.

Pour approfondir notre analyse, nous avons réalisé un tri croisé à travers le logiciel Sphinx IQ3 entre le codage des types de violence et celui des lieux de violence. Ce croisement permet d'analyser simultanément les réponses selon deux codages. Il étudie également la présence éventuelle de dépendance entre les deux variables et leur degré de corrélation."

Figure14: Croisement entre les types de violence et les lieux de violence



Le croisement entre les types de violence et les lieux de violence nous a permis de constater que la Médina est la zone où une grande majorité des types de violence se manifeste, comme le montre la figure ci-dessus. Sur les 13 types de violence recensés, 11 ont été exprimés concernant la Médina, notamment la violence sexuelle, physique, psychologique, selon le genre, économique, institutionnelle, sociale, symbolique verbale et urbaine.

Ensuite, Bab Bhar présente également des cas de violence sexuelle, physique, psychologique, selon le genre, institutionnelle et symbolique verbale. Le Centre-ville et l’Avenue Bourguiba sont également mentionnés comme des lieux où les victimes ont rapporté des cas de violence sexuelle, physique, psychologique, selon le genre, institutionnelle et sociale.

Pour ce faire, une analyse par correspondance a été menée à l'aide du logiciel, croisant les types de violence avec les territoires concernés. Cette méthode simplifie les données en extrayant des facteurs qui résument les informations initiales obtenues grâce aux codifications, permettant ainsi de situer les observations par rapport à ces informations.

Figure 15 : Carte perceptuelle de la relation type de violence et territoires de violence



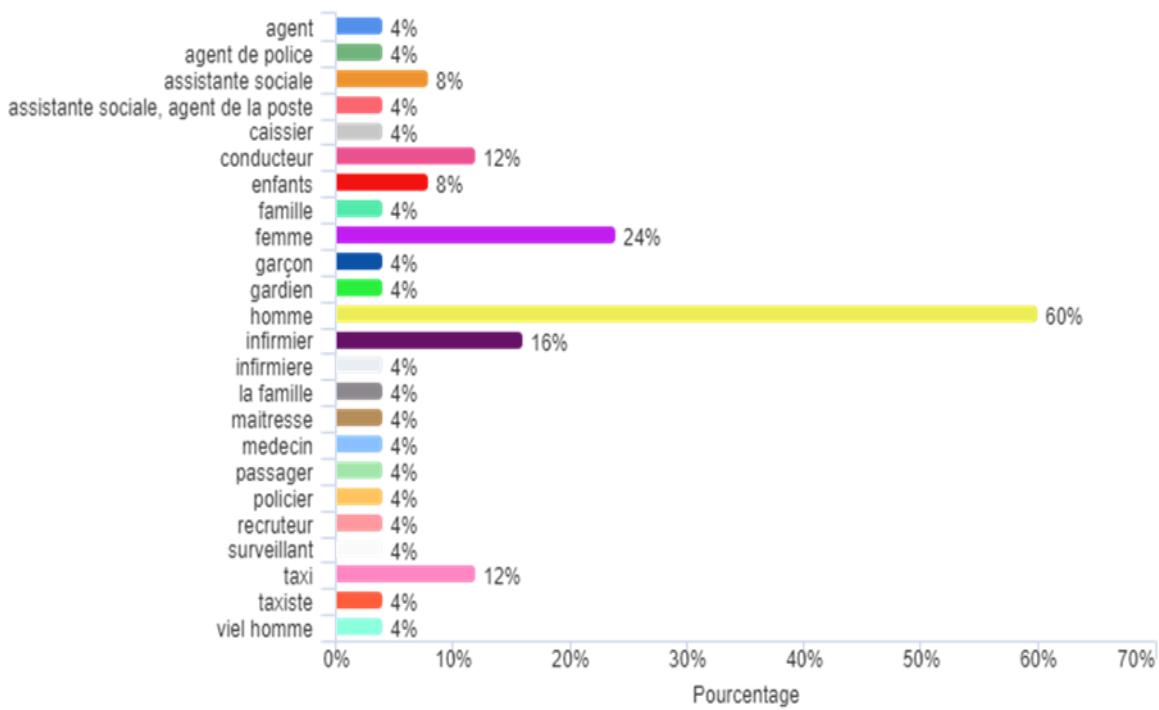
Pour ce faire, la carte perceptuelle ci-dessus générée suite à une analyse croisée entre le codage des types de violence (cercle rose) et les territoires de violence (cercle bleu) permet de mettre en évidence le rapprochement entre ces deux catégories de codage, soulignant ainsi la relation soutenue dans les propos des interviewés entre ces thèmes. À travers cette carte perceptuelle, nous observons que la violence verbale se manifeste le plus souvent dans les transports publics, selon les propos des interviewés. La violence psychologique est quant à elle présente dans les hôpitaux ainsi que dans les institutions publiques. En ce qui concerne la violence physique, elle est rapportée principalement dans les taxis collectifs et les transports publics. La violence selon le genre est principalement signalée dans la rue, aux guichets et dans les institutions publiques. La violence urbaine est exprimée dans la rue ainsi qu'à proximité des écoles. La violence institutionnelle est relevée respectivement aux guichets et sur les lieux de travail, tandis que la violence numérique est discutée sur les réseaux sociaux et dans les espaces publics.

Pour une analyse plus approfondie, nous avons effectué un croisement des deux thèmes afin de déterminer la présence de chaque territoire de violence selon les types de violence (voir figure ci-dessous). Nous constatons une forte présence des transports publics, des hôpitaux, des institutions publiques et de la rue dans tous les types de violence.

5.1.3. Type d'agresseur.es

D'après les différents groupes de discussion, nous avons pu recenser plusieurs types d'agresseurs. Une analyse a été menée dans ce sens permettant de les coder afin d'identifier leurs catégories et d'évaluer leurs fréquences d'apparition.

Figure 16: Codification des types d'agresseurs



D'après les différents groupes de discussion, nous avons identifié plusieurs types d'agresseurs. Une analyse a été menée pour les classifier et évaluer leur fréquence d'apparition.

Nous avons observé que les hommes sont les agresseurs les plus fréquemment mentionnés par les différents groupes de discussion (60%), suivis par les femmes à hauteur de 24%. Plus spécifiquement, parmi les hommes, les infirmiers représentent 16% des citations, suivis par les chauffeurs de taxi et autres conducteurs à 12%.

5.1.4. Causes et Impacts de la Violence

- **Expériences spécifiques des jeunes, femmes et groupes genrés**

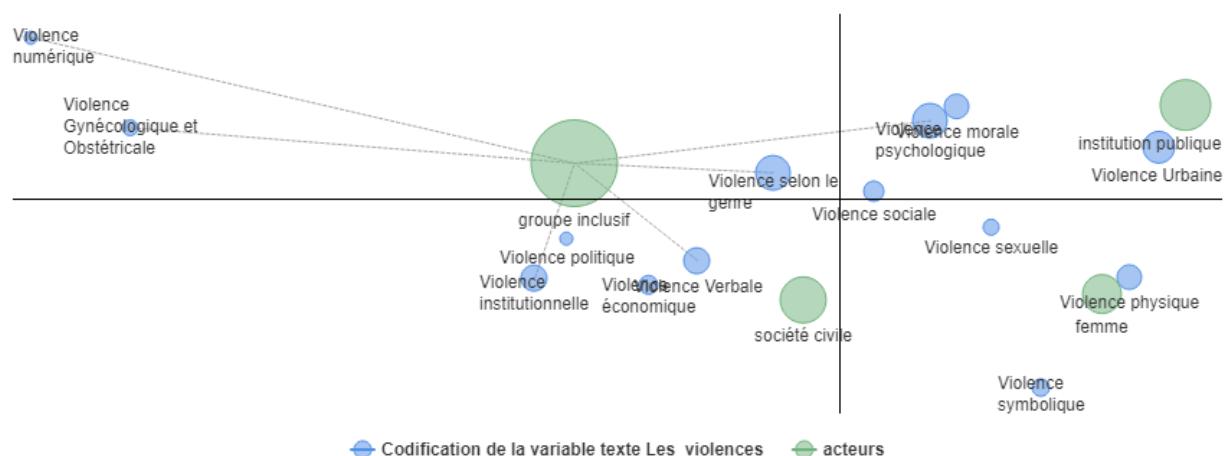
Nos données qualitatives, collectées à travers des groupes de discussion, révèlent une diversité de témoignages et d'expériences issus de groupes spécifiques au sein de la société tunisienne. Ces groupes comprennent des jeunes, des femmes, des personnes porteuses de handicaps, des personnes vivant avec le VIH, des migrantes subsahariennes, ainsi que des femmes noires tunisiennes. Chacun de ces groupes a partagé des récits qui mettent en lumière les différents types, territoires et causes de violences qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Cette analyse approfondie nous permettra de mieux saisir les dynamiques sociales et culturelles sous-jacentes à ces formes de violence, et d'identifier des stratégies ciblées pour y remédier.

Pour chaque groupe spécifique, nous examinerons :

- Les jeunes : Analyse des pressions sociales et des environnements éducatifs propices aux violences.
- Les femmes : Exploration des violences domestiques et des obstacles socio-économiques.
- Les personnes porteuses de handicaps : Étude des défis liés à l'accessibilité et aux discriminations multiples.
- Les personnes vivant avec le VIH : Discussion sur la stigmatisation et l'accès aux soins.
- Les migrantes subsahariennes : Concertation sur les violences liées à la migration et à l'intégration sociale.
- Les femmes noires tunisiennes : Analyse des formes spécifiques de discrimination raciale et de genre."

Une analyse par correspondance a également été réalisée par le logiciel, croisant les types de violence avec les acteurs des groupes de discussion. Il s'agit d'une simplification des données par l'extraction de facteurs qui résument l'information initiale obtenue grâce aux codifications initiales, en situant les observations par rapport à ces informations.

Figure 17: carte perceptuelle de la violence perçue selon les acteurs



Pour le groupe inclusif, la violence la plus significative est souvent la violence politique, la violence institutionnelle, la violence économique, violence sociale et la violence selon le genre. Ces individus font face à des obstacles quotidiens dus à l'accessibilité restreinte des infrastructures publiques et des services, ce qui les marginalise et limite leur participation sociale. De plus, ils subissent fréquemment des discriminations multiples basées à la fois sur leur handicap et leur identité de genre, les exposant à une exclusion systématique dans divers aspects de la vie sociale et économique.

Pour les personnes vivant avec le VIH, la stigmatisation est une forme de violence sociale particulièrement prédominante. Cette stigmatisation est alimentée par des préjugés profondément enracinés et une méconnaissance persistante de la maladie, ce qui entraîne souvent une discrimination généralisée dans l'accès aux soins de santé, à l'emploi et à l'éducation. En conséquence, ces individus font face à des obstacles significatifs pour mener une vie pleine et active, exacerbant leur vulnérabilité et leur isolement social.

Les migrantes subsahariennes, quant à elles, sont exposées à une combinaison de violences sociales, économiques et sexuelles. Sur le plan social, elles font souvent l'objet de préjugés racistes et de discriminations culturelles qui limitent leurs opportunités d'intégration et les relèguent à des statuts marginaux. Sur le plan économique, elles sont vulnérables à l'exploitation économique et au travail précaire, souvent sous-payé et sans protection légale adéquate. En outre, la violence sexuelle est fréquente, avec des cas d'abus physiques et sexuels, exploitant leur vulnérabilité lors de leur voyage et de leur installation en Tunisie.

Enfin, pour les femmes noires tunisiennes, la violence la plus prédominante est souvent une forme d'intersectionnalité de la violence selon le genre et de la violence culturelle. Elles sont confrontées à des stéréotypes dégradants basés sur leur identité raciale et de genre, ce qui limite leurs opportunités économiques et éducatives et entrave leur participation active dans la vie sociale et politique. De plus, la sous-représentation dans les sphères décisionnelles et les médias renforce leur marginalisation, perpétuant ainsi des structures de pouvoir discriminatoires.

Dans la ville de Tunis, tous les groupes étudiés font face à la violence institutionnelle, présente dans les hôpitaux, les postes de police, les institutions publiques et les services. Les personnes porteuses de handicaps rencontrent des obstacles significatifs dans l'accessibilité aux soins et font l'expérience de discriminations multiples au sein de ces institutions. Pour les personnes vivant avec le VIH, la stigmatisation persistante dans les établissements de santé limite leur accès aux soins nécessaires. Voici des exemples de varbatims: "je vais parler de l'expérience des femmes séropositives à l'hôpital et de la façon dont ils nous traitent lorsque nous faisons l'analyse de dépistage du VIH. Un jour, un agent de police m'a demandé quel était mon handicap. Je lui ai répondu que ce ne sont pas ses affaires. Il m'a ordonné avec dédain de descendre du métro. Quand je suis allée parler de cette affaire à l'assistante sociale de la rue Chedly Kallala, elle m'a dit grossièrement : "Tu es en vie et en pleine forme. Tu n'as pas besoin d'aide, va te trouver un travail" Ils nous parlent toujours de cette manière provocatrice et méprisante, puis quand nous perdons notre calme, ils menacent d'appeler la police" (Groupe inclusif). "J'ai été hospitalisée à cause d'un polype utérin diagnostiqué, ce qui m'empêchait de marcher. L'infirmier a refusé de m'emmener

avec un fauteuil roulant à l'autre hôpital, Wassila Bourguibah. J'ai entendu ses paroles alors qu'il discutait avec un collègue dans le couloir : " Laissez-la mourir, elle est déjà morte. Je ne peux rien faire pour elle car elle va mourir de toutes façons ". " j'ai rencontré des difficultés malgré mes droits prioritaires en tant que personne handicapée titulaire d'une carte. Bien que certains agents respectent ces droits, d'autres non. Même le caissier m'a regardée avec surprise en demandant : " Avez-vous vraiment un handicap ? " Avec colère, je lui ai répondu : " Pour obtenir cette carte, je dois passer devant un comité du ministère des Affaires sociales qui décide de son attribution en fonction de mon état de santé. "

Dans la ville de Tunis, la violence urbaine affecte profondément tous les groupes étudiés, exacerbant leur sentiment d'insécurité et leur vulnérabilité dans les espaces publics. Les personnes porteuses de handicaps sont confrontées à des obstacles physiques et à une accessibilité réduite dans les quartiers mal aménagés, augmentant ainsi leur risque d'agression et de vol. Pour les personnes vivant avec le VIH, la violence urbaine se traduit par une insécurité accrue lorsqu'elles se rendent dans des quartiers moins sûrs ou des zones à risque élevé, souvent associée à la stigmatisation et à la peur de l'agression. Les migrantes subsahariennes, en quête d'intégration sociale, sont particulièrement vulnérables aux violences urbaines telles que le harcèlement, les vols et parfois même les attaques xénophobes. Enfin, les femmes noires tunisiennes sont sujettes à des discriminations raciales et à des agressions verbales ou physiques dans les espaces urbains, affectant leur capacité à se déplacer librement et en toute sécurité. Cette intégration de la violence urbaine met en lumière les défis uniques et les risques accrus auxquels ces groupes sont confrontés au quotidien à Tunis.

5.1.5. Causes et facteurs contributifs

Les données issues des groupes de discussion avec divers segments de la population tunisienne permettent d'identifier les causes profondes de la violence dans l'espace public de Tunis, révélant une diversité de facteurs interconnectés qui exacerbent cette réalité sociale.

Premièrement, les normes de genre et la socialisation jouent un rôle crucial. Les attentes sociétales quant aux rôles prescrits pour les hommes et les femmes influencent significativement les dynamiques de pouvoir dans les espaces publics. Les hommes, socialisés dans des contextes valorisant la dominance et la compétition, peuvent adopter des comportements agressifs pour affirmer leur statut et leur autorité : "Pour eux, la femme n'a pas le droit de parler, de s'exprimer librement, ni de jouer un rôle clé dans la société, ni de s'imposer comme une personne à part entière. Cette société, au sein de laquelle l'homme occupe une grande place." (groupe femme). En revanche, les femmes, socialisées pour être conciliantes et non-confrontationnelles, sont souvent plus vulnérables à la violence en raison de leur réticence à contester ou à signaler les agressions "je préfère partir discrètement plutôt que de rester et de polémiquer, car cela me ferait perdre du temps et de l'énergie". "je me suis isolée et j'ai arrêté de sortir et de me déplacer. J'ai limité mes activités de plein air et je me suis renfermée". "J'ai opté pour le silence. Je prends cela à cœur et garde le silence pour éviter toute dispute car la police sera de son côté et la faute retombera entièrement sur moi. Je ne peux pas me déshonorer et m'exposer en portant plainte et en allant

au tribunal. Je ne peux pas faire cela car beaucoup de mes voisins travaillent au tribunal. Je reste muette"⁴²

Deuxièmement, la masculinité toxique aggrave cette dynamique en promouvant une conception de la virilité fondée sur la domination et la force physique : "Cela montre comment l'espace public est conçu pour les hommes, tandis que les femmes ont leur place dans la cour de la maison. Il y a cette rivalité entre les hommes et les femmes." Ce concept de masculinité peut inciter certains hommes à recourir à des comportements violents pour maintenir leur statut social menacé, contribuant ainsi à un climat de compétition et de confrontation dans les espaces publics : "Les hommes veulent toujours être les premiers à saisir l'opportunité avant les femmes. Pour eux, les femmes doivent toujours être mises à l'écart ; ils les considèrent comme des citoyennes de seconde zone. Ils nous ont humiliées en sachant que nous sommes des femmes."

Troisièmement, les inégalités de genre en matière d'accès aux ressources économiques, sociales et politiques créent des tensions structurelles. Les hommes, souvent positionnés au sommet de la hiérarchie sociale et économique, peuvent percevoir la montée en puissance des femmes comme une menace pour leur statut : "Ils considèrent que la femme est condamnée à vivre en marge de la société, en lui donnant des rôles secondaires comme secrétaire, secrétaire de direction. Même lorsqu'elle a droit à des postes comme directrice générale, ils la méprisent avec une supériorité et en la rabaisant." Ces tensions peuvent se manifester par des actes de violence visant à réaffirmer la suprématie masculine dans les espaces publics : "Ils nous ont humiliées en sachant que nous sommes des femmes : nous ne pouvons rien faire. Il se passait des choses hors de notre pouvoir."

Parallèlement, la violence urbaine trouve ses origines dans des territoires spécifiques et des problèmes d'aménagement urbain : "L'absence de caméras de surveillance a un impact considérable sur le sentiment d'insécurité." Les quartiers sensibles, les zones périurbaines mal desservies et peu éclairées, ainsi que les infrastructures déficientes comme les trottoirs inadaptés, constituent des environnements propices à l'émergence de conflits et d'insécurité : "Le manque de trottoirs compromet la sécurité des piétons ; le cadre bâti manque d'éclairage adéquat dans de nombreux endroits, et la signalisation est insuffisante." De plus, les lacunes dans l'application de la loi et de la justice renforcent le sentiment d'impunité chez les agresseurs, contribuant ainsi à un climat généralisé d'insécurité dans les espaces publics : "Si des sanctions étaient réellement appliquées, les gens hésiteraient à enfreindre la loi. Personne ne fait rien et tous restent passifs. Je suis témoin constant de braquages, de violences et de harcèlements sexuels commis contre des femmes, sans aucune réaction des gens."

Enfin, les facteurs socio-économiques, culturels et éducatifs jouent également un rôle déterminant. La précarité économique, le chômage persistant, ainsi que la prévalence de comportements à risque comme la consommation d'alcool et de drogues, exacerbent les tensions sociales et augmentent la propension à la violence urbaine : "Le chômage est également un facteur qui contribue à l'augmentation de la violence. Aujourd'hui, "La situation s'aggrave en raison de la consommation de drogues. La consommation de drogue par les adolescents est un autre facteur

⁴² <https://www.sphinxonline.com/tiny/v/3MG1jVpleN>

qui a exacerbé la violence dans les transports publics." De plus, les normes culturelles restrictives et les lacunes éducatives en matière de résolution pacifique des conflits contribuent à perpétuer un cycle de violence dans les espaces publics : "Un nombre important et croissant d'abandons scolaires. Presque tous les jeunes n'aiment pas l'école et les études et sont dehors dans la rue."

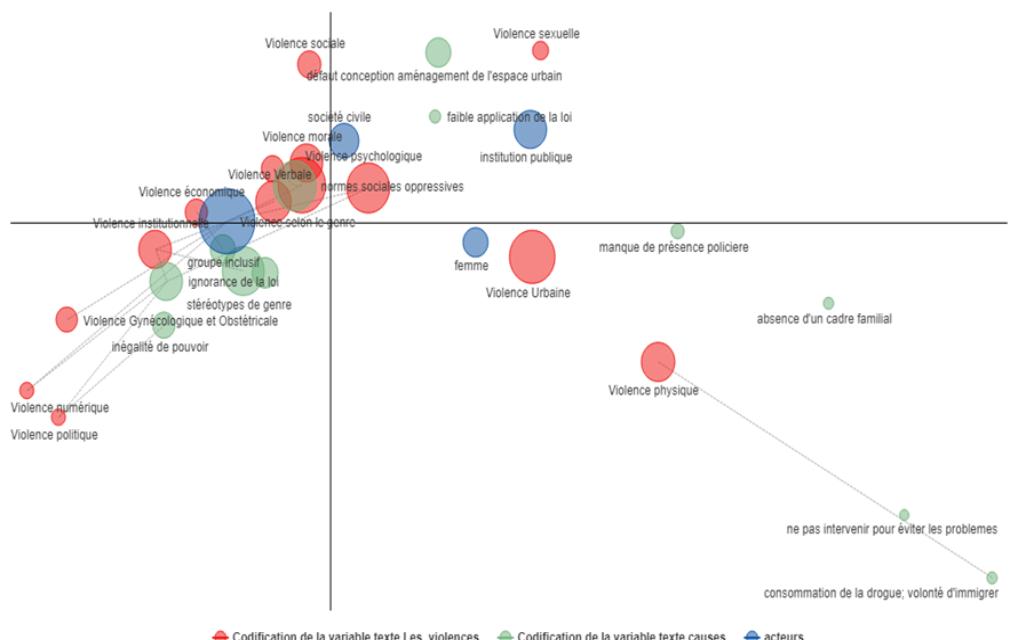
Nous avons procédé à un codage des causes de violence pour présenter schématiquement l'ordre de présence des causes dans les propos des interviewés.

Figure 18: Causes de violences



Cette analyse a été suivie par un croisement des causes de violences liées aux types de violences selon la perception des différents acteurs.

Figure 19: Cause selon les acteurs et le type de violence



Cette carte perceptuelle actuelle permet de relier les propos soutenus par les interviewés en fonction de leurs catégories (groupe de discussion) et des types de violences soulevés par les raisons de cette violence. Nous constatons que la violence physique s'est manifestée (selon les verbatims) en raison de la consommation de drogue et du désir d'émigrer, ainsi que par l'absence d'un cadre familial et le fait que les témoins présents sur les lieux observent l'agression sans vouloir intervenir pour éviter les problèmes.

Le groupe de discussion des femmes a souligné la présence de la violence urbaine due au manque de présence policière. Les institutions publiques répriment la violence sexuelle par le manque d'application de la loi et des défauts dans la conception et l'aménagement de l'espace urbain. Les violences morales, psychologiques et verbales ont principalement été soulignées par la société civile, expliquant cela par une norme sociale oppressante.

Le groupe inclusif a mis en lumière la violence institutionnelle, la violence gynécologique et obstétricale, la violence selon le genre ainsi que la violence économique en raison de l'ignorance de la loi, des inégalités de pouvoir et des stéréotypes de genre.

Pour relever efficacement ces défis complexes, une approche intégrée et multidimensionnelle est nécessaire. Cela comprend non seulement la promotion active de l'égalité des genres et la réforme des normes culturelles restrictives, mais aussi des initiatives d'aménagement urbain visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité. De plus, des programmes éducatifs et sociaux sont essentiels pour renforcer les compétences en résolution pacifique des conflits au sein de la société tunisienne.

5.1.6. Impacts et conséquences

Pour mieux comprendre l'impact de la violence dans l'espace public sur différents groupes spécifiques étudiés à Tunis, il est essentiel d'examiner chaque groupe à travers une lentille sociologique détaillée. Les jeunes, les femmes, les personnes porteuses de handicaps, les personnes vivant avec le VIH, les migrantes subsahariennes et les femmes noires tunisiennes subissent des formes distinctes de violence, influencées par des dynamiques socioculturelles et des structures de pouvoir spécifiques.

Les jeunes à Tunis sont souvent exposés à une violence qui est à la fois physique et psychologique, influencée par des facteurs socio-économiques et culturels. L'impact de cette violence se manifeste par un sentiment d'insécurité généralisé qui restreint leur liberté de mouvement et d'expression : "Je préfère partir discrètement plutôt que de rester et de polémiquer, car cela me ferait perdre du temps et de l'énergie", exprime un membre du groupe inclusif. La pression de la conformité aux normes de masculinité toxique peut conduire les jeunes hommes à adopter des comportements violents pour asseoir leur dominance, tandis que les jeunes femmes peuvent être victimes de harcèlement sexuel et d'agressions. Une participante explique : "J'ai opté pour le silence. Je prends cela à cœur et garde le silence pour éviter toute dispute, car la police sera de son côté et la faute retombera entièrement sur moi. Je ne peux pas me déshonorer et m'exposer en portant plainte et en allant au tribunal. Je ne peux pas faire cela car beaucoup de mes voisins travaillent au tribunal, je reste muette." Ces expériences peuvent entraver leur développement personnel, limiter leur accès à l'éducation et aux opportunités économiques, et accroître leur vulnérabilité à la délinquance et à l'exploitation. Une autre femme témoigne : "Je me suis isolée et j'ai arrêté de sortir et de me déplacer. J'ai limité mes activités de plein air et je me suis renfermée."

Les femmes subissent une violence basée sur le genre, y compris le harcèlement sexuel, les agressions verbales et physiques, et la violence sexuelle. Cette violence, enracinée dans des normes patriarcales et des déséquilibres de pouvoir, crée un climat de peur et d'insécurité. Le déplacement des femmes dans l'espace public doit obéir à un code de comportement et de présentation rigoureux pour éviter la violence. La majorité des personnes interrogées s'accorde sur le fait qu'il vaut mieux que les femmes n'attirent pas l'attention par leur sourire et leurs mouvements. Interrogées sur les stratégies qu'elles mettent en place pour accéder à l'espace public en toute sécurité, beaucoup de femmes disent faire semblant d'être sérieuses et occupées lors de leurs déplacements. Ne pas parler ni rire à haute voix a aussi été mentionné comme une stratégie courante. Il faut néanmoins souligner que ces codes de conduite sont surtout appliqués par les femmes qui se déplacent en transports en commun ou à pied, ce qui constitue la majorité des cas. Les femmes évitent certains lieux et adoptent des comportements de protection comme la modification de leur apparence ou de leurs habitudes de déplacement. Une participante raconte : "J'essaie toujours d'éviter de sortir pendant les heures de sortie de l'école où il y a une foule d'enfants, pour ne pas me faire frapper", rapporté par un membre du groupe inclusif. Cette restriction de la liberté de mouvement affecte leur participation à la vie publique, économique et sociale, et peut avoir des répercussions sur leur santé mentale et physique.

Les personnes porteuses de handicaps font face à des défis supplémentaires liés à l'accessibilité et aux discriminations multiples. La violence qu'elles subissent est souvent institutionnelle et structurelle, exacerbée par un environnement urbain inadapté. L'impact se traduit par une marginalisation sociale

accrue, des obstacles à l'accès aux services publics et une vulnérabilité accrue à l'exploitation et aux abus. Le manque de sensibilisation et de formation des agents publics sur les besoins spécifiques des personnes porteuses de handicaps renforce ces barrières, limitant leur participation active dans la société. Une participante a témoigné : "Je veux également parler des assistantes sociales. Lorsqu'elles voient notre carte, elles nous laissent jusqu'au dernier de la liste. Elles nous traitent mal, nous humilient et nous insultent simplement parce qu'elles voient notre carte de handicap. Quand je suis allée parler de cette affaire à l'assistante sociale de la rue Chedly Kallala, elle m'a dit grossièrement : 'Tu es en vie et en pleine forme. Tu n'as pas besoin d'aide, va trouver un travail.' J'ai insisté pour obtenir de l'aide comme les autres. Elle a refusé en disant que je suis encore jeune et que je peux travailler." (groupe inclusif).

La stigmatisation associée au VIH conduit à des formes spécifiques de violence sociale et institutionnelle. Les personnes vivant avec le VIH sont souvent victimes de discrimination, de harcèlement et d'exclusion sociale. Une participante a partagé : "Lorsqu'elles se rendent seules à l'hôpital, elles subissent de nombreuses violences verbales et sont stigmatisées par des propos tels que : 'Pourquoi te retrouves-tu dans cette situation ?', 'N'avais-tu ni peur ni honte en commettant ces actes ?', 'Pourquoi viens-tu te faire soigner maintenant, après ce que tu as fait ?'. Les conditions à l'hôpital sont déplorables à tous les niveaux, y compris en termes de comportements, de discrimination, de stigmatisation et de violences verbales et physiques, même dans les services d'urgence. À l'hôpital Wassila Bourguiba, des membres du personnel du service de maternité placent une pancarte accrochée au lit de la patiente avec écrit dessus 'VIH' pour que personne ne s'approche d'elle. À l'hôpital Charles Nicolle, des membres du personnel de santé ont enfermé une femme vivant avec le VIH dans une chambre." (groupe inclusif) La peur de la divulgation de leur statut sérologique peut les isoler socialement, augmentant leur vulnérabilité à la violence et réduisant leur capacité à se défendre ou à chercher de l'aide.

Les femmes noires tunisiennes subissent des formes spécifiques de discrimination raciale et de genre. La violence qu'elles rencontrent peut-être à la fois verbale et physique, incluant des insultes racistes et des agressions motivées par des préjugés raciaux et sexistes. Cette double discrimination aggrave leur sentiment d'insécurité et leur marginalisation. L'impact se manifeste par une exclusion sociale accrue, des obstacles à l'emploi et à l'éducation, et une vulnérabilité accrue à la violence institutionnelle. Cette intersectionnalité des oppressions renforce les inégalités et limite leurs opportunités de participation active et égalitaire dans la société.

5.1.7. Stratégies et Expériences Genrées Face à la Violence : Témoignages et Initiatives Communautaires

Stratégies Adoptées par les Victimes de Violence dans l'Espace Public de Tunis : Un Aperçu de notre Étude de Contexte

Sur le plan strictement déclaratif, aucun répondant n'a nié aux femmes le droit de sortir de chez elles et de circuler librement dans l'espace public, que ce soit lors de l'enquête quantitative ou qualitative. Cependant, en pratique, l'accès des femmes à l'espace public est souvent limité aux sorties fonctionnelles liées à leurs rôles traditionnels genrés, tels que se rendre au marché, accompagner les enfants pour des visites

médicales, ou maintenir les liens familiaux. Ces sorties sont également conditionnées par l'autorisation de la famille ou du mari.

De plus, les déplacements des femmes doivent obéir à un code de comportement et de présentation rigoureux afin d'éviter la violence. La quasi-totalité des participantes s'accorde sur le fait qu'il vaut mieux que la femme n'attire pas l'attention par son sourire et ses mouvements. Une participante a témoigné : "Un protocole interne exige que les femmes s'habillent de manière respectueuse lorsqu'elles sortent dans la rue ou le quartier" (groupe inclusif). Interrogées sur les stratégies qu'elles mettent en place pour accéder à l'espace public en toute sécurité, de nombreuses femmes mentionnent qu'elles font semblant d'être sérieuses et occupées lors de leurs déplacements. Ne pas parler ni rire à haute voix est également une stratégie couramment mentionnée. Ces codes de conduite sont principalement appliqués par les femmes qui se déplacent en transports en commun ou à pied, et qui représentent la majorité des participantes.

En plus des stratégies mentionnées, plusieurs autres conseils et stratégies ont été identifiés. Premièrement, sur le plan de la sécurité personnelle, il est recommandé d'éviter les endroits vides ou peu fréquentés, de prendre un Bolt le soir et de ne pas sortir après la tombée de la nuit. Une femme a partagé son expérience : "Depuis ce jour, j'ai été très prudente et effrayée au point de ne plus emmener ma petite fille de 11 ans lorsque je sors et de savoir que je pourrais rentrer à la maison le soir. J'ai vraiment peur qu'il lui arrive quelque chose de grave. Je ne peux pas risquer d'y retourner la nuit avec ma fille" (groupe inclusif). Ensuite, pour renforcer la confiance en soi et améliorer la communication, certaines femmes conseillent de montrer une confiance en soi et de parler gentiment aux jeunes. Une femme a raconté : "Je lui ai calmement dit que le téléphone était cassé et que le clavier ne fonctionnait pas" (femme).

Deuxièmement, en ce qui concerne les conseils vestimentaires, il est souvent conseillé d'opter pour des tenues vestimentaires dites « respectables » et de ne pas porter de bijoux afin de ne pas attirer l'attention indésirable. Une jeune femme a expliqué : "J'évite d'utiliser le téléphone ou de porter des bijoux ou des sacs pour ordinateur qui pourraient attirer les voleurs" (jeune). En termes de précautions pour les biens personnels, il est important de vérifier régulièrement que son téléphone est bien dans le sac.

Troisièmement, les relations interpersonnelles jouent également un rôle crucial. Il est ainsi conseillé de promouvoir le respect entre femmes et hommes pour améliorer la sécurité dans l'espace public. Par ailleurs, des stratégies comportementales et d'apparence sont également mises en œuvre. Par exemple, lorsqu'une femme se sent suivie, elle peut s'arrêter, changer de trottoir, de rythme ou de direction. Chercher la présence d'autres personnes sur son chemin et éviter les rues peu fréquentées sont également des mesures préventives. En outre, certaines femmes simulent des conversations téléphoniques en cas d'approche suspecte. Choisir des vêtements moins attractifs, ne pas montrer sa peur et faire semblant d'être forte sont d'autres stratégies couramment utilisées. Une jeune femme a partagé : "Ainsi, chaque fois que je me déplace à Tunis, je préfère personnellement être accompagnée d'un membre masculin pour éviter le harcèlement, la violence physique ou verbale. Je tente toujours de rester en sécurité, de ne pas me mettre en difficulté et d'éviter tout risque" (jeune).

Enfin, marcher rapidement et feindre l'assurance sont des comportements adoptés pour dissuader les agresseurs potentiels. Se faire accompagner lors de déplacements est une autre stratégie de sécurité. Dans le domaine de la sécurité personnelle et de la communication, il est également conseillé de ne pas porter d'objets de valeur et d'éviter les quartiers chauds ainsi que les zones non éclairées, vides ou surpeuplées. Partager son emplacement avec des proches via des applications comme iPhone ou WhatsApp est une précaution supplémentaire, tout comme faire appel à des services de transport sécurisés comme Bolt, qui permettent de suivre le trajet de manière sécurisée.

En résumé, malgré une reconnaissance théorique du droit des femmes à circuler librement, les pratiques réelles montrent une série de restrictions et de comportements stratégiques adoptés pour minimiser les risques de violence dans l'espace public. Ces stratégies comprennent des conseils vestimentaires, des précautions pour les biens personnels, et des ajustements comportementaux pour éviter d'attirer l'attention ou pour paraître plus assurées et moins vulnérables.

Nous avons ainsi codé les différentes stratégies adoptées par les victimes pour faire face aux différents types de violence exercées sur elles. Nous avons relevé que le fait de s'imposer et de revendiquer ses droits était une des stratégies employées par les victimes. Une femme a partagé : "J'étais obligée de l'insulter en retour en lui disant qu'il n'est pas un homme, il m'a poussée à faire ça, donc il le mérite. Nous ne devrions pas rester muettes face à la violence." Une autre a témoigné : "Alors je l'ai frappé avec mon sac en lui disant : 'Tu peux aller à la police si tu veux maintenant'. Il n'a pas dit un mot parce qu'il connaît ses méfaits." Une personne de la société civile a également déclaré : "Je n'acceptais pas la violence. C'est pourquoi je conseille à toutes les femmes de dénoncer la violence et de se défendre. Donc, les femmes ne devraient pas garder le silence."

Cependant, en deuxième position, on retrouve la stratégie de se taire et de ne pas jouir de ses droits. Certaines femmes craignent le retournement de situation ou que la situation s'envenime davantage. Elles préfèrent donc s'introvertir et laisser faire.

La codification des stratégies révèle également des méthodes permettant la prévention future des victimes comme la formation ou de s'inscrire dans un cours d'auto défense. On dénote également la stratégie de se déplacer en groupe ou de demander de l'aide à autrui.

Figure 20 :Stratégies adoptées par les victimes



Dans un second temps , nous avons voulu comprendre en liant les types de violence qui véhiculent et conclu à ces stratégies. Nous avons ainsi croisé les deux analyses nous permettant d'obtenir les résultats suivants:

Figure 21 : Croisement entre les types de violence et les stratégies adoptées par les victimes

	se taire et ne pas jouir de ses droits	faire une formation	se déplacer en groupe	s'imposer et revendiquer ses droits	cacher son handicap	demander de l'aide à autrui	s'inscrire à un cours d'auto défense	s'habiller de manière respectueuse, ne pas porter de bijoux	isolement/ne pas sortir
Violence Urbaine	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence Verbale	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence politique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence numérique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence symbolique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence sociale	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence institutionnelle	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence économique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence Gynécologique et Obstétricale	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence selon le genre	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence morale	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence psychologique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence physique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Violence sexuelle	●	●	●	●	●	●	●	●	●

D'après cette analyse, nous relevons que la réaction des victimes suite à des violences verbales; institutionnelle, gynécologique , selon le genre psychologique et physique est de se taire et ne pas jouir de ses droits.

La stratégie d'action de mener une formation est déclenchée suite à une violence institutionnelle et psychologique.

Les victimes s'imposent et revendiquent leurs droits, suites aux violences urbaines; verbal; physique et psychologique.

5.1.8. Interventions et Initiatives Locales

Institutions publiques et actions pour une ville sûre et inclusive pour les femmes et filles :

- Actions publiques pour une villes sûre et inclusive

Nous listons les projets, les études et les programmes menés par les institutions publiques œuvrant pour une capitale sûre et inclusive pour les femmes.

En partenariat avec divers organismes internationaux et nationaux, tels que GIZ, JAICA, et ONU-Habitat, le MEHAT et la Commune de Tunis ont mis en œuvre plusieurs projets et initiatives pour intégrer une

approche genrée dans le développement urbain et social. Ces initiatives visent à faciliter la mobilité inclusive, à garantir l'accès au logement pour les femmes, et à développer des espaces publics sûrs et inclusifs, notamment à travers des projets comme le PDU, le projet FEMMEDINA, et la Stratégie de Développement de la Ville de Tunis. Des programmes spécifiques, comme celui de lutte contre la violence en milieu scolaire en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et UNICEF, visent à assurer l'égalité fille-garçon, renforcer le transport scolaire, et sensibiliser contre le harcèlement. La sécurité dans les transports publics est également renforcée par le déploiement d'agents de sûreté, surtout la nuit, dans le cadre de la campagne #MaYerkebch. Par ailleurs, des ateliers participatifs avec les femmes, des réhabilitations d'infrastructures scolaires et des formations contre la violence témoignent de l'engagement de ces partenaires à promouvoir une approche genrée et inclusive dans leurs politiques et actions.

Tableau 19: Projets, études et programmes menés par les institutions publiques

Acteurs institutionnels	Projets
AUGT, en partenariat avec GIZ JAICA	Plan de Déplacement Urbain (PDU) Adopter une approche genrée Faciliter la mobilité inclusive
MEHAT, Direction de l'Habitat	Projet annuel de performance de GBO Adopter des indicateurs et objectifs genrés Faciliter l'accès au logement pour les femmes
ONU-Habitat avec la collaboration MEHAT	La Politique Urbaine Nationale (PUN) Développer un espace sûr et ville inclusive
Plan d'Action National pour l'Intégration et l'Institutionnalisation du Genre (PANIIG)	Des fiches indicatrices pour que nous avons intégrées dans le projet annuel de performance de 2024 Adopter une approche genrée
6 Ministères projet Ajyal Egalité, financé par l'Agence Française de Développement (AFD)	Une fiche rapport genre La circulaire budgétaire de cette proposition à intégrer dans son plan annuel de performance
MEHAT	Révision du CATU Adopter une approche genrée

Commune de Tunis financé par l'USAID avec l'assistance technique de Cities Alliance	Projet FEMMEDINA Adopter une Approche genrée coproduction des espaces inclusifs avec les femmes Assurer une Autonomisation des femmes
Commune de Tunis projet financé par l'Union Européenne avec l'assistance technique de MedCités	la Stratégie de Développement de la Ville de Tunis (SDVT) Assurer une ville inclusive (l'axe « inclusion sociale », de projets inclusifs) Assurer une approche participative
Commune de Tunis en partenariat avec l'ONU-Habitat	Projet Karamti Développer des espaces publics inclusifs dédiés aux femmes et aux enfants à Hay Hlel
MEHAT , Direction régionale	Révision PAU SIDI HSSINE Adopter une approche participative avec des ateliers pour les femmes
Ministère de l'éducation l'UNICEF	Assurer par la loi l'égalité fille garçon pour l'accès l'éducation sensibiliser contre la violence à l'égard des femmes Renforcer de l'écoute face aux harcèlements Assurer le droit à l'éducation Lutte contre le décrochage scolaire Renforcer le transport scolaire Formuler les indicateurs d'évaluation qui font référence aux genres
Ministère de l'éducation Coordination avec Ministère de l'Intérieur	Décisions et mesures en utilisant une approche systématique de coordination et d'échange d'informations entre les différents ministères. Assurer la sécurité continue des établissements scolaires, à l'intérieur comme à l'extérieur

Ministère de l'éducation Collaboration avec le ministère de la santé	Des bureaux d'écoute et d'orientation des élèves et les filles victimes de harcèlement sexuel, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, sans tabou.
Ministère de l'éducation en partenariat avec l'UNICEF	la réhabilitation des infrastructures de nombreux établissements scolaires, Réaménagement des toilettes pour les filles dans les établissement scolaire
Ministère de l'éducation et le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance	Un programme de formation sur le thème « Non à la violence en circulaire conjointe pour lutter contre la violence en milieu scolaire en 2023 avec le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance milieus scolaire »
Ministère de l'éducation	L'Observatoire « Ain » des points de notification de la violence et du harcèlement à l'égard des femmes
Ministère du transport ce sont le CREDIF et le Ministère de la Femme	#MaYerkebch en partenariat avec le CREDIF et l'UNFPA, Déploiement d'agents de sûreté dans les trains, surtout la nuit
MEHAT ARRU En partenariat avec l'AFD	Réhabilitation des quartiers informels Concertation et des ateliers avec les femmes
MEHAT direction de l'habitat	Le droit aux priviléges du programme premier logement
MEHAT GBO	Approche genrée la déclinaison du PANIIG. Intégrer l'aspect genré dans toutes les études menées par le MEHAT
Ministère du transport avec le CREDIF et le ministère de la Femme	#MaYerkebch en partenariat avec le CREDIF et l'UNFPA, . Déploiement d'agents de sûreté dans les trains, surtout la nuit

Les freins qui délimitent l'action des institutions publiques pour une ville sûre et inclusive à l'égard des femmes sont :

- Les limites logistiques : ressources financières et humaines pour les études et la réalisation des projets
- La lourdeur des procédures (lenteur et complexité)
- Absence d'une réglementation claire sur l'approche participative et inclusive
- Manque des données genrées
- Manque de formation sur l'approche genre et l'urbanisme genré
- Résistance des parties prenantes quant à l'intérêt de l'approche genre dans des projets à caractère technique
- Sectorisation des actions et le manque de partage des données

Les recommandations résultantes du débat avec les institutions publiques sont :

- Contrôler les réseaux sociaux pour encadrer les jeunes filles
 - Mettre en place une stratégie pour la Sensibilisation, l'éducation et la formation sur la question des violences à l'égard des femmes
 - Informer sur le cadre légal de lutte contre la violence à l'égard des femmes
 - Diffuser la culture du vivre ensemble, de l'acceptation de l'autre, la libre expression, le civisme...
 - Mettre en place un cadre légale adéquat et clair pour lutter contre la violence à l'égard des femmes
 - Penser un réaménagement pour sécuriser les espaces publics et le transport en commun sûrs et inclusifs (éclairage et normes de sécurité)
 - Généraliser les données genrées (logement, mobilité éducation...)
 - Assurer une coordination intersectorielle et ministérielle pour plus d'efficacité de l'action de lutte contre la violence contre les femmes
 - Réserver plus de moyens humains et financières pour réaliser les actions, les programme et les stratégies
 - Intégrer l'approche genre dans les projets stratégiques, réglementaires et opérationnels de la ville
 - Former les responsables de l'aménagement des territoires et les concepteurs à l'approche genre
 - Instaurer une réglementation claire pour faciliter l'application de l'approche genrée dans l'aménagement du territoire
 - Interventions et Initiatives de la commune de Tunis
 - ASSIMA, la Stratégie de Développement de la ville de Tunis : ce projet piloté par la commune de Tunis a pour objectif de construire une vision partagée et concertée pour la capitale Tunis. La vision construite pour ce projet insiste sur le caractère inclusif pour la ville : « Tunis capitale inclusive et durable, moteur d'un ensemble métropolitain organisé et résilient, qui innove et rayonne économiquement et culturellement à l'international, avec un axe central attractif et accueillant et des quartiers avec une mixité sociale et fonctionnelle, porté par une gouvernance locale capable de mobiliser les acteurs et d'assurer l'adhésion citoyenne autour d'objectifs partagés. »⁴³
- Cette volonté de faire de Tunis une ville inclusive s'est traduite par un ensemble de projets :
- Plan de sécurité pour les quartiers périphériques à caractère social
 - Dar el Hay, Citoyenneté et vivre ensemble : espace d'écoute, de débat, d'information et de sensibilisation sur les valeurs du vivre ensemble

⁴³ Assima , SDV de Tunis, Cadre stratégique, Commune de Tunis, Med cities 2023

- Création de pôles de développement des compétences locales vise à faciliter l'intégration socio-économique et l'inclusion des personnes et groupes vulnérables dans les quartiers périphériques de Tunis.
- Programme de 30 espaces publics inclusifs
- Projets de création de jardins communautaires
- Centre d'accueil pour les personnes vulnérables
- Parc de loisir selon les normes d'accessibilité universelle

La commune de Tunis œuvre à trouver des fonds nationaux et internationaux pour la réalisation de ces projets.

- Femmedina, programme de ville inclusive la commune de Tunis avec l'appui de cities alliance

C'est un projet axé sur le genre qui vise à réhabiliter et activer les espaces publics du centre historique des villes tunisiennes. Le projet se base sur l'idée que la ville a un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. La méthode adoptée est totalement participative. Le programme œuvre à l'amélioration de la sécurité des femmes et la création d'un cadre de vie de qualité dans la médina.

Pour ce faire il est basé sur : Une enquête genrée de la médina de Tunis avec 150 hommes et femmes ;

La formation à la gouvernance urbaine inclusive des cadres de la commune et 07 interventions sur terrain.

Ainsi dans la ville de Tunis, le projet a réalisé les opérations suivantes :

- Open space library dans le parc du passage avec des aménagements de jeux pour enfants, des bancs publics et d'autres mobiliers urbains afin d'améliorer la participation des femmes à la vie sociale et culturelles dans la ville. Le choix du parc s'est justifié par sa situation stratégique mais aussi parce qui a la réputation d'un espace d'insécurité

Figure 22: Librairie ciel ouvert dans le parc du passage⁴⁴



⁴⁴ Projet Femmedina cities alliance

- Women's safe haven à Bab Souika : Dans ce faubourg de la médina qui a servi de refuge à la population issue de l'exode rural, seul le tiers des femmes sont actives. Profitant de la dynamique du quartier, le projet propose un espace d'exposition et une aire de jeux pour enfants afin de booster la participation des femmes du quartier à la vie économique, sociale et culturelle de la ville. Un marché en plein air avec des kiosques en bois offre aux femmes de présenter et vendre leurs produits artisanaux.

Figure 23: marché en plein air pour les artisanes à Bab souika⁴⁵



- Un centre de formation pour les femmes artisanes à Sidi el Bachir a pour but d'améliorer l'autonomisation et la situation économique des femmes.

Le projet Karamti, piloté par ONU-Habitat en partenariat avec la Commune de Tunis, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et avec l'appui du Gouvernement de Monaco, vise à aménager des espaces publics dans le quartier périurbain de Hay Hlel, caractérisé par une grande précarité et marginalisation. Ce quartier abrite depuis les années 60 une économie locale de subsistance menée par des femmes potières, qui recyclent des matériaux de construction déposés sur la voie publique pour fabriquer des poteries traditionnelles. L'initiative Karamti a pour objectif général de développer des espaces publics sains, sécurisés et adaptés aux besoins spécifiques des femmes, des filles et des enfants du quartier. En co-conception avec les communautés locales, le projet prévoit de créer des kiosques pour permettre aux artisanes de travailler et vendre leurs produits, tout en aménageant des espaces de jeux pour les enfants. Ce processus participatif et innovant inclut l'identification des besoins, la formulation des solutions et leur mise en œuvre, touchant directement 230 bénéficiaires, dont 30 femmes potières et 200 enfants bénéficiant d'activités sportives. En transformant les espaces publics, Karamti aspire à renforcer la dynamique économique locale tout en améliorant la qualité de vie et la sécurité des résidents de Hay Hlel.

La priorisation des arrondissements pour les futures interventions

⁴⁵ Projet Femmedina cities alliance

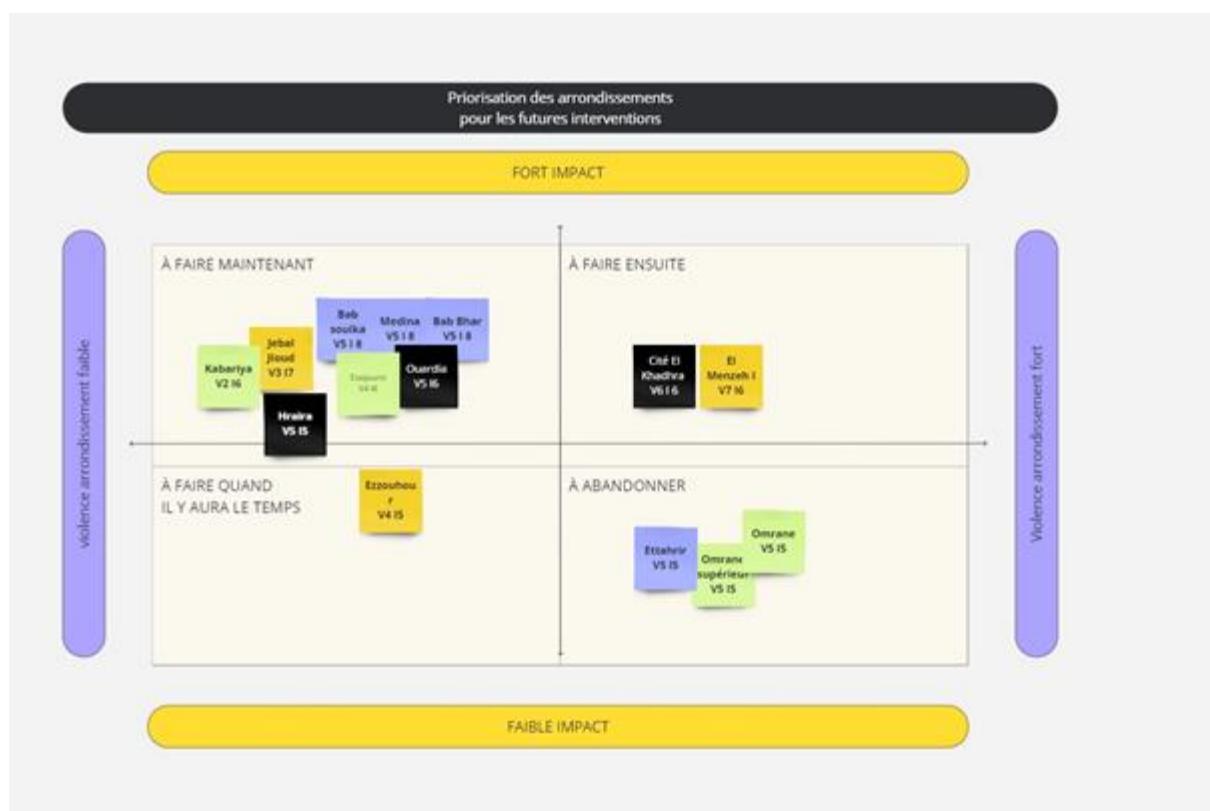
Nous avons essayé de co-construire avec les participants au groupe de discussion « institutions publiques » une matrice pour choisir les arrondissements prioritaires pour accueillir les actions futures de notre projet Tunis safe-city pour les femmes et les filles.

Nous avons discuté et avons noté chaque arrondissement selon deux critères :

- 1 – le degré de violence à l'égard des femmes dans les espaces publics (selon la perception des présentes)
- 2- l'impact que peut avoir une opération sur le quartier, de part son attractivité et sa pratique par une population large.

Les résultats ont donné la matrice de priorisation des arrondissements pour les futures interventions

Figure 24: Matrice de priorisation des arrondissements pour les futures interventions



De cette matrice apparaît des arrondissements à fort impact qui sont les arrondissements de l'hypercentre : bab souika , bab Bhar et Médina. Ces arrondissements sont parfaits pour les opérations de sensibilisation, renforcement des capacités, opérations pilotes...

Des arrondissements qui sont perçus comme des territoires de violences à l'égard des femmes ; il devient essentiel d'améliorer les conditions des espaces publics dans ces quartiers et de les rendre plus sûrs et inclusifs.

5.2. RECOMMANDATIONS ET DISCUSSIONS

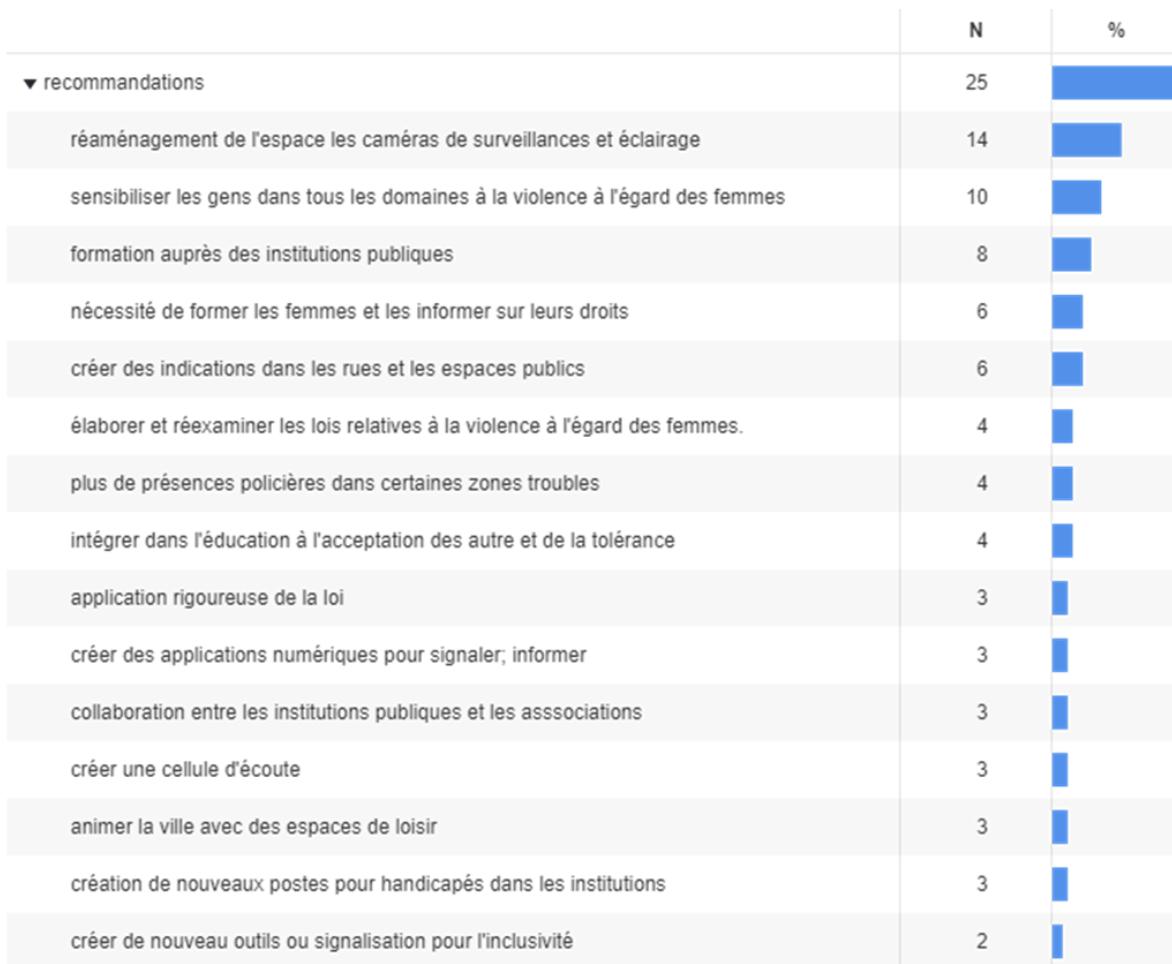
Dans cette troisième partie de notre étude, nous nous penchons sur les recommandations et discussions visant à aborder et à atténuer les violences dans l'espace public à Tunis. Après avoir examiné les différentes stratégies adoptées par les victimes, il est essentiel de proposer des mesures concrètes et des réflexions approfondies pour améliorer la sécurité et le bien-être de toutes les personnes concernées.

Figure 25: Nuage de mots des recommandations



L'analyse thématique des différentes recommandations a permis de faire émerger différents axes présents dans la figure ci-dessous.

Figure 26 : Codification des recommandations



Nous avons réalisé une analyse des recommandations afin d'établir des liens entre les variables étudiées. Cette analyse a été conduite à travers le logiciel Sphinx IQ3, permettant d'identifier les corrélations entre les différents thèmes de notre étude en combinant et en reliant les réponses des interviewés pour évaluer leurs interrelations.

Cette analyse nous a permis de mettre en lumière les recommandations proposées par les différentes parties prenantes et les groupes de discussion en fonction des types de violence identifiés. Nous observons que la recommandation de former le personnel des institutions publiques découle de la présence de violences verbales et psychologiques signalées dans ces contextes. De même, l'appel à renforcer la présence policière est une réponse directe aux préoccupations concernant la violence urbaine.

L'introduction d'indications spécifiques dans les espaces publics a été soulevée en réponse à la violence basée sur le genre et à la violence morale, ces recommandations se situant à l'intersection de ces deux formes de violence. La création d'une cellule d'écoute a été proposée en lien étroit avec la violence économique. Enfin, l'intégration de l'éducation à la tolérance et à l'acceptation des autres a été mentionnée suite aux discussions sur la violence physique et sexuelle.

Cette approche analytique nous permet de mieux comprendre comment les recommandations sont formulées en réponse aux différents aspects de la violence dans l'espace public, visant à proposer des solutions adaptées et intégrées.

La mise en œuvre a impliqué activement les femmes, mais a rencontré des défis liés à une participation insuffisante et à des activités parfois non adaptées à leurs besoins spécifiques. Un renforcement des formations et une meilleure communication sont nécessaires pour améliorer cette situation. Le suivi régulier a été assuré, mais il doit être renforcé avec des évaluations spécifiques au genre pour mesurer précisément l'impact des projets sur les femmes et guider les ajustements futurs de manière plus ciblée. Pour optimiser les programmes existants et proposer de nouveaux programmes visant à améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics, plusieurs actions sont recommandées :

1. Renforcer la participation des femmes à toutes les étapes des projets, en leur assurant une voix significative.
2. Offrir des formations et ateliers sur le genre et la sécurité des femmes aux responsables municipaux, aux forces de l'ordre et aux membres de la communauté.
3. Améliorer l'éclairage public,
4. installer des caméras de surveillance dans les zones à risque et concevoir des espaces publics ouverts et visibles.
5. Mettre en place des services de soutien accessibles comme des lignes d'assistance téléphonique et des refuges pour femmes en danger.
6. Instaurer des mécanismes d'évaluation réguliers pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.
7. Encourager la collaboration entre les différentes parties prenantes pour développer des solutions intégrées et holistiques.
8. Lancer des campagnes de sensibilisation ciblées sur la sécurité des femmes et introduire des programmes éducatifs dans les écoles et les communautés.
9. Développer des applications mobiles permettant aux femmes de signaler rapidement des incidents et d'accéder à des ressources.

En envisageant ces recommandations, il est essentiel de promouvoir **une approche inclusive et proactive** pour créer des environnements urbains où toutes les femmes se sentent en sécurité et respectées.

Figure 27 : Carte perceptuelle des recommandations selon les types de violence et le profil des acteurs



Croiser les recommandations, les types de violence et le profil des acteurs peut être expliqué par la collecte des recommandations faites lors des groupes de discussion avec les membres de la société civile, en prenant en compte l'intersectionnalité des profils des participantes.

Recommandations pour lutter contre la violence basée sur le genre dans l'espace public de la ville de Tunis pour les différents groupes enquêtés :

Selon le témoignage de la représentante de l'Association Tunisienne de Prévention Positive

Les personnes vivantes avec le VIH :

Concernant la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/SIDA et à la prévention combinée, il est essentiel de sensibiliser les gens au fait que le VIH ne se transmet pas par simple contact, comme lorsque qu'une femme séropositive nous donne un papier. Il faut préciser que le VIH est une maladie transmissible, mais pas une maladie infectieuse. Il est également important de sensibiliser sur la prévention de la transmission mère-enfant (PTME).

Nous souhaitons aussi qu'il y ait un accès aux préservatifs et aux lubrifiants, même dans les toilettes publiques, pour préserver la liberté sexuelle et reproductive des personnes. Il faut proposer des formations sur l'intersexualité et l'acceptation de l'autre et de la différence, ainsi que sur la couverture sanitaire pour que le public comprenne et puisse aider à la sensibilisation.

Nous avons besoin de la reconnaissance de notre travail sur le terrain pour pouvoir compter sur des éducateurs pairs et des champions juridiques. Cela éviterait que la police les arrête et les intimide avec des ordres de mission non reconnus par les communes, même si nous travaillons avec des personnes handicapées et des femmes de tout type. Il est important d'établir un référentiel de travail pour que nous puissions contacter les communes et avoir accès à leurs services en cas de problème, facilitant ainsi notre travail. Ces communes peuvent devenir des points focaux qui collaborent avec nous. À travers ce projet, nous pourrions les former et leur donner l'opportunité de former d'autres communes. Cela pourrait être un projet pilote dans lequel nous investissons un peu d'argent pour les payer.

En ce qui concerne les loisirs, il est nécessaire de créer des espaces de loisirs car il y a un grand manque dans la ville. Nous avons besoin de plus de festivals, voire d'un festival spécifique à chaque quartier pour éviter les déplacements inutiles. Nous devons aussi créer des emplois pour les personnes handicapées, par exemple dans les communes, ou former des auxiliaires de vie. Un accompagnement pour les personnes fréquentant la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), afin de leur faciliter les procédures, serait également bénéfique.

Enfin, il est crucial de réaliser une étude de référence sur ce sujet pour dialoguer avec les populations concernées. Nous représentons la société civile qui travaille avec ces populations, mais il est nécessaire de mener des groupes de discussion significatifs pour entreprendre des actions ensemble. Nous manquons d'études et de statistiques, et pour faire du plaidoyer, nous avons besoin de ces données. Il faut également étudier les lois et les circulaires pour mieux comprendre les situations juridiques de ces populations.

Recommandations pour lutter contre la violence basée sur le genre dans l'espace public de la ville de Tunis pour les différents groupes enquêtés :

Femmes porteuses d'handicapé :

Selon le témoignage de la vice-présidente de l'association IBSAR, les recommandations à court, moyen et long terme sont les suivantes :

À court terme : Il est nécessaire de sensibiliser aux besoins des femmes handicapées dans l'espace public. Par exemple, les parties prenantes dans un projet peuvent suivre une formation sur les lois relatives au handicap, sur la manière de traiter les personnes handicapées, et intégrer des éléments concrets comme les autocollants, l'écriture en braille, etc.

À moyen terme : Il est crucial de consulter les femmes handicapées et de les impliquer dès le début des projets. Il faut également étudier l'infrastructure en les consultant, en les faisant participer à la conception et à l'aménagement. Il est essentiel de ne pas les rendre invisibles dans ce processus.

À long terme : Il est nécessaire de revoir toute la structure de la Médina. Dans tout aménagement urbain, il faut prendre en considération la sécurité et l'adaptation de l'espace pour les personnes handicapées. L'éclairage est aussi important, car en rendant l'espace plus lumineux, les femmes se sentiront en sécurité pour sortir.

Nous recommandons également d'installer une maquette dans chaque université et commune pour que les visiteurs puissent s'orienter facilement. Par exemple, au lieu de demander de l'aide, ce qui peut souvent mener à du harcèlement même au niveau administratif, il serait préférable d'avoir des pavés podotactiles ou des inscriptions en braille pour faciliter l'orientation des personnes non-voyantes.

Enfin, il est important de renforcer la formation des éducateurs pairs et des champions juridiques pour garantir que les droits des personnes handicapées soient respectés et pour éviter toute forme d'intimidation ou de discrimination.

Ainsi les recommandations collectées s'articulent autour de plusieurs axes clés, notamment les réformes législatives et institutionnelles, les initiatives communautaires, les stratégies éducatives, et les améliorations infrastructurelles.

Obstacles à la Réduction de la Violence

Facteurs Socio-Économiques

Les obstacles à la réduction de la violence dans l'espace public sont nombreux et variés. L'un des principaux obstacles est lié aux facteurs socio-économiques. La pauvreté, le chômage, et les inégalités sociales créent un terreau fertile pour la violence. Les jeunes sans emploi et sans perspectives peuvent se tourner vers des comportements déviants, exacerbant ainsi la situation de violence dans les quartiers défavorisés.

Infrastructures Inadaptées

L'état des infrastructures urbaines représente un autre obstacle majeur. Les quartiers mal éclairés, les trottoirs dégradés, et l'absence de surveillance par caméras de sécurité créent des environnements propices à la criminalité. De plus, les transports publics insuffisamment sécurisés et mal desservis augmentent les risques pour les femmes et autres groupes vulnérables, limitant leur accès en toute sécurité à l'espace public.

Problèmes Institutionnels et Législatifs

Les problèmes institutionnels et législatifs constituent également un frein significatif. L'application laxiste des lois, la corruption, et le manque de formation des forces de l'ordre en matière de gestion des violences basées sur le genre réduisent l'efficacité des mesures de sécurité. De plus, la bureaucratie et les lenteurs administratives peuvent décourager les victimes de signaler les violences et de chercher justice.

Opportunités pour l'Amélioration de la Sécurité

Renforcement des Capacités Communautaires

Les communautés locales représentent une opportunité majeure pour l'amélioration de la sécurité. Le renforcement des capacités des associations locales et leur soutien dans les quartiers peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention de la violence. En organisant des actions de sensibilisation et en mettant en place des centres de loisirs pour les jeunes, les associations peuvent contribuer à créer un environnement plus sûr et plus inclusif.

Améliorations Infrastructurelles

Des investissements dans l'amélioration des infrastructures urbaines peuvent également avoir un impact significatif. L'installation de caméras de surveillance, l'augmentation de l'éclairage public, et la création de chemins piétons sécurisés sont des mesures qui peuvent dissuader les actes de violence et améliorer le sentiment de sécurité parmi les résidents.

Réformes Législatives et Institutionnelles

Des réformes législatives et institutionnelles peuvent renforcer la protection des victimes et améliorer la réactivité des forces de l'ordre. En appliquant rigoureusement les lois existantes, en introduisant des sanctions plus sévères pour les agresseurs, et en formant les policiers à la prise en charge des femmes harcelées, il est possible de créer un cadre juridique et institutionnel plus efficace pour lutter contre la violence.

Recommandations pour les Politiques et les Interventions Futures

Renforcement des Associations Locales et de la Présence Communautaire

Il est recommandé de renforcer les capacités des associations locales et de soutenir leur présence dans les quartiers. Des actions de sensibilisation dans les quartiers chauds et la mise en place de centres de loisirs pour les jeunes peuvent améliorer l'intégration sociale et réduire la violence.

Sécurité Urbaine et Aménagement du Territoire

Pour renforcer la sécurité urbaine, il est crucial d'augmenter la présence policière dans les zones sensibles et d'installer des caméras de surveillance dans les zones à risque. Améliorer l'infrastructure et les transports en commun, assigner des agents de sécurité dans les parcs et les parkings, et assurer un éclairage public adéquat sont des mesures essentielles. Il est également important de tailler les arbres pour dégager la visibilité, de préserver et améliorer la qualité des trottoirs pour prévenir le vol à l'arrachée, et de créer des chemins piétons sécurisés.

Application de la Loi et Soutien aux Victimes

Pour une application rigoureuse de la loi, il est nécessaire de sévir contre les agresseurs et d'appliquer la loi de manière stricte. Former les agents de police à la prise en charge des femmes harcelées et mettre en place un centre d'aide contre la violence sont des mesures indispensables. Développer des applications téléphoniques pour partager sa position et faciliter l'entraide en cas d'urgence, et encourager les victimes à dénoncer et à partager leur expérience peuvent contribuer à briser le silence et à renforcer la lutte contre la violence.

Selon l'EIC avec le chercheur en droit pénal et sciences criminelles chargé de la recherche juridique à Aswat Nissa: " Les violences sexuelles comprennent diverses formes telles que le viol, le harcèlement sexuel, l'attentat à la pudeur, l'inceste et les mutilations génitales. Bien que le code pénal et la loi 58-2017 aient établi un cadre juridique clair pour distinguer ces infractions, la jurisprudence montre encore des confusions. Ces confusions peuvent être dues à un manque de formation des juges concernant la loi 58-2017, mais souvent, elles visent à protéger le délinquant et à atténuer les peines de prison (ce qui réduit la responsabilité du délinquant). Par exemple, il arrive que des faits soient qualifiés de harcèlement dans la rue plutôt que de harcèlement sexuel, ou de harcèlement sexuel au lieu d'attentat à la pudeur, ou encore d'attentat à la pudeur au lieu de viol. Il est donc important de clarifier les différences entre ces infractions de manière très simple. Les difficultés juridiques de l'application de la loi 58-2017 Généralement, et même sur le plan international, la loi 58-2017 est considérée comme un acquis pour la Tunisie. Cependant, des problèmes persistent dans son application. Ces problèmes concernent notamment le budget, qui est insuffisant et ne prend pas en considération l'aspect genre dans les politiques publiques. Par exemple, comment peut-on lutter contre le harcèlement sexuel dans les transports sans consacrer un budget à l'élaboration d'une politique pour installer des caméras de surveillance ? De plus, les juges de la famille sont très peu nombreux. Sans un juge de la famille, il est impossible de rendre une ordonnance de protection conformément à l'article 30 de la loi 58-2017.

Éducation et Sensibilisation

L'éducation est un outil puissant pour prévenir la violence. Mettre en place une éducation sexuelle et comportementale pour les filles, encourager le filming des agresseurs et la création de réseaux de dénonciation sur les réseaux sociaux, et sensibiliser les jeunes garçons au respect des femmes sont des stratégies efficaces. Continuer à améliorer l'éclairage public pour renforcer la sécurité urbaine reste également crucial.

6. Conclusion

La lutte contre la violence dans l'espace public requiert une approche complexe et perpétuelle. Les projets et les études visant à contrer la violence envers les femmes et les filles dans ces contextes peuvent être évalués à travers les témoignages des enquêté.es. Parmi les points forts identifiés figurent le renforcement des femmes par le travail associatif, le soutien des communes, l'engagement des jeunes dans la vie associative, le soutien financier international, ainsi que le soutien des associations et des ONG. Les formations dispensées par des organisations internationales, la reconnaissance sociale de l'action entreprise et le sentiment d'utilité et de bienveillance parmi la population sont également des facteurs motivants, notamment dans le cadre du bénévolat social. Cependant, plusieurs défis persistants ont été soulignés : la récurrence du manque de ressources lié aux appels à projets et à la complexité administrative qui les entoure, le financement public insuffisant, la dépendance aux financements étrangers, ainsi que la violence à l'égard des femmes travaillant sur le terrain, l'hostilité symbolique, et le jugement social envers la présence féminine dans certains lieux ou à des heures tardives. D'autres obstacles incluent la violence au

sein du travail, particulièrement dans des contextes comme la médina, les difficultés logistiques et les lacunes en compétences, le manque de reconnaissance par l'État de diverses formes de handicap, ainsi que l'insuffisance de formation parmi les fonctionnaires d'État, municipaux, de la santé, et des transports. À cela s'ajoutent parfois un manque d'informations sur la violence, souvent minimisée par les mêmes fonctionnaires, la complexité de la législation liée au handicap, la lenteur des réponses policières et judiciaires parfois intentionnellement ralenties, les défis de l'intersectionnalité, les coûts additionnels pour la formation des personnes handicapées, les lacunes en données sur certaines formes de violence, la discrimination des collègues dans les milieux associatifs envers les femmes intervenant dans ces domaines, ainsi que la sous-estimation des femmes, particulièrement les jeunes. En outre, l'influence des idéologies et des positions politiques sur le travail associatif le rend vulnérable aux contextes politiques et parfois à des récupérations politiques de l'action entreprise.

Il est essentiel de maintenir un dialogue ouvert entre les autorités, les organisations de la société civile et les communautés pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et ajuster les stratégies en conséquence. La recherche continue sur les causes et les impacts de la violence permettra d'adapter les interventions aux besoins spécifiques des différents groupes touchés. En combinant des réformes législatives, des initiatives communautaires, des stratégies éducatives et des améliorations infrastructurelles, nous pouvons créer un environnement plus sûr et plus équitable pour tous.

7. Références

- Andréani, J. C., Conchon, F., Moulin, J. L., & De Vaissière, G. (2008). La communication de diversité en marketing: approche exploratoire. *Management Avenir*, 15(1), 156-173.
- Bardin, L. (2003). L'analyse de contenu et de la forme des communications. *Les méthodes des sciences humaines*, 1(1), 240..3-269.
- Ben Medien, O., & Denden, A. (2021). *Les peurs et territorialités des femmes à Tunis après la révolution de 2011. Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 109(4), Article 8. <https://doi.org/10.4000/rga.8188>
- Habib Dlala, « Métropolisation et recomposition territoriale du Nord-Est tunisien », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 410, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 25 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/13863>
- Sellami, M. (2022). Représentations des violences faites aux femmes dans l'espace public en Tunisie postrévolutionnaire : un enjeu politique de genre. *Cahiers du Genre*, 72, 175-206. <https://doi.org/10.3917/cdge.072.0175>
- Sebastiani, C., & Turki, S. Y. (sans date). *Espace public(s) en Tunisie. De l'évolution des politiques aux mutations des pratiques. Emulations: Revue de sciences sociales*, 2021(1). <https://doi.org/10.4000/emam.1247>
- Pouessel, S. (2021). Étude Femmes et transport en Tunisie: l'insécurité du quotidien. l'épreuve genrée des déplacements du quotidien en contexte urbain et rural.

Rapports d'ONG

- BEITY/ASF. (2020). *Le logement miroir et vecteur de discrimination à l'égard des femmes*.
- Aswat Nissa. (2021). *Femmes et transport en Tunisie: l'insécurité du quotidien. l'épreuve genrée des déplacements du quotidien en contexte urbain et rural* <https://www.aswatnissa.org/wp-content/uploads/2024/04/etude-transport.pdf>
- Aswat Nissa. (2023). *Cyberviolence en Tunisie.* <https://www.aswatnissa.org/wp-content/uploads/2024/03/Cyberviolence-.pdf>

Rapport OG

- Office National de la Famille et de la Population (ONFP). (2010). *Étude sur la prévalence de la violence conjugale en Tunisie*.
- Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes. (2022). *Étude sur les déterminants des violences conjugales*.
- Baladiti. (2022). *Guide BALADITI : Edition 2022*. Programme d'Appui à la Réforme de Décentralisation (PARD). Récupéré de http://baladiti.collectivites.tn/index_fr.html

Documents gouvernementaux et législatifs

- Conseil de l'Europe. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)*. <https://rm.coe.int/168046031c>
- République Tunisienne. (2017a). *Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 portant élimination de la violence à l'égard des femmes*. Journal Officiel de la République Tunisienne. <https://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2017/2017F/073/TF20170730031739.pdf>

- République Tunisienne. (2017b). **Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes**. Journal Officiel de la République Tunisienne. <https://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2017/2017F/073/TF20170730031739.pdf>
- Le gouvernorat de Tunis en chiffre, CGDR Comité Général de Développement Régional 2022, https://cgdr.nat.tn/upload/files/gouvchiffres/gech%202022/Tn_2022%2Bcouv.pdf

8. ANNEXES

Annexe1: Guide d'entretien avec Informateur Clé (EIC)

INTRODUCTION

Merci de nous avoir accordé du temps et de participer à cette enquête. Dans le cadre de son projet : "Des villes sûres et des espaces publics sans violence à l'égard des femmes et des filles", ONU FEMMES, en partenariat avec la commune de Tunis, développe une étude exploratoire essentielle pour fournir des données spécifiques permettant de comprendre en profondeur les formes locales de violences sexuelles et basées sur le genre dans les espaces publics, ainsi que des résultats spécifiques fondés sur le contexte local des arrondissements de la commune de Tunis afin d'assurer l'efficacité de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Nous sommes actuellement dans la phase de collecte de données sur le terrain. Via ce EIC, nous recherchons des informations sur le contexte local, votre point de vue, votre rôle et vos stratégies, ainsi que les bonnes pratiques pour détecter et lutter contre les formes de violence dans l'espace public en général, et dans les arrondissements de la ville de Tunis en particulier.

CONFIRMEZ LA DURÉE DE L'ENTRETIEN : L'entretien durera environ 1 heure et vous pouvez arrêter l'entretien à tout moment.

EXPLIQUER LA CONFIDENTIALITÉ : Tout ce qui sera dit restera confidentiel et ne sera utilisé que dans le cadre de cette recherche et à des fins éducatives. Nous prendrons des notes sur les discussions, mais nous vous assurons que les contributions resteront anonymes et ne seront pas identifiées.

PERMISSION : Souhaitez-vous participer à cet entretien ?

OUI signifie le consentement du participant.e (si non , on arrête l'entretien)

DEMANDER LA PERMISSION D'ENREGISTRER L'ENTRETIEN Si cela ne vous dérange pas, j'aimerais enregistrer cette conversation, uniquement dans le but d'avoir une version authentique de vos propos, au cas où je ne pourrais pas tout noter, afin de cerner tous les détails. Est-ce que cela vous convient ? Si vous n'êtes pas d'accord, nous prendrons des notes pendant la conversation uniquement

DES QUESTIONS ? Avant de commencer, avez-vous des questions ?

ROLE / HISTORIQUE (5 minutes)

1. Pouvez-vous me parler de votre rôle au sein de ce département / organisation / communauté ? Plus précisément, quels aspects de votre mission / activités se rapportent aux stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public de la ville de Tunis ? Merci de mentionner l'arrondissement correspondant.

Le contexte (15 minutes)

2. Quel est le rôle de votre département en ce qui concerne les stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public de la ville de Tunis ? Merci d'identifier l'arrondissement correspondant.

3. Quelles sont les formes et les causes des problèmes identifiés sur les stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public de la ville de Tunis ?

4. À votre avis, selon les conditions du contexte de la ville de Tunis, quels sont les principaux enjeux de développement, les priorités, les politiques et les stratégies en lien avec ce projet : "Des villes sûres et des espaces publics sans violence à l'égard des femmes et des filles" ? Quels sont les services et projets existants ou planifiés qui peuvent servir de base à ce projet ?

5. Quels sont les facteurs décisifs qui semblent contribuer à ce projet ou, au contraire, qui le mettent en difficulté ?

EVALUATION/SUIVI DE LA STRATEGIE ADOPTEE (15 minutes)

6. Présentez le projet et la stratégie adoptés par votre organisme sur la sécurité urbaine en général et sur les violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public de la ville de Tunis en particulier. Pouvez-vous identifier et parler du genre d'activités que vous réalisez ?

7. Quels sont les indicateurs ou critères essentiels de la mise en place de ce projet ?

Projets et Programmes existants (15 minutes)

8. Que pensez-vous du programme et stratégie adoptés par votre organisme ?

1. Examinez les critères clés du programme. Comment classez-vous ces programmes par rapport à ces critères ?

Critères essentiels	Classement sur une échelle de 1 (faible) à 3 (élevé)	Préciser comment ces critères sont intégrés dans la planification.
Sécurité : Dans quelle mesure ce programme contribue-t-il à assurer la sécurité contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes genrées dans l'espace public de la ville de Tunis ?		
Accessibilité et confort : Dans quelle mesure ce programme contribue-t-il à l'amélioration de l'accessibilité et du confort des femmes, des filles et des personnes genrées dans l'espace public de la ville de Tunis ?		
Égalité et visibilité : Dans quelle mesure ce programme œuvre-t-il à développer l'égalité selon le genre dans l'autonomie et le bien-être des femmes, des filles et des personnes genrées dans l'espace public de la ville de Tunis ?		

11. Quelles autres recommandations aimeriez-vous partager avec ONU FEMMES pour vous assurer qu'elles répondent mieux aux besoins des victimes et instaurent une ville sûre et inclusive dans les arrondissements de Tunis ? Merci de préciser les arrondissements concernés.

Annexe 2: Retranscription des informateurs Clés.

retranscription de l'entretien avec M. Sami Yassine Turki: Maitre de conférence à ISTEUB Université de Carthage. Expert CILG VNG.

Section 1 : Introduction et Contexte

1. Quel est votre rôle dans votre organisation ?

Expert senior (CILG VNG)

En tant qu'expert senior au sein de CILG VNG, mon rôle consiste à fournir un appui technique et stratégique dans différents projets liés à la gouvernance locale et à l'inclusion sociale.

2. Comment votre travail est-il lié à la lutte contre la violence envers les femmes dans l'espace public ?

(i) la sensibilisation du public et des parties prenantes aux enjeux de la sécurité des femmes dans les espaces publics, à travers des campagnes de sensibilisation et des formations ; et (ii) la mise en œuvre de projets pilotes d'aménagement urbain qui intègrent des mesures de sécurité spécifiques pour les femmes, telles que l'amélioration de l'éclairage, la création d'espaces ouverts et visibles, et la conception de lieux favorables à la cohabitation sécurisée de tous les usagers.

3. Quelles sont, selon vous, les principales causes de ces violences faites aux femmes dans la ville ?

Les violences à l'égard des femmes dans les espaces urbains résultent principalement de trois facteurs interdépendants : (i) un manque de sanctions et l'impunité qui laissent les agresseurs impunis ; (ii) une éducation masculiniste des jeunes qui perpétue les stéréotypes de domination masculine ; et (iii) les limites dans la conception des espaces publics, qui n'intègrent pas toujours des critères de sécurité adaptés aux besoins spécifiques des femmes.

Section 2 : Évaluation et Suivi de la Stratégie Adoptée

1. Quels projets urbains avez-vous mis en place et qui peuvent améliorer la sécurité des femmes ?

Espaces publics inclusifs favorables à la présence des femmes

Nous avons initié plusieurs projets d'aménagement urbain visant à rendre les espaces publics plus inclusifs. Ces projets favorisent la présence des femmes en assurant que ces lieux soient accessibles, sécurisés et accueillants pour toutes les catégories de la population. Par exemple, des espaces dédiés à l'activité physique sont conçus pour encourager la participation des femmes dans la vie publique.

2. Comment évaluez-vous leur efficacité ?

L'évaluation de ces projets reste un défi, en particulier en raison de la difficulté de mesurer directement l'impact des aménagements sur la sécurité. Cependant, un indicateur positif est l'augmentation progressive de la présence féminine dans ces espaces, signe que les femmes s'y sentent plus en sécurité et à l'aise pour les fréquenter.

3. Quels obstacles rencontrez-vous dans la mise en œuvre de ces projets ?

L'obstacle n'est pas dans la mise en œuvre mais pour garder les projets tels que conçus

Le principal obstacle n'est pas la mise en œuvre en elle-même, mais plutôt la difficulté à maintenir les projets conformes à leur conception initiale. Des problèmes dans l'entretien de ces projets ou des actes de

vandalisme peuvent compromettre la qualité et l'efficacité des aménagements prévus, impactant ainsi leur capacité à garantir un espace public sécurisé pour les femmes.

Section 3 : Projets et Programmes Existants

1 Quels sont les programmes et les projets existants que vous connaissez (à Tunis, en Tunisie) qui œuvrent pour améliorer la sécurité et l'inclusion des femmes dans la ville ?

Je connais des initiatives comme le projet "Femmedina", qui vise à rendre la ville plus accueillante et accessible pour les femmes, ainsi que le Programme Local de Mobilité et Inclusion (PLMI), qui travaille à améliorer la mobilité urbaine et à intégrer des approches sensibles au genre dans la planification urbaine.

2. Comment évaluer ces programmes en matière de sécurité, d'accessibilité et de confort, et d'égalité et de visibilité. ?

Ces projets ne se concentrent pas exclusivement sur la question de la sécurité des femmes. Mais quand la question se pose, l'espace public qui est aménagé et gère pour recevoir dans de bonnes conditions les femmes est un atout pour une meilleure sécurité dans ces espaces.

L'amélioration de l'éclairage, de la signalisation, et la création d'espaces plus visibles sont des atouts majeurs pour renforcer la sécurité des femmes dans ces lieux.

3. Comment pourrait-on améliorer l'impact de ces initiatives/projets ?

Par l'évaluation rigoureuse et la diffusion

Pour améliorer l'impact de ces initiatives, il serait important de procéder à des évaluations rigoureuses et continues des projets, en collectant des données sur la perception de la sécurité par les femmes. En outre, il est important de partager largement ces résultats pour diffuser les bonnes pratiques et inspirer d'autres villes à adopter des mesures similaires.

transcription de l'entretien avec Mme. AYA ABBES: experte URAM International pour le projet SDV de Tunis

Section 1 : Introduction et Contexte

1. Quel est votre rôle dans votre organisation ?

Je suis experte en gouvernance pour le compte du Bureau URAM International ; et j'ai fait partie de l'équipe des experts sur le projet A'ssima , la Stratégie de Développement de la ville de Tunis ; durant les phases de diagnostic , du cadre stratégique, plan d'action , j'ai travaillé en étroite collaboration avec la commune de Tunis et les partenaires membres de la société civile et des acteurs publics pour mettre en place ce projet de SDV de Tunis

2. Comment votre travail est-il lié à la lutte contre la violence envers les femmes dans l'espace public ?

Dans notre vision stratégique pour le développement de la capitale nous avons insisté sur le caractère inclusif de la ville de Tunis. Ceci s'est traduit par le développement d'un axe puis d'un chantier qui œuvre pour l'intégration de la population vulnérable. Le projet a pris en charge l'ensemble de cette

population, habitants des quartiers périphériques, jeunes, séniors, les personnes avec des besoins spécifiques, migrants et femmes.

3. Quelles sont, selon vous, les principales causes de ces violences faites aux femmes dans la ville ?

Il existe un problème d'éducation qui n'accorde plus suffisamment d'importance aux valeurs du vivre ensemble et au respect de l'autre. Ce déficit est accentué par la montée de phénomènes comme la consommation de drogue et d'alcool chez les jeunes, qui contribue à une dégradation des comportements sociaux. En parallèle, la société reste profondément ancrée dans des valeurs patriarcales, qui perpétuent des inégalités de genre et une violence à l'égard des femmes. À cela s'ajoute un manque d'application rigoureuse des lois existantes, notamment celles liées à la sécurité publique et à la protection des femmes. Enfin, les problèmes d'aménagement urbain, comme le manque d'éclairage public et la mauvaise qualité des transports en commun, créent des espaces où les femmes se sentent plus vulnérables, ce qui aggrave encore la situation.

Section 2 : Évaluation et Suivi de la Stratégie Adoptée

1. Quels projets urbains avez-vous mis en place et qui peuvent améliorer la sécurité des femmes ?

Le plan d'action de la Stratégie de Développement Urbain (SDV) de Tunis a permis de programmer un ensemble de projets et d'initiatives destinés à améliorer l'intégration sociale et urbaine, l'accessibilité, la sécurité et l'autonomie économique des populations vulnérables, en particulier des femmes.

Efforts d'intégration :

Parmi les initiatives programmées figurent la création de centres intergénérationnels pour la culture et le sport dans les quartiers périphériques de la capitale, visant à promouvoir la cohésion sociale. Un réseau de jardins communautaires est également prévu pour encourager l'implication des habitants et offrir des espaces verts inclusifs. Un diagnostic participatif est en projet pour mieux identifier les besoins en services et équipements dans ces quartiers marginalisés.

Espaces publics inclusifs :

Un programme de création de 30 espaces publics inclusifs a été élaboré, visant à rendre ces espaces plus accessibles et sécurisés pour les femmes et d'autres populations vulnérables. De plus, la mise en place d'un centre d'accueil et de réinsertion pour les sans-abri est envisagée afin de répondre aux besoins des personnes vulnérables.

Efforts de sensibilisation :

Le programme Dar el Hay, centré sur la citoyenneté et le vivre ensemble, est en préparation pour sensibiliser les résidents à l'importance de l'inclusion et du respect mutuel au sein de leurs communautés.

Accessibilité :

Des projets visant à améliorer l'accessibilité des quartiers périphériques ont été programmés, comme l'élaboration d'un guide pour une meilleure mobilité et marchabilité. Ce guide facilitera la conception d'espaces publics plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite. De plus, des centres d'intégration, d'éducation et de formation pour les personnes en situation de handicap sont planifiés, tout comme la création d'un parc d'accessibilité universelle qui proposera des loisirs accessibles à tous.

Sécurité :

Un plan de sécurité destiné aux quartiers périphériques à caractère social a été conçu pour renforcer la protection des habitants, avec une attention particulière pour les femmes dans les zones à risque.

Sécurité et autonomie économique :

Un projet de création de cinq pôles de développement des compétences locales est prévu pour améliorer l'autonomie économique des populations vulnérables, en offrant des opportunités de formation et d'emploi.

En parallèle à ces projets, une charte du droit à la ville pour la commune de Tunis a été élaborée afin de renforcer les principes d'inclusion et de vivre ensemble dans la planification urbaine.

2. Comment évaluez-vous leur efficacité ?

Nous ne pouvons pas encore évaluer l'efficacité des projets, car ils ont été adoptés par la commune et sont programmés en attente de financement. Cependant, la commune a réussi à démarrer la mise en œuvre de certains projets. Pour chaque projet ou programme, nous avons défini un ensemble d'indicateurs permettant de vérifier si ces initiatives sont bien appropriées par la population et si elles atteignent leurs objectifs spécifiques en matière d'inclusion, d'accessibilité et de sécurité.

Ces indicateurs nous aideront à mesurer, entre autres, le degré d'appropriation des espaces par les habitants, notamment les femmes et les groupes vulnérables, ainsi que leur participation active dans les activités et les prises de décisions locales. Ils permettront également d'évaluer l'amélioration de la qualité de vie, la perception de sécurité dans les espaces publics, et l'accessibilité des services et infrastructures.

L'atteinte de ces objectifs dépendra largement de l'engagement des parties prenantes et du suivi constant de l'impact de ces projets sur la population. Nous avons ainsi conçu des outils de suivi qui permettront d'ajuster les interventions si nécessaire, afin de garantir l'efficacité et la pérennité des initiatives.

3. Quels obstacles rencontrez-vous dans la mise en œuvre de ces projets ?

Le principal obstacle demeure le financement. La commune doit solliciter des financements auprès des ministères, des associations, et surtout des bailleurs de fonds internationaux. Chaque organisme de financement prend généralement en charge un projet spécifique. Cependant, l'efficacité optimale de ces projets repose sur leur réalisation selon un planning prédefini et dans le cadre d'une réflexion globale et cohérente. En effet, chaque projet a un impact positif, mais cet impact est considérablement renforcé lorsque l'ensemble des projets est réalisé de manière coordonnée.

Par exemple, si nous mettons en place des espaces publics inclusifs sans que le programme Dar el Hay, qui promeut la sensibilisation aux valeurs du vivre ensemble et d'appartenance aux quartiers et à la ville, ne soit également mis en œuvre, ces espaces risquent d'être vandalisés, désertés, ou de devenir des lieux de violence urbaine. Il est donc essentiel que ces projets se renforcent mutuellement pour garantir leur succès durable.

D'un autre côté, il est évident que la réussite de ces projets exige l'implication de plusieurs acteurs : autorités locales, gouvernement central, société civile, et habitants. Bien que ces acteurs aient été impliqués lors de la conception de la stratégie et la définition des projets, leur engagement à long terme

n'est pas garanti. Cela dépend de plusieurs facteurs, notamment de la disponibilité des ressources, de la volonté politique et de la capacité des parties prenantes à collaborer de manière continue.

Section 3 : Projets et Programmes Existantes

1 Quels sont les programmes et les projets existants que vous connaissez (à Tunis, en Tunisie) qui œuvrent pour améliorer la sécurité et l'inclusion des femmes dans la ville ?

Je connais le projet Femmedina de Cities Alliance : ce projet a programmé et réalisé des espaces publics inclusifs, en prenant en compte la dimension de genre. Il soutient également les femmes artisanes en favorisant leur autonomie économique, en leur offrant des espaces sûrs pour exposer et vendre leurs produits, tout en créant des opportunités d'inclusion sociale

3. Comment évaluer ces programmes en matière de sécurité, d'accessibilité et de confort, et d'égalité et de visibilité. ?

Les projets comme Femmedina améliorent la sécurité des femmes en créant des espaces publics inclusifs et accessibles. Ils permettent aussi de renforcer l'autonomie économique et la visibilité des femmes artisanes. Cependant, il est nécessaire d'assurer une évaluation continue de leur utilisation et de leur impact sur le confort et l'égalité, pour garantir que ces espaces restent adaptés et accueillants

4. Comment pourrait-on améliorer l'impact de ces initiatives/projets ?

Pour renforcer l'impact des initiatives comme Femmedina, plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre. Tout d'abord, il est essentiel d'assurer un suivi régulier des projets pour évaluer leur utilisation et leur impact sur la sécurité et le bien-être des femmes. (des enquêtes de satisfaction et des discussions de groupe avec les utilisatrices des espaces publics.) Ensuite, une implication accrue des acteurs locaux, tels que les organisations communautaires, les autorités locales et les groupes de femmes, est cruciale. Enfin, des campagnes de sensibilisation devraient être menées pour promouvoir les droits des femmes et les initiatives existantes, afin d'encourager une utilisation active des espaces créés. De plus, l'extension de ces initiatives à d'autres quartiers défavorisés et la création de partenariats avec des organisations locales et internationales permettraient d'accroître leur portée et leur efficacité.

Transcription de l'entretien Informateur Clé Ikbel Dridi :Senior Projetc Manager, projet Femmedina Cities alliance,

Section 1 : Introduction et Contexte

1. Quel est votre rôle dans votre organisation ?

Senior project Manager

2. Comment votre travail est-il lié à la lutte contre la violence envers les femmes dans l'espace public ?

je gère deux projets dont le premier qui vise à créer des espaces publics inclusifs tout en assurant la sécurité et l'autonomisation des femmes et l'autre qui a pour objectif d'assurer un accès des femmes à l'eau dans un espace public

3. Quelles sont, selon vous, les principales causes de ces violences faites aux femmes dans la ville ?

Normes de genre et sexismes/ culture de la violence et l'impunité / manque d'application des politiques de sécurité et de protection/ influence des médias et de la culture populaire/ inégalité économiques et marginalisations/ manque de sensibilisation

Section 2 : Évaluation et Suivi de la Stratégie Adoptée

1. Quels projets urbains avez-vous mis en place et qui peuvent améliorer la sécurité des femmes ?

J'ai mis en place le projet Femmedina à la commune de Tunis dans sa première phase et aux communes de Sousse, Msaken, Mahdia et Kairouan en deuxième. Phase

2. Comment évaluez-vous leur efficacité ?

L'efficacité du projet Femmedina peut être observée à travers sa capacité à mobiliser et sensibiliser divers acteurs, à renforcer la prise de conscience autour de l'importance de la dimension genre dans la planification urbaine, et à progresser vers l'acceptation de ces principes. Les sprints concrets, bien qu'enracinés par des contraintes, permettent de réaliser des avancées pratiques et de démontrer des résultats visibles. Malgré les défis, le projet parvient à créer un dialogue et à initier des changements progressifs, signe de son impact positif dans le contexte urbain ciblé

3. Quels obstacles rencontrez-vous dans la mise en œuvre de ces projets ?

La mise en œuvre du projet Femmedina a rencontré plusieurs défis. L'évaluation participative nécessitait une mobilisation efficace des acteurs locaux, ce qui demande du temps et une coordination continue. La sensibilisation des bénéficiaires s'avère cruciale mais parfois difficile, car elle requiert d'adapter les approches pour toucher des populations diverses. L'intégration de la dimension genre dans la planification urbaine fait face à des réticences et à une acceptation variable, souvent en raison de préjugés ou de résistances au changement. Enfin, l'exécution de sprints concrets pour des actions rapides bute parfois sur des contraintes logistiques et administratives, ralentissant la réalisation d'objectifs tangibles

Annexe 3: Profil groupe de discussion Jeunes

Participants.es	Sexe	Age	Organisation	Poste
P1	F	[20-30[Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement de l'Urbanisme(ISTEUB) B)	Etudiante
P2	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P3	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P4	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P5	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P6	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P7	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P8	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P9	F	[20-30[(ISTEUB)	Etudiante
P10	M	[20-30[(ISTEUB)	Etudiant
P11	M	[20-30[(ISTEUB)	Etudiant
P12	M	[20-30[(ISTEUB)	Etudiant

Annexe 4: Profil Groupe de Discussion Femmes

Participants.es	Sexe	Âge	Lieu de résidence	lieu de fréquentations
P1	F	[30-40[Tunis	15 arrondissements
P2	F	[50-60[Tunis	15 arrondissements
P3	F	[40-50[Bab el bhar	15 arrondissements
P4	F	[20-30[Bouchoucha	15 arrondissements
P5	F	[40-50[Tunis	15 arrondissements
P6	F	[50-60[Bouchoucha	15 arrondissements
P7	F	[50-60[Cité jardin	15 arrondissements
P8	F	[40-50[Tunis	15 arrondissements
P9	F	[40-50[Beb el jdid	15 arrondissements
P10	F	[50-60[Hafisia	15 arrondissements
P11	F	[50-60[Bab souika	15 arrondissements
P12	F	[40-50[Tunis	15 arrondissements
P13	F	[50-60[Tunis	15 arrondissements
P14	F	[40-50[Tunis	15 arrondissements

Annexe 5: Profils Groupe de Discussion Sociétés civiles

Participants.e.s	Sexe	Lieu de résidence	Lieu de fréquentation	Age	Organisation	Poste
P1	F	El Omran EL aala	15 arrondissements	[50-60[Association Tunisienne de Prévention Positive	présidente l'Association Tunisienne de Prévention Positive
P2	F	Médina	15 arrondissements	[50-60[Association de Sauvegarde de la Médina	historienne
P3	F	Nahj el Bacha	15 arrondissements	[20-30[Association les anciens de lycée	étudiante
P4	F	El Omran El aala	15 arrondissements	[20-30[Tuni'act	étudiante
P5	F	Rue Hollande Tunis	15 arrondissements	[50-60[Association IBSAR	
P6	F	Rue Slimane - Tunis.	15 arrondissements	[40-50[Association Amal	fonctionnaire
P7	F	Medina	15 arrondissements	[40-50[Association ADAM	
P8	F	cité Elkhadhra	15 arrondissements	[20-30[JCI ESIAT	Etudiante

Annexe 6: Profil Groupe de Discussion Groupe Inclusif

Participants.e.s	Sexe	Âge	Axe genre	Métier	Lieu de résidence	lieu de fréquentations
P1	F	[40-50[séropositive	femme au foyer	omrane el alaa	15 arrondissements
P2	F	[30-40[séropositive	chômage	centre ville;passage	15 arrondissements
P3	F	[30-40[séropositive	chômage	bab el khadra	15 arrondissements
P4	F	[30-40[naine	athlète de l'équipe nationale	bab el khadra	15 arrondissements
P5	F			assistante sociale		15 arrondissements
P6	F	[20-30[assistante		15 arrondissements
P7	F	[20-30[etudiante mauritanienne	étudiante	el aouina	15 arrondissements
P8	F	[30-40[Handicap Mental	coach sportive dans des associations		15 arrondissements
P9	F	[40-50[assistante de projet dans l'association IBSAR	medina	15 arrondissements

P10	F	[20-30[handicap visuel	assistante dans une garderie scolaire	Borj Louzir	15 arrondissements
P11	F	[30-40[déficience auditive profonde	ingénieure à la STEG	bab souika	15 arrondissements
P12	F	[40-50[séropositive	présidente l'Association Tunisienne de Prévention Positive		15 arrondissements

Annexe 7: Profil groupe de discussion Institutions Publiques

Participants.es	Sexe	Organisation	Poste
P1	F	Ministère de l'Équipement et de l'Habitat.	Directrice de la construction de l'habitat au ministère de l'Équipement et de l'Habitat.
P2	F	Ministère de l'Équipement et de l'Habitat	Directrice générale à l'Unité de logement social au ministère de l'Équipement et de l'Habitat
P3	F	La commune de Tunis.	Directrice à la commune de Tunis.
P4	M	La commune de Tunis.	Directeur informatique à la commune de Tunis.
P5	F	Ministère de l'Enseignement Supérieur.	Architecte générale au ministère de l'Enseignement Supérieur.
P6	F	La commune de Tunis.	Secrétaire de presse chargée de communication à la commune de Tunis.
P7	F	La commune de Tunis.	Commune de Tunis
P8	F	Bureau des relations avec le citoyen	Chargée de l'accès à l'information et directrice du bureau des relations avec le citoyen
P9	F	Ministère des Transports.	Cheffe de l'Unité de Gestion du Budget par Objectifs au ministère des Transports.
P10	M	Ministère de l'Équipement et de l'habitat	Directeur de L'Unité de Gestion du Budget par Objectifs au ministère de l'Équipement et de l'habitat

P11	F	Ministère des Transports.	Conseillère des services publics et directrice au sein de la direction générale du ministère du Transport
P12	F	La commune de Tunis.	Bureau de la coopération internationale et des relations extérieures à la commune de Tunis

Annexe 8: Profil des participant.e.s au GCC

Participants.e	Sexe	Organisation	Poste
P1	F	ISTEUB	Etudiante en urbanisme
P2	F	ONU FEMMES	Consultante
P3	F	AECID L'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement	Experte GENRE
P4	F	AECID L'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement	Experte genre
P5	F	Association Adam	Membre
P6	F	Association Adam	Membre
P7	F	Association Amal	Membre
P8	F	Commune de Tunis	Cadre
P9	F	Association IBSAR	Présidente
P10	F	ISTEUB	Etudiante en urbanisme
P11	F	Commune de Tunis	Cadre
P12	M	Aswat Nissa	Chargé de la recherche juridique
P12	F	Aswat Nissa	Membre

Annexe 9: Guide d'entretien des groupes de discussions

NATURE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC

En tant que jeunes, pourriez-vous nous parler des différents types de violences que vous subissez dans l'espace public des arrondissements que vous fréquentez ?

Violence physique

Violence verbale

Violence symbolique

Violence psychologique

Violence sexuelle

Pouvez-vous identifier, pour chaque type de violence, le lieu et la fréquence de celle-ci ? Dans quels espaces publics ces comportements sont-ils les plus fréquents ? De plus, pouvez-vous nous parler des auteurs de ces violences ? Qui sont-ils et quelles sont leurs motivations ?

Axe urbanisme :

- Quels types de violence les jeunes rencontrent-ils le plus souvent dans les espaces publics urbains, et comment ces types de violence varient-ils en fonction des caractéristiques des quartiers ?
- comment des facteurs tels que la densité de population, le niveau socio-économique, et la configuration spatiale influencent la nature et la fréquence des violences ?

Axe genre :

- En quoi la violence dans l'espace public affecte-t-elle différemment les hommes et les femmes ?
- Quels sont les types spécifiques de violence auxquels les hommes et les femmes sont confrontés dans l'espace public en raison de leur genre ?
- Comment les perceptions et les expériences de la violence dans l'espace public diffèrent-elles en fonction du genre ?

LES FACTEURS ET LES CAUSES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Sur la base de la conversation que nous avons eue sur les types de violence dans l'espace public, quelles sont les causes de cette violence ?

Pour chaque type de violence que vous citez, pourriez-vous préciser ses causes et ses facteurs ?

Si le groupe a du mal à trouver des idées, vous pouvez les aider en vous référant au tableau des indicateurs suivant.:

Dimension	Indicateur
Économique	1. Source(s) de revenu
	2. Fiabilité et adéquation de l'emploi
	3. Endettement Individuel / Ménage
	4. Sécurité alimentaire
	5. Planifier l'avenir (projets de vie)
	6. Auto-évaluation de la satisfaction face à la situation économique
Sociale	7. Situation de logement convenable
	8. Environnement domestique protecteur
	9. Accès aux services publics et aux régimes de protection sociale
	10. Accès à des recours effectifs et à la justice
	11. Santé globale et accès aux services de santé
	12. Accès à l'éducation et à la formation professionnelle
Psychosocial	13. Cohésion sociale : taux de participation communautaire, indice de confiance interpersonnelle, taux de criminalité, taux de vandalisme, taux de divorce ou de séparation.
	14. Problèmes de sûreté et de sécurité
	15. Marginalisation sociale : taux d'isolement social, indice de mobilité sociale, taux de sans-abris, taux d'accès aux services sociaux.
	16. Implication sociale et communautaire
	17. Non-discrimination
	19. Signes de détresse
Urbaniste	20. Signes de dépendance
	21. Se sentir en sécurité dans les activités quotidiennes
	22. Implication sociale et communautaire
	23. Non-discrimination
	24. Densité et d'organisation urbaine : densité de population, indice de mixité sociale, taux de logements vacants, taux de surpeuplement.
	25. Qualité de l'environnement urbain : taux de pollution atmosphérique, taux de dégradation des infrastructures, indice de satisfaction résidentielle, taux de présence d'espaces publics sécurisés.

Axe urbanisme :

Quels sont les facteurs qui augmentent les risques de violence envers les jeunes dans les espaces publics ?

Axe genre :

Quels sont les facteurs de genre qui contribuent à la perpétration de la violence dans l'espace public ?

Comment les normes de genre influent-elles sur les comportements violents dans les lieux publics ?

En quoi les inégalités de genre dans l'accès aux ressources et aux opportunités contribuent-elles à la violence dans l'espace public ?

RECOMMENDATIONS : EFFET /ACTION

Pour chaque type de violence que vous citez, pourriez-vous préciser une action de recommandation ? Si le groupe a du mal à trouver des idées, vous pouvez les aider en vous référant au tableau des indicateurs suivant.

Axe urbanisme :

Quelles recommandations pratiques un urbaniste peut-il donner pour rendre les espaces publics plus sûrs pour les jeunes ?

Axe genre :

- Quelles actions spécifiques peuvent être prises pour prévenir la violence de genre dans les lieux publics ?
- Comment les politiques et les programmes de sécurité publique peuvent-ils être adaptés pour tenir compte des besoins et des expériences différencierées des hommes et des femmes ?
- Quelles initiatives peuvent être mises en place pour sensibiliser davantage aux questions de genre et de violence dans l'espace public, et promouvoir des comportements respectueux et égalitaires ?

• Arrondissements		
• Domicile	• Projets	• Fréquentation
<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir.

Merci de confirmer votre consentement pour participer à cette discussion aujourd'hui sur la violence à l'égard des femmes dans l'espace public, en particulier dans les arrondissements de la commune de Tunis.

Dans le cadre de vos associations respectives, chacun dans son domaine et son axe d'activité, puisque vous êtes bien au fait des problèmes auxquels sont confrontées ces victimes de cette violence, que ce soit dans votre vie personnelle ou dans le cadre de votre travail ou de vos activités quotidiennes, pourriez-vous nous préciser quel type de relation

vous entretenez avec les victimes de cette violence et depuis quand vous avez des liens avec elles ? De plus, pourriez-vous nous détailler votre programme déjà mis en place ou à mettre en œuvre pour aider ces personnes ?

Evaluation : points forts/points faibles

"Pouvez-vous identifier les points forts et les points faibles des programmes actuellement en place pour lutter contre la violence à l'égard des femmes dans l'espace public, en particulier dans les arrondissements de la commune de Tunis ? En quoi ces programmes ont-ils été efficaces dans leur action ? Quels sont les aspects qui pourraient être améliorés ou renforcés ? Avez-vous des suggestions pour optimiser ces programmes ou des idées pour de nouveaux programmes visant à améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics ?"

RECOMMENDATIONS

D'après notre discussion précédente, quel type d'aide pensez-vous être le plus efficace parmi les différents services et programmes existants que vous avez identifiés ? Quels aspects de ces services ont été les plus bénéfiques pour les victimes de violence à l'égard des femmes dans l'espace public ? En outre, quelles seraient vos recommandations pour de nouveaux programmes qui n'ont pas encore été mis en œuvre, mais qui pourraient être précieux pour les personnes concernées ? Comment ces programmes pourraient-ils être conçus pour répondre de manière plus efficace aux besoins spécifiques des femmes victimes de violence dans les espaces publics, en tenant compte de leur sécurité et de leur bien-être ?

NATURE DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Merci de confirmer votre consentement à participer à notre discussion d'aujourd'hui, et d'être d'accord sur le fait que vous pouvez témoigner sur les différents types de violences que vous subissez ou que votre entourage subit dans l'espace public des arrondissements que vous fréquentez.

Pouvez-vous identifier le lieu et la fréquence de violences ? Dans quels espaces publics ces comportements sont-ils les plus fréquents ? De plus, pouvez-vous nous parler des auteurs de ces violences ? Qui sont-ils et quelles sont leurs motivations ?

Axe urbanisme

- Est-ce qu'il y a des endroits spécifiques où vous vous sentez moins en sécurité dans les arrondissements que vous fréquentez ?
- Avez-vous déjà été victime de violence dans certains endroits en particulier ?

Axe genre

- En quoi la violence dans l'espace public affecte-t-elle différemment les hommes et les femmes ?
- Quels sont les types spécifiques de violence auxquels les hommes et les femmes sont confrontés dans l'espace public en raison de leur genre ?
- Comment les perceptions et les expériences de la violence dans l'espace public diffèrent-elles en fonction du genre ?

Axe espace numérique

- Avez-vous vécu des violences dans l'espace numérique ?
- Quel genre de violences subissez-vous dans l'espace numérique ?
- Connaissez-vous d'autres femmes victimes comme vous qui ont subi de la violence dans l'espace numérique ?

LES FACTEURS ET LES CAUSES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Sur la base de la conversation que nous avons eue sur les types de violence dans l'espace public, quelles sont les causes de cette violence ?

Pour chaque type de violence que vous citez, pourriez-vous préciser ses causes et ses facteurs ?

Axe urbanisme

- Est-ce que certains endroits dans votre quartier vous semblent dangereux à cause de leur aspect ou de leur aménagement ?
- Est-ce qu'il y a des endroits dans les arrondissements que vous fréquentez qui vous semblent dangereux à cause de ce qu'ils ont l'air ou de comment ils sont faits ?

Axe genre

- Quels sont les différences entre hommes et femmes qui peuvent causer de la violence dans les rues ?
- Comment le fait que les gens pensent que les hommes et les femmes devraient se comporter d'une certaine manière peut-il causer de la violence dans les lieux publics ?
- Comment le fait que les hommes et les femmes n'aient pas les mêmes chances dans la vie peut-il mener à des problèmes dans les rues, comme la violence ?

Axe espace numérique

- Quelles sont les causes et les facteurs de la violence à l'égard des femmes dans l'espace numérique ?

RECOMMENDATIONS : EFFET /ACTION

Quels sont vos besoins à satisfaire pour accéder à une ville saine et sécurisée pour les femmes de votre genre ?

Pouvez-vous fournir une suggestion ou un conseil spécifique pour agir face à chaque type de violence que vous avez évoqué ? En d'autres termes, quelles actions concrètes pourraient être prises pour faire face au harcèlement sexuel, à l'agression sexuelle, à la violence physique, à l'intimidation et aux menaces, ainsi qu'à la domination et au contrôle dans les espaces publics ?

Axe urbanisme

- Comment pensez-vous que les arrondissements que vous fréquentez pourraient être rendus plus sûrs et plus accueillants pour tout le monde, et surtout pour vous en tant que femme ?

Axe genre :

- Comment peut-on faire pour arrêter toutes sortes de violences dans les espaces publics ?
- Comment peut-on changer les règles et les programmes de sécurité pour que les hommes et les femmes se sentent en sécurité de la même façon ?
- Que peut-on faire pour que tout le monde comprenne mieux les problèmes de violence entre les hommes et les femmes dans les rues, et pour que les gens se traitent de manière juste et égale ?

Axe espace numérique

- Comment peut-on lutter contre la violence à l'égard des femmes dans l'espace numérique ?

Annexe 10 : Guide d'entretien du groupe de discussion des institutions publiques

• Arrondissements		
• Domicile	• Projets	• Fréquentation
<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia 	<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia 	<ul style="list-style-type: none"> • Bab El Bhar • Bab Souika • Cité El Khadra • Djebel Jelloud • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia

<ul style="list-style-type: none"> • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir. 	<ul style="list-style-type: none"> • El Kabaria • El Menzah • El Omrane • El Omrane supérieur • El Ouardia • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ettahrir • Ezzouhour • Hraïria • Médina • Séjoumi • Sidi El Béchir.
--	---	--

Groupe de discussion : nombre de personnes :	
Nom des facilitateurs (x2)	
Lieu	
Date	
Langue	
Debut de l'entretien	
Fin de l'entretien	

RAPPORT AVEC VTECH (15 MINUTES)

Merci de confirmer votre consentement pour participer à cette discussion aujourd'hui sur la violence à l'égard des femmes dans l'espace public, en particulier dans les arrondissements de la commune de Tunis.

Dans le cadre de vos organismes respectifs, chacun dans son domaine et son axe d'activité, vous êtes bien au fait des problèmes auxquels sont confrontées les victimes de cette violence, que ce soit dans votre vie personnelle ou dans le cadre de votre travail ou de vos activités quotidiennes. Pourriez-vous nous préciser le type de relation que vous entretenez avec les victimes de cette violence et depuis quand vous avez des liens avec elles ? De plus, pourriez-vous nous détailler vos projets et services déjà mis en place ou à mettre en œuvre pour aider ces personnes ?

Evaluation des projets et service

Pouvez-vous évaluer ces projets à chaque étape suivante : conception, planification, réalisation et suivi ?

À chaque étape, comment ont-elles pris en compte la sensibilisation au genre pour assurer des villes sûres et sécurisées ?

Conception :

- Les projets ont-ils été conçus avec une forte sensibilisation au genre, incluant des consultations avec des expertes en genre et des groupes de femmes ?

- Les projets ont-ils partiellement intégré la dimension de genre, manquant d'une analyse approfondie des besoins spécifiques des femmes ?

- Les projets n'ont-ils pas suffisamment pris en compte la dimension de genre dès le départ, limitant leur pertinence pour les femmes ?

- Bien que la sensibilisation au genre ait été considérée, une intégration plus systématique et approfondie est-elle nécessaire ?

2. Planification :

- Des stratégies spécifiques ont-elles été mises en place pour répondre aux besoins des femmes, avec des indicateurs de performance sensibles au genre ?

- Bien que des efforts aient été faits pour inclure des considérations de genre, certains aspects clés ont-ils été négligés ?

- Aucune stratégie claire n'a-t-elle été élaborée pour aborder les besoins des femmes de manière spécifique ?

- Des plans ont-ils été élaborés avec des intentions positives, mais manquent-ils de détails concrets pour garantir l'égalité des genres ?

3. Réalisation :

- Les activités ont-elles été exécutées en impliquant activement les femmes et en leur fournissant des espaces sûrs pour exprimer leurs préoccupations ?

- La mise en œuvre a-t-elle rencontré des obstacles, notamment en raison d'une participation insuffisante des femmes ?

- Les actions mises en place n'ont-elles pas inclus les femmes de manière significative, et les activités n'étaient-elles pas adaptées à leurs besoins ?

- Les projets ont-ils tenté d'inclure les femmes, mais nécessitent-ils une formation supplémentaire et une meilleure communication pour renforcer leur efficacité ?

4. Suivi :

- Un suivi régulier a-t-il été assuré, avec des évaluations basées sur des données ventilées par sexe pour mesurer l'impact sur les femmes ?

- Le suivi a-t-il été réalisé de manière générale sans focalisation spécifique sur l'impact différencié selon le genre ?

- Il n'y a-t-il pas eu de suivi spécifique pour évaluer l'impact des projets sur les femmes, rendant difficile toute amélioration ciblée ?

- Un suivi plus rigoureux avec des indicateurs spécifiques au genre pourrait-il améliorer la mesure de l'impact et guider les ajustements futurs ?

RECOMMENDATIONS Et OPTIMISATION DES PROJETS

D'après notre discussion précédente, quel type d'aide pensez-vous être le plus efficace parmi les différents services et programmes existants que vous avez identifiés ? Quels aspects de ces services ont été les plus bénéfiques pour les victimes de violence à l'égard des femmes dans l'espace public ? Quels aspects pourraient être améliorés ou renforcés ? Avez-vous des suggestions pour optimiser ces programmes ou des idées pour de nouveaux programmes visant à améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics ?

- Comment pouvons-nous renforcer la participation des femmes à toutes les étapes du projet pour garantir que leurs voix soient entendues et prises en compte de manière significative ? Quelles formations et ateliers de sensibilisation devrions-nous offrir aux responsables municipaux, aux forces de l'ordre et aux membres de la communauté sur les questions de genre et la sécurité des femmes ?

- Comment pourrions-nous améliorer l'éclairage public, installer des caméras de surveillance dans les zones à risque et concevoir des espaces publics de manière à ce qu'ils soient ouverts et visibles pour réduire les opportunités d'agressions ? Quels types de services de soutien accessibles, tels que des lignes d'assistance téléphonique, des centres de crise et des refuges pour les femmes en danger, devraient être mis en place ?

- Quels mécanismes d'évaluation réguliers devrions-nous instaurer pour mesurer l'efficacité des programmes et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus ? Comment pouvons-nous encourager la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les organisations de femmes, les autorités locales et les experts en sécurité, pour élaborer des solutions holistiques et intégrées ?

- Quelles campagnes de sensibilisation ciblées devrions-nous lancer pour informer le public sur les questions de sécurité des femmes et promouvoir une culture de respect et de soutien ? Quels types de programmes éducatifs devrions-nous introduire dans les écoles et les communautés pour sensibiliser les jeunes à l'importance du respect des droits des femmes et à la prévention de la violence ?

- Comment pourrions-nous développer et promouvoir des applications mobiles qui permettent aux femmes de signaler rapidement des incidents, d'accéder à des ressources et de recevoir des alertes en temps réel sur les zones à risque ? Serait-il pertinent de mettre en place des patrouilles de sécurité dédiées dans les zones fréquentées par les femmes, particulièrement pendant les heures nocturnes, et comment devrions-nous les organiser ?

Annexe 11 : Etudes menées sur les violences faites aux femmes en Tunisie

Étude d'anthropologie sociale des conditions de logement et d'habitat des femmes en situations de vulnérabilité économique et sociale, BEITY/ ASF , 2018

L'étude BEITY/ASF explore les liens complexes entre les femmes, la précarité et les conditions de logement en mettant en lumière plusieurs catégories de femmes particulièrement vulnérables. Ces groupes incluent les femmes divorcées, les mères célibataires, les victimes de violence de genre, les migrantes subsahariennes, les employées de maison, les jeunes étudiantes sans soutien familial, ainsi que les personnes de la communauté de Lesbiennes, Bisexuelles, Transgenres (LBT) et celles vivant avec un handicap ou une maladie.

L'étude part de deux constats principaux : premièrement, l'existence d'une corrélation entre la pauvreté et la condition féminine, appuyée par des études historiques, sociologiques et économiques. Deuxièmement, le rôle critique du logement en tant que bien matériel et espace symbolique inscrit dans les rapports sociaux de domination de genre, révélant ainsi les conditions de vulnérabilité spécifiques aux femmes. En Tunisie, malgré certaines mesures juridiques visant à protéger les droits des femmes en tant qu'épouses et mères, le droit à un logement décent n'a pas été formellement inscrit dans la Constitution de 2014, et l'impact spécifique du mal-logement sur les femmes reste largement sous-étudié.

Le rapport se base sur une méthodologie ethnographique et analytique empirique, nourrie par des recherches en anthropologie du logement, des études de genre et l'intersectionnalité. Les enquêtes de terrain menées par les chercheurs ont permis de dresser un diagnostic préalable montrant l'état critique des logements accessibles en Tunisie et l'ampleur du problème de mal-logement parmi les femmes.

Cette étude a exploré les réalités spécifiques et les défis auxquels font face ces différents groupes de femmes en Tunisie en matière de logement et de sécurité. Elle a mis en lumière les multiples formes de discrimination et de précarité auxquelles ces femmes sont confrontées, allant de l'insécurité du logement à l'exclusion sociale et économique. En se concentrant sur ces groupes marginalisés, l'étude a révélé comment des facteurs tels que le statut marital, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, le passé carcéral et d'autres situations de vulnérabilité influencent leur accès au logement et leur sécurité quotidienne. Les discussions au sein des groupes de travail avec les institutions hébergeantes ont également mis en évidence les lacunes et les besoins spécifiques en termes de politiques publiques et d'interventions pour améliorer la situation de ces femmes dans le domaine du logement.

Cette approche intersectionnelle et contextualisée permet de mieux comprendre les dynamiques complexes qui affectent les femmes dans leur quête de logement sûr et accessible en Tunisie, soulignant l'importance d'adopter des stratégies inclusives et équitables pour promouvoir le droit au logement pour toutes. Le rapport met en lumière la corrélation directe entre la pauvreté, la vulnérabilité des femmes et

leur accès à un logement digne. Tant le diagnostic que l'enquête de terrain confirment l'impact des discriminations sociales, économiques et légales sur les conditions de mal-logement de femmes appartenant à des groupes marginalisés tels que les femmes divorcées, les mères célibataires, les migrantes subsahariennes, les ex-détenues et d'autres. Les résultats soulignent l'intersectionnalité des discriminations vécues par ces femmes, exacerbant leur précarité résidentielle à travers le sexism, le racisme, la LBT phobie et d'autres formes de rejet social. Malgré les avancées juridiques, l'intervention de l'État tunisien reste insuffisante, avec une application lacunaire des lois existantes et des défis persistants dans l'accès aux logements sociaux et aux services d'urgence. En réponse, des recommandations sont formulées pour sensibiliser et changer les mentalités sociales, renforcer la régulation du marché immobilier, augmenter les logements de transition, et promouvoir l'autonomisation des femmes à travers des initiatives telles que des associations d'insertion par le logement. Ces actions visent à améliorer la sécurité, le respect des droits et l'inclusion des femmes vulnérables dans la société tunisienne contemporaine.

L'étude explore les défis spécifiques rencontrés par les femmes tunisiennes dans leurs déplacements quotidiens, mettant en lumière un fort désir d'amélioration des conditions de transport. Sur les 100 femmes interrogées, représentatives de diverses classes sociales et de tous les gouvernorats du pays, 96% expriment un besoin pressant d'améliorer les infrastructures de transport, soulignant ainsi l'ampleur du problème lié à l'approche genre dans ce secteur. Les principales préoccupations incluent le harcèlement, la disponibilité des transports en commun, et l'accès sécurisé aux espaces publics utilisés pour les déplacements. Malgré les avancées dans les droits des femmes en Tunisie, ces défis persistent, avec peu de mesures concrètes prises par l'État et les collectivités locales pour y remédier.

Femmes et transport en Tunisie : l'insécurité du quotidien, Aswat Nissa ,2021

L'étude "Femmes et transport en Tunisie : l'insécurité du quotidien"⁴⁶ explore les enjeux de transport spécifiques aux femmes en Tunisie. Pour y répondre, la question a été posée à 100 femmes tunisiennes âgées de 18 à 60 ans, de toutes classes sociales et originaires des 24 gouvernorats du pays : se déplaçaient-elles davantage si les conditions étaient meilleures ? 96% ont répondu positivement, un chiffre sans appel qui témoigne du profond malaise de l'approche genre dans le secteur des transports. Cette étude pionnière souligne le besoin urgent de mesures spécifiques pour améliorer les conditions de transport pour les femmes en Tunisie.

Parmi les quatre problèmes majeurs évoqués par les femmes interrogées dans le cadre de cette étude, le harcèlement arrive en tête, suivi par les retards, les embouteillages et les problèmes de stationnement. Les pistes de solution, formulées par les femmes utilisatrices de transport, incluent des mesures sanitaires renforcées en réponse à la pandémie de Covid-19, l'amélioration de l'hygiène générale dans les transports, le renouvellement des véhicules de transport public, une sécurité accrue avec la présence d'agents de sécurité dans les stations, et une augmentation de la disponibilité des transports pour éviter la surpopulation. Elles recommandent également des initiatives pour développer le transport durable, notamment en subventionnant les vélos et en créant des infrastructures cyclables. Ces propositions visent à répondre aux problèmes quotidiens que rencontrent les femmes dans leurs déplacements, en améliorant leur sécurité, leur confort et leur accessibilité aux transports publics.

⁴⁶ réalisée par Stéphanie Pouessel en 2021 pour ASWAT NISSA
<https://www.aswatnissa.org/wp-content/uploads/2024/04/etude-transport.pdf>

Aswat Nissa a mené une étude approfondie sur la violence numérique contre les femmes en Tunisie. Bien que la loi 58 de 2017 vise à éliminer la violence à l'égard des femmes, elle ne traite pas explicitement de la cyberviolence. En conséquence, de nombreuses victimes n'ont pas de recours juridique adéquat. Les études montrent que 95 % des victimes de cyberviolence ne portent pas plainte en raison de la lenteur des procédures judiciaires et du manque de cadre juridique spécifique.

Pour soutenir les victimes, Aswat Nissa collabore avec Avocats sans Frontières (ASF) pour fournir des conseils juridiques. L'association met également en place des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, notamment à travers le groupe et la page "Ena Zeda", qui recueillent et publient des témoignages de victimes pour briser le silence autour de la violence numérique).La référence de l'étude sur la violence numérique menée par Aswat Nissa est intitulée "Ena Zeda, a Turning Point," publiée sur la plateforme Nawaat. Cette étude met en lumière l'importance de la cyberviolence en Tunisie et souligne les défis juridiques et sociaux auxquels sont confrontées les victimes. Elle inclut des témoignages recueillis via le groupe Facebook Ena Zeda, créé dans la lignée du mouvement mondial #MeToo, qui compte plus de 60 000 membres, avec une majorité de femmes.

L'étude critique le manque de cadre juridique adapté pour traiter la cyberviolence, déplorant l'archaïsme des lois actuelles qui ne permettent pas de protéger efficacement les victimes. Elle propose des mesures pour renforcer la législation et offre un soutien aux victimes, notamment par le biais de conseils juridiques et de campagnes médiatiques.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'article complet sur le site de Nawaat ici et également sur la plateforme de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée ici.L'étude "Ripostes féminines contre l'impunité des violences cybernétiques" menée par l'association Aswat Nissa, en partenariat avec ASF, traite de la cyberviolence en Tunisie, en particulier dans le cadre du mouvement #EnaZeda. Ce mouvement, inspiré du #MeToo mondial, a permis à de nombreuses victimes de violences, y compris de violences cybernétiques, de partager leurs expériences via des plateformes dédiées comme le groupe et la page Ena Zeda. Ces espaces ont hébergé des milliers de témoignages, révélant l'ampleur du problème dans le pays.

L'étude souligne que 95% des victimes de cyberviolence ne portent pas plainte en raison de la lenteur des procédures judiciaires et de l'absence de lois spécifiques. Bien que la loi 58 de 2017 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ne mentionne pas explicitement la violence cybernétique, Aswat Nissa et d'autres associations militent pour une mise à jour législative qui définirait clairement cette forme de violence et placerait les victimes au centre des procédures judiciaires.

La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie, publiée en 2016 CREDIF

L'étude du Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) sur la violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie, publiée en 2016, met en lumière plusieurs aspects préoccupants. Les résultats de cette enquête confirment que la violence reste un sujet tabou socialement. Selon l'enquête qualitative réalisée en 2015, la perception de la violence par les femmes victimes d'agressions dans l'espace public est souvent ambiguë et empreinte d'ambivalence. Les préoccupations principales des femmes interviewées portent principalement sur les violences sexuelles ou physiques. La recherche révèle que la violence symbolique et le harcèlement moral sont souvent normalisés et justifiés au nom de la « nature » masculine. Cette violence est perçue comme un trait de caractère masculin, essentiel à la performance de la masculinité, avec une double facette : l'homme est à la fois

l'auteur de violence envers des femmes « inconnues » et le protecteur de celles qui lui sont liées par alliance, parenté, voisinage ou amitié.

L'enquête nationale du CREDIF souligne que les agressions dans l'espace de transit sont principalement concentrées dans les moyens de transport. Par exemple, 71,7% des violences psychologiques sont subies par les femmes dans les moyens de transport, contre 27,4% dans les stations de transport. Cette concentration des violences psychologiques et sexuelles à l'intérieur des moyens de transport est exacerbée par la proximité corporelle dans des espaces exiguës, confinés et souvent encombrés, créant un environnement propice à l'augmentation de ces formes d'agressions. Les femmes sont également désavantagées en raison des responsabilités qui leur sont souvent attribuées, telles que l'accompagnement des enfants et des personnes âgées, ainsi que des difficultés rencontrées dans leurs déplacements quotidiens en raison de leur vulnérabilité perçue dans l'espace public, notamment la crainte d'agressions dans certains quartiers ou lieux réputés à haut risque, surtout pendant les périodes nocturnes.

L'étude souligne le long processus d'émancipation des femmes tunisiennes dans l'espace public, qui reste néanmoins teinté de contraintes et de normes sociales strictes. Bien que des avancées légales, comme le droit de vote et l'interdiction de la polygamie, aient marqué le parcours de la femme tunisienne, l'accès à l'espace public demeure limité. En effet, 63,5 % des femmes interrogées déclarent demander l'autorisation de leur mari pour sortir, et 76,6 % portent un foulard avant de quitter leur foyer, ce qui reflète un contrôle significatif de leur mobilité.

Le monde professionnel montre peu de progression dans la participation féminine, avec seulement 22,1 % de femmes actives, un chiffre stagnant depuis deux décennies. Par ailleurs, la scolarisation présente aussi des disparités : 16 % des femmes n'ont jamais été à l'école, contre seulement 3,3 % des hommes. Le taux de celles qui ont un niveau d'études supérieures atteint à peine 18,6 %, alors que 45,1 % n'ont pas dépassé le niveau primaire.

Dans le domaine politique et associatif, la participation féminine est encore plus faible, avec seulement 4,5 % de femmes actives dans les associations et 2,5 % adhérant à des partis politiques. Cette faible représentation contraste avec l'image de la femme tunisienne libre et active souvent relayée par les médias. En pratique, 77,5 % des femmes affirment se sentir menacées en quittant leur foyer, et 91,9 % conviennent qu'il est préférable de ne pas attirer l'attention par leur sourire ou leurs mouvements dans les espaces publics.

Ces résultats, tirés de cette recherche inédite, mettent en évidence la persistance des inégalités d'accès à l'espace public selon le genre et la justification sociale des violences à l'encontre des femmes, indépendamment de critères de « respectabilité ». Ils ont également été utilisés pour appuyer le plaidoyer en faveur de lois visant à lutter contre les violences intégrales faites aux femmes, notamment en 2017.

FEMMEDINA PROGRAMME DE VILLE INCLUSIVE A TUNIS, Bilan sur la participation des femmes dans la Médina de Tunis, Cities Alliance, 2021

"Femmedina" est une initiative novatrice, en partenariat entre la ville de Tunis et Cities Alliance, qui vise à promouvoir le leadership des femmes dans l'espace public de la Médina de Tunis. Ce projet cherche à créer un environnement inclusif et sécurisé pour permettre aux femmes de participer activement à la vie citadine.

1. Inclusion sociale, sécurité et mobilité

La plupart des femmes interrogées se sentent en insécurité, surtout la nuit, en raison de vols et d'agressions fréquents, particulièrement dans les quartiers de Sidi el Bechir, Bab el Fella et Bab el Jazira. Bien que certaines rues bien éclairées, comme la rue Pacha et la rue Hafisia, soient perçues comme plus sûres, des cas de vandalisme tels que le bris d'ampoules compromettent la sécurité. La présence policière, bien que visible, est jugée insuffisante pour rassurer les femmes.

2. Participation culturelle et capital humain

La Médina possède de nombreux centres culturels (Théâtre Municipal, centre Bir El Hajar), mais les femmes de plus de 55 ans trouvent leur accès difficile, tandis que les jeunes (15-24 ans) participent davantage grâce aux réseaux sociaux. Les femmes préfèrent se retrouver dans des lieux clos, car les espaces publics sont souvent dominés par les hommes, rendant les parcs et cafés moins accessibles pour elles.

3. Participation politique et institutionnelle

Malgré les quotas de parité en Tunisie, la participation politique effective des femmes reste limitée. Seules 30 % des femmes se disent satisfaites de leur engagement civique, car beaucoup d'entre elles sont placées sur des listes électorales sans considération de leurs compétences, rendant leur influence faible dans les décisions politiques.

4. Participation économique

Environ 60 % des femmes sont insatisfaites de leur situation économique, travaillant souvent dans des emplois précaires dans l'enseignement, la couture, ou la pâtisserie. L'entrepreneuriat, bien qu'envisagé, reste difficile d'accès en raison de contraintes financières et d'un manque de réseau. Seulement 20 % des entrepreneures se disent satisfaites de leur statut. Les femmes mariées et mères font face à des discriminations dans le secteur privé, avec des congés de maternité courts et un accès limité aux structures de garde d'enfants.

5. Recommandations

- **Sécurité et mobilité** : Renforcer l'éclairage public avec des installations anti-vandalisme, améliorer la présence policière avec des patrouilles coordonnées, et encourager un "code d'honneur" communautaire pour soutenir la sécurité locale.
- **Participation culturelle** : Rendre les espaces culturels plus accessibles avec des horaires adaptés et renforcer la communication des événements via les réseaux sociaux. Créer des espaces publics sécurisés pour les femmes.
- **Participation politique** : Assurer une mise en œuvre effective des quotas de parité, proposer des programmes de mentorat pour les femmes politiques, et organiser des consultations publiques à des horaires adaptés.
- **Indépendance économique** : Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneures, créer des plateformes de réseautage, et développer des infrastructures de garde d'enfants accessibles pour les mères.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN TUNISIE, ONFP –AECID 2010

L'étude de l'ONFP menée en 2010 sur un échantillon de 3873 femmes âgées de 18 à 64 ans met en lumière plusieurs aspects préoccupants de la violence conjugale. Elle révèle que 42,1% des femmes victimes d'agression ou de maltraitance par leurs partenaires n'ont jamais partagé leur expérience avec quiconque

ni ont déposé plainte. De plus, 55% des femmes ayant subi des violences physiques et psychologiques considèrent ces comportements comme normaux et banals. Les raisons pour lesquelles ces femmes ne parlent pas de leur situation ou ne portent pas plainte soulignent une intériorisation profonde de la violence : la peur d'aggraver leur situation et la honte sont évoquées, bien que moins fréquemment que prévu. Dans 73% des cas, ces femmes ne comptent sur l'aide de personne et se résignent souvent à ne chercher de soutien qu'au sein de leur famille, perçue comme leur seul recours possible. Les ONG ne sont citées que par 5.4% des femmes, tandis que la police et les structures de santé sont très peu identifiées, respectivement dans 3.6% et 2.3% des cas.

Étude sur les déterminants des violences conjugales, Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes, 2022.

L'étude de l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes, portant sur les déterminants des violences conjugales en 2022, met en lumière des chiffres significatifs sur le contexte tunisien de la violence à l'égard des femmes. L'Observatoire a utilisé des données importantes, telles que celles issues du Forum économique mondial de Davos, qui estime à 135,62 années le temps nécessaire pour éliminer l'écart de genre à l'échelle mondiale, et à 142,44 années pour la région MENA. Selon cet indice global d'écart de genre, la Tunisie a obtenu un score de 0,649, la plaçant au 126^e rang sur 156 pays, soulignant ainsi la persistance de disparités malgré les efforts déployés depuis 2006.

L'étude révèle que la violence à l'égard des femmes reste un problème social préoccupant, affectant profondément le développement et l'économie du pays. ONU Femmes estime que les violences faites aux femmes représentent environ 2% du produit intérieur brut mondial, soit environ 1,5 billion de dollars annuellement, mettant en évidence l'impact économique significatif de ce phénomène. Bien que la Tunisie ait progressivement intégré la lutte contre cette forme de violence dans ses priorités depuis 2008, cette priorisation s'est principalement concrétisée par la promulgation de la loi organique n°2017-58 du 13 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En février 2020, un décret gouvernemental a établi l'organisation administrative et financière de l'Observatoire National pour la Lutte Contre la Violence à l'Egard des Femmes, chargé notamment de détecter, archiver et suivre les cas de violence, évaluer l'efficacité des politiques en place, et proposer des réformes nécessaires. Malgré ces mesures, le rapport indique que le taux de violences à l'égard des femmes reste élevé en Tunisie, avec 14 000 signalements de violences recensés jusqu'au 24 novembre 2020 sur la ligne verte 1899, dont 71% des cas impliquaient un auteur dans l'espace privé et près de 30% dans l'espace public.

Enquête Nationale sur La violence à l'égard des femmes, INS, 2022

Le rapport de l'Institut National de la Statistique de Tunisie, soutenu par l'UNFPA, sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie, présente en détail l'ampleur et la nature de ce phénomène pour guider les politiques publiques. Voici un développement approfondi des résultats principaux :

Prévalence de la violence

L'enquête révèle une prévalence élevée de la violence contre les femmes :

- 84,7 % des femmes interrogées (âgées de 15 à 74 ans) déclarent avoir été victimes d'au moins un acte de violence depuis l'âge de 15 ans, couvrant différents types de violences.

- Dans l'année précédent l'enquête, 57,1 % des femmes ont subi un acte de violence, montrant l'actualité du phénomène.

Types de violences et leurs fréquences

Parmi les types de violences identifiés, les formes les plus répandues sont :

1. Violence morale (psychologique et verbale) : Avec un taux de 49,3 %, cette violence est la plus courante. Elle inclut des comportements comme les insultes, l'humiliation, les menaces, et les autres agressions verbales.
2. Violence sexuelle : 15,6 % des femmes ont subi une violence sexuelle dans les 12 mois précédents, couvrant des actes allant du harcèlement au viol.
3. Violence économique : Touchant 11,4 % des femmes, elle inclut des comportements de contrôle financier, comme l'interdiction de travailler ou la privation de ressources économiques.
4. Violence physique : Bien que moins fréquente, elle affecte tout de même 5,3 % des femmes interrogées, comprenant des agressions physiques directes telles que des coups et blessures.

Violence en ligne et cyberviolence

La cyberviolence émerge comme une nouvelle menace pour les femmes. L'enquête indique que 14,4 % des violences dans l'année précédent l'enquête ont eu lieu dans un contexte virtuel (réseaux sociaux, messageries). Ce type de violence inclut le harcèlement en ligne, l'intimidation, et l'intrusion dans la vie privée, affectant particulièrement les adolescentes, qui sont souvent exposées à travers leur forte présence en ligne.

Profil des femmes les plus exposées

Certaines caractéristiques démographiques influencent le risque de violence :

- Jeunes femmes (15-24 ans) : 73,7 % de cette tranche d'âge ont été victimes de violence dans l'année passée, ce qui en fait le groupe le plus vulnérable.
- Étudiantes : 80 % des femmes dans l'enseignement supérieur signalent avoir subi des violences, un taux élevé lié peut-être à leur exposition accrue dans les espaces publics et virtuels.
- Femmes actives économiquement : 63,2 % des femmes ayant un emploi sont également touchées, en partie en raison des discriminations et des pressions dans le milieu professionnel.
- Statut matrimonial et milieu urbain/rural : La violence conjugale touche 42,7 % des femmes mariées, veuves ou divorcées. Par ailleurs, la violence est plus élevée dans les zones urbaines (59,7 %) que dans les zones rurales (51 %), probablement en raison des différences de modes de vie et d'accès à l'information.

Harcèlement et violence sexuelle

Près d'un tiers des femmes interrogées ont déclaré avoir subi du harcèlement sexuel dans l'année, notamment dans des espaces publics et virtuels. Les adolescentes (15-17 ans) sont particulièrement

touchées, avec 37,1 % rapportant avoir été victimes de violence en ligne. Cette exposition est en partie due à leur activité en ligne : plus de 83 % d'entre elles utilisent des plateformes comme Facebook, Instagram, et TikTok, et près de 48 % entrent en contact avec des inconnus, les exposant à des risques accrus de cyberviolence.

Différences régionales

L'étude montre que la prévalence et les formes de violence varient d'une région à l'autre :

- Nord-Est et District de Tunis : Ces zones urbaines enregistrent des taux plus élevés de violence économique et psychologique.
- Sud-Ouest et Centre-Ouest : La violence physique y est plus fréquente, ce qui pourrait être lié aux conditions socio-économiques plus difficiles et aux normes sociales locales.

Implications

Le rapport révèle que la violence à l'égard des femmes est ancrée dans des facteurs sociaux et culturels, et reste élevée malgré les lois et avancées pour les droits des femmes en Tunisie. Ces données soulignent l'urgence d'interventions ciblées pour renforcer la sensibilisation, améliorer les mesures de sécurité et proposer un meilleur soutien aux victimes. L'étude met en lumière l'ampleur du problème et la nécessité de politiques et de programmes adaptés pour mieux protéger les femmes et promouvoir l'égalité des genres dans tous les domaines de la société.

Étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis, DIGNITY – Danish Institute Against Torture, 2018⁴⁷

L'étude intitulée "Étude sur la sécurité urbaine dans la Médina de Tunis" a été réalisée par le DIGNITY – Danish Institute Against Torture. Elle se concentre sur la perception et la manifestation de l'insécurité urbaine dans ce quartier historique de la capitale tunisienne. Basée principalement sur des enquêtes qualitatives, l'étude vise à comprendre les logiques et processus sous-jacents à la violence urbaine en explorant les perceptions des habitants et usagers du quartier, bien que les données ne soient pas quantitativement représentatives.

Les principaux résultats indiquent que les formes de violence observées incluent principalement des vols à l'arrachée, des braquages, et des délits liés à la consommation de drogues. Ces violences sont souvent liées à des besoins de financement pour la consommation de stupéfiants ou pour acheter des produits de luxe. En outre, il existe une dynamique conflictuelle entre les jeunes du quartier et les forces de police, aggravée par des interventions policières souvent perçues comme brutales et inadaptées, engendrant un cercle vicieux de méfiance et de violence anticipée entre les deux groupes.

'étude de DIGNITY sur l'insécurité urbaine dans la Médina de Tunis met en avant plusieurs formes de violence à l'encontre des femmes, qui influencent profondément leurs pratiques, déplacements, et libertés. Voici un aperçu détaillé :

⁴⁷ <https://dignity.dk/wp-content/uploads/publication-series-22.pdf>

Perceptions des Femmes et Limitation de Mobilité : Les femmes dans la Médina doivent ajuster leurs trajets et horaires pour éviter les zones perçues comme dangereuses. Par exemple, M., une étudiante, raconte qu'elle évite de passer par certaines rues le soir en raison de risques accrus, et préfère prendre des chemins plus longs pour rentrer chez elle. Certaines jeunes femmes limitent leur mobilité nocturne, car la ville devient perçue comme un espace masculin à partir d'une certaine heure.

Désintérêt des Autorités pour les Violences Fondées sur le Genre : Les témoignages révèlent un manque de prise en charge par les forces de l'ordre pour les violences faites aux femmes. Dans de nombreux cas, la police ignore ou minimise les plaintes pour violences conjugales. Une enquêtée, cadre associatif, souligne que les victimes sont souvent interrogées de manière culpabilisante, les agents cherchant à savoir pourquoi elles étaient sorties ou quelle relation elles avaient avec leur agresseur. Cette approche rend les victimes elles-mêmes suspectes aux yeux des forces de l'ordre.

Contexte de Harcèlement Administratif et Protection Dépendante des Relations Personnelles : Certaines femmes rapportent également des expériences de harcèlement administratif de la part des policiers. Par exemple, les femmes associées à des centres d'aide sont souvent soumises à des vérifications d'identité fréquentes, accompagnées d'insinuations désobligeantes. De plus, l'accès à une aide sécuritaire devient conditionné par des relations personnelles établies avec les agents, illustrant l'absence de mécanismes institutionnels fiables pour protéger les femmes.

La violence cybernétique envers les femmes activistes en Tunisie : formes, impacts et mécanismes de lutte

Objectifs de l'étude et méthode :

L'étude vise à analyser le phénomène de la violence cybernétique ciblant les femmes activistes et militantes en Tunisie. Elle explore les formes de violence, les impacts psychologiques et sociaux sur les victimes, et les dynamiques sous-jacentes. La méthodologie repose sur une étude de cas, combinant l'analyse des contenus numériques publiés sur des plateformes comme Facebook et des entretiens semi-structurés avec des femmes activistes, afin de comprendre les manifestations, les causes et les réponses à ce type de violence.

Principaux résultats de l'analyse en Tunisie :

- **Prévalence et formes de la violence** : 73% des femmes interrogées ont été victimes de cyberviolence, incluant harcèlement, insultes, menaces, et usurpation d'identité. Les jeunes femmes (18-24 ans) sont les plus touchées.
- **Impacts sociaux et psychologiques** : La violence engendre un isolement, une perte de confiance, et des troubles émotionnels chez les victimes.
- **Insuffisance de réponse légale** : Bien que la violence soit répandue, peu de cas aboutissent à des poursuites, amplifiant un sentiment d'impunité.
- **Mécanismes de renforcement** : La culture patriarcale et l'usage accru des réseaux sociaux facilitent la propagation de la cyberviolence et des stéréotypes sexistes.

Recommandations :

1. **Renforcement légal** : Adopter des lois spécifiques pour combattre la violence en ligne et protéger les victimes.
2. **Campagnes de sensibilisation** : Promouvoir une culture de respect sur les réseaux sociaux et sensibiliser à la gravité de la cyberviolence.
3. **Support aux victimes** : Créer des centres de soutien psychologique et des mécanismes d'assistance juridique.
4. **Formation et régulation** : Former les forces de l'ordre à détecter et traiter les cas de cyberviolence, et réguler l'usage des plateformes numériques.
5. **Collaboration internationale** : Tirer profit des conventions internationales pour renforcer les outils de lutte contre la violence en ligne.

9. GLOSSAIRE

VIOLENCE

Le concept central de l'étude exploratoire, la violence, a été abordé en faisant référence à plusieurs sources clés telles que le Guide de santé sur la violence en Tunisie par ONU Femmes, la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 portant élimination de la violence à l'égard des femmes, et les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cette exploration a intégré une approche empirique, comprenant la collecte de données à travers des entretiens individuels approfondis, des groupes de discussion et des consultations de communautés ciblées, afin de présenter une classification détaillée des divers types de violence observés dans le contexte spécifique de l'étude.

Les différentes formes de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes de genre dans l'espace public révèlent une complexité interconnectée.

La violence urbaine englobe un large spectre d'agressions physiques, verbales, sexuelles ou économiques dans les environnements urbains. Elle interagit souvent avec d'autres formes de violence telles que la violence physique, verbale/émotionnelle et sexuelle, créant ainsi des environnements d'insécurité et d'intimidation.

La violence physique représente des actes de force physique directe ou de menaces physiques qui visent à dominer ou à blesser. Elle peut se manifester dans les agressions, le harcèlement physique et les agressions sexuelles non consensuelles, contribuant à une atmosphère de peur et d'oppression.

La violence verbale utilise le langage et les comportements pour humilier, intimider ou dévaloriser. Elle inclut les insultes sexistes, les menaces verbales, ainsi que le harcèlement psychologique, créant des impacts profonds sur la santé mentale et le bien-être des victimes.

La violence sexuelle implique toute forme de coercition sexuelle ou d'agression sexuelle, souvent perpétrée dans des espaces publics où les victimes peuvent se sentir vulnérables et isolées. Cela peut inclure des attouchements non consensuels, des viols et d'autres formes d'abus sexuel, entraînant des traumatismes durables et une perte de confiance en soi.

La violence économique, illustrée par les "Pink taxes" et d'autres disparités économiques fondées sur le genre, limite l'accès des femmes et des personnes de genre à des ressources financières équitables. Cela peut prendre la forme de salaires inférieurs pour un travail égal, de prix plus élevés pour les produits et services, ou de contrôles financiers coercitifs qui renforcent la dépendance économique et le désavantage.

La cyberviolence étend ces formes de violence dans le domaine numérique, incluant le harcèlement en ligne, le cyberstalking et d'autres formes de cyber-intimidation qui peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur la sécurité personnelle et l'autonomie des individus.

La violence morale, ou psychologique, inflige des blessures émotionnelles à travers des comportements dégradants, des manipulations mentales et des tactiques de contrôle psychologique. Elle contribue à la création d'un climat de peur et de soumission, affectant la santé mentale et le sentiment de sécurité des personnes concernées.

La violence culturelle renforce les normes et les attitudes discriminatoires qui sous-tendent et justifient d'autres formes de violence. Elle se manifeste à travers des stéréotypes sexistes, des représentations médiatiques dégradantes et des pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'oppression basée sur le genre.

La violence symbolique selon Pierre Bourdieu est une forme de violence non physique exercée principalement à travers les normes culturelles et sociales, les représentations symboliques, et les structures de pouvoir qui maintiennent et légitiment les inégalités. Elle fonctionne en rendant les dominés complices de leur propre domination en la percevant comme naturelle ou légitime. Cette violence subtile est intégrée dans les institutions sociales et influence les comportements, les croyances, et les perceptions des individus, renforçant ainsi les structures de pouvoir existantes. Enfin, la violence gynécologique et obstétricale se produit dans les environnements de soins de santé, où les femmes et les personnes de genre font face à des mauvais traitements, des discriminations et des pratiques médicales abusives fondées sur des normes sexistes et discriminatoires.

Chaque forme de violence interagit avec les autres pour créer un environnement complexe où les femmes, les filles et les personnes de genre doivent lutter pour leur sécurité, leur dignité et leur égalité dans les espaces publics.

[Guide de santé sur la violence en Tunisie par ONU Femmes \(UN Women\).](#)

Violence sexuelle	Toute activité sexuelle imposée sans consentement.
Harcèlement sexuel	<p>Le harcèlement sexuel est la manifestation d'une culture de discrimination et de privilège fondée sur des relations de genre inégales et d'autres dynamiques de pouvoir. Le harcèlement sexuel peut impliquer tout comportement de nature verbale, non verbale ou physique, y compris les communications écrites et électroniques. Le harcèlement sexuel peut se produire entre des personnes de même sexe ou de sexe différent, et des individus de tout sexe peuvent en être soit les cibles, soit les auteurs. Le harcèlement sexuel peut prendre diverses formes, allant des regards et des mots au contact physique de nature sexuelle.</p> <p>Voici quelques exemples de harcèlement sexuel (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tentative ou agression sexuelle, y compris le viol Envoi de communications sexuellement suggestives sous quelque forme que ce soit Partage d'anecdotes ou de blagues sexuelles ou obscènes Attouchements importuns, y compris pincer, tapoter, frotter ou frôler volontairement une autre personne Regarder fixement une personne d'une manière sexuellement suggestive Demander à plusieurs reprises à une personne des rendez-vous ou des relations sexuelles Évaluer la sexualité d'une personne Faire des commentaires sexuels sur son apparence, ses vêtements ou des parties de son corps Injures ou insultes à connotation sexuelle Faire des commentaires désobligeants ou dégradants sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne

	Certains éléments du harcèlement sexuel peuvent être couverts par le droit pénal ; cependant, certains éléments peuvent nécessiter des recours civiques, éducatifs et administratifs.
Violence psychologique	Comportements visant à contrôler, effrayer ou isoler une personne.
Violence physique	Usage intentionnel de la force physique pour causer des blessures ou des dommages.
Violence économique	Contrôle des ressources financières pour exercer du pouvoir sur une personne.

[La Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 portant élimination de la violence à l'égard des femmes](#)

Type de violence	Définition
Violence à l'égard des femmes	Toute atteinte physique, morale, sexuelle, économique à l'égard des femmes, fondée sur une discrimination sexiste, entraînant préjudice, souffrance, dommage corporel, psychologique, sexuel ou économique, incluant menaces, pressions, privations de droits, que ce soit en public ou en privé.
Violence physique	Tout acte nuisible portant atteinte à l'intégrité physique de la femme, incluant coups, blessures, séquestration, torture, homicide et toute forme de violence directe contre son corps.
Violence morale	Toute agression verbale visant à dégrader la femme, incluant diffamation, insultes, menaces, abandon, humiliation, négligence, visant à intimider ou dominer, portant atteinte à sa dignité humaine.
Violence sexuelle	Tout acte ou parole visant à soumettre la femme à des désirs sexuels forcés, par contrainte, dol, pression ou autre moyen affaiblissant ou violent sa volonté, indépendamment de la relation avec l'auteur.
Violence politique	Violence visant à empêcher la femme d'exercer ses droits politiques, associatifs ou toute activité partisane, basée sur la discrimination sexiste.
Violence économique	Actes ou omissions visant à exploiter ou priver la femme de ressources économiques, incluant privation de rémunération, contrôle des revenus, interdiction de travailler, forçant à travailler ou privant de contributions financières.
Discrimination à l'égard des femmes	Toute distinction, exclusion ou restriction portant atteinte aux droits humains et libertés des femmes, sur base d'égalité totale et effective, dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, compromettant leur reconnaissance ou jouissance de droits, excluant mesures positives pour accélérer l'égalité des sexes.
Situation de vulnérabilité	État où la femme se sent contrainte à subir exploitation et violence, en raison de son âge, maladie, grossesse, déficience mentale ou physique, l'empêchant de résister à l'auteur.

[l'Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](#)

Type de violence	Définition
Violence à l'égard des femmes	Tout acte de violence dirigé contre une femme en raison de son sexe, engendrant ou susceptible d'engendrer des dommages physiques, sexuels ou psychologiques, incluant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou privée. (Référence : OMS, Déclaration de Londres, 2014)
Violence physique	Usage intentionnel de la force physique ou pouvoir, réel ou menacé, contre soi-même, une autre personne, ou un groupe ou communauté, entraînant une blessure, décès, dommage psychologique, altération du développement, ou privation. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)
Violence psychologique	Comportements intentionnels destinés à induire la peur, anxiété, ou sentiment d'impuissance chez une autre personne, incluant intimidation, menace, harcèlement, humiliation, ou isolement social. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)
Violence sexuelle	Toute activité sexuelle imposée par la force à une autre personne, sans consentement ou contre sa volonté, incluant le viol, l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle, ou toute autre forme de violence sexuelle. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)
Violence économique	Contrôle des ressources financières de manière abusive ou restrictive, limitant ainsi l'accès aux ressources économiques, incluant la privation de fonds, la rétention de salaire, le contrôle abusif des finances, ou forçant à travailler contre sa volonté. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)
Violence sociale	Pratiques, actions ou traitements dégradants ou déshumanisants, exclusifs ou limitant la participation à la société, basés sur le sexe, âge, race, statut socio-économique, ou autre caractéristique, affectant négativement le bien-être et la dignité de l'individu. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)

Violence culturelle	Pratiques traditionnelles ou coutumières qui perpétuent la domination masculine, limitent les droits et libertés des femmes, et justifient ou tolèrent la violence à leur égard, incluant les mariages forcés, mutilations génitales féminines, ou pratiques discriminatoires basées sur le genre. (Référence : OMS, Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)
----------------------------	---

GENRE

Le concept de genre, issu de l'anglais "gender", englobe plusieurs expressions en français telles que les relations de genre, la sexospécificité, les rapports sociaux de sexe ou encore l'égalité entre les sexes. Contrairement au sexe, qui se réfère aux différences biologiques entre hommes et femmes, le genre désigne les classifications sociales en masculin et féminin.

INTERSECTIONNALITÉ

L'intersectionnalité, concept développé par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 80 aux États-Unis, a émergé dans le contexte du féminisme noir pour nommer les défis stratégiques et identitaires spécifiques auxquels font face les personnes subissant des formes croisées de domination. Initialement, il visait à mettre en lumière les expériences uniques des femmes noires qui se trouvaient souvent marginalisées non seulement en raison de leur sexe, mais aussi de leur race. Ce cadre théorique a depuis été étendu pour comprendre comment différents axes de pouvoir et d'oppression se croisent et interagissent dans la construction des identités individuelles et collectives.

Aux États-Unis, la sous-déclaration des cas de harcèlement sexuel au travail par les femmes s'explique en partie par la peur des conséquences telles que les représailles, la décrédibilisation, voire le licenciement. Toutefois, lorsque les conditions sont favorables, comme l'absence de lien hiérarchique avec l'agresseur, la présence de politiques anti-harcèlement efficaces, une représentation significative des femmes dans la profession, et une conscience féministe affirmée chez les victimes, celles-ci sont plus enclines à dénoncer et à résister activement aux agressions.

Ces observations soulignent que les violences fondées sur le genre ne se limitent pas à des interactions individuelles, mais sont façonnées par des contextes plus larges tels que les dynamiques de pouvoir au sein des espaces publics et professionnels. Avant d'approfondir la description de ces violences selon les types d'espaces, il est crucial de définir précisément ce que nous entendons par "espace public", en tenant compte des règlements internes, du statut des femmes au sein de ces espaces, ainsi que de leurs caractéristiques spécifiques.

ESPACE PUBLIC

L'espace public, par définition, désigne des bâtiments ou espaces ouverts et accessibles à tous, contrastant avec les espaces privés réservés à un usage individuel ou restreint. Il englobe les places, rues, parcs et marchés où la circulation est libre, sans conditions d'accès particulières.

Dans une perspective sociale, l'espace public joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale et l'échange entre citoyens et citoyennes. Il représente un lieu d'appropriation collective, où chacun peut s'impliquer dans les dynamiques sociales de son quartier ou de sa ville. Ainsi, l'espace public devient un espace de délibération et d'inclusion, favorisant une forme de démocratie participative où chacun.e peut faire entendre sa voix. Accueillant des rassemblements, festivités, échanges commerciaux, et manifestations, l'espace public devient un lieu d'expression pour les identités individuelles et collectives.

En définissant l'espace public comme un **espace de communication et de délibération**, la vision de Jürgen Habermas renforce cette dimension sociale et politique de l'espace public, qui constitue une sphère où s'organisent des échanges rationnels et critiques entre citoyens, essentielle à la démocratie. Lieu d'expression des diversités de pensée et de débat, public devient un **espace symbolique et discursif** qui stimule la participation active de la société civile face aux autorités et aux intérêts privés.

Pour que l'espace public remplisse pleinement ses rôles sociaux et politiques, il doit être accessible à tous, sans discrimination, afin de promouvoir la rencontre et le dialogue entre les citoyens. La sécurité et l'inclusion sont également essentielles pour que chacun se sente libre de s'approprier cet espace et d'y participer. En plus de répondre aux besoins variés des usagers, l'espace public doit être durable et respectueux de l'environnement, favorisant ainsi un usage à long terme. Enfin, il doit encourager la délibération en intégrant des lieux adaptés aux échanges, rendant possible le partage d'idées et le débat.

L'approche de genre souligne que l'accès et l'appropriation de l'espace public ne sont pas toujours équitables. Les femmes, les enfants, et d'autres groupes marginalisés peuvent y faire face à des obstacles spécifiques, qu'ils soient liés à la sécurité, à l'accessibilité ou aux normes sociales. Intégrer cette perspective dans la conception et la gestion de l'espace public implique d'assurer des lieux sûrs et accessibles et de promouvoir un véritable droit à l'espace public pour chaque citoyen, indépendamment de son genre. Cela passe par des aménagements favorisant la sécurité (éclairage, présence visible des forces de l'ordre), l'accessibilité (infrastructures adaptées), et des initiatives de sensibilisation pour que ces lieux soient des espaces de respect et d'inclusion. La prise en compte du genre dans l'aménagement urbain et l'ouverture de ces lieux à toutes et tous constituent des étapes clés pour une société inclusive, juste et démocratique. L'espace public se présente alors comme un véritable vecteur de démocratie et de cohésion sociale, permettant à chaque citoyen de contribuer activement au tissu social et politique de sa ville.